

Jean Bourgeon

Un village au Pays Nantais

Treillières

Deuxième partie : De 1800 à 1845

Chapitre 3 : La paroisse

Au temps du Concordat (1801 – 1905) :

La fabrique

Le patrimoine paroissial : église, presbytère...

Le clergé

Le pasteur et ses ouailles : la pastorale

De la « Séparation » à la « Grande Guerre » (1905 – 1914)

Au 19^e siècle, Treillières est encore une société paroissiale où les villageois sont liés par une communauté de croyance ou d'espérance. La religion y est au cœur de la vie comme l'église est au centre du village. Resituer cette église et plus généralement le sacré dans l'histoire locale c'est découvrir comment se façonnent et évoluent les mentalités.

Pour le villageois, la religion repose sur quatre piliers : des croyances, des rites, des lieux de culte, un homme, le curé, intermédiaire entre l'ici-bas et l'au-delà. Tout cela est ramassé dans le cadre étroit de la paroisse, espace arpenté, maîtrisé, sensible, presque charnel.

Les soubresauts de la Révolution, s'ils n'ont pas affaibli les croyances, ont perturbé les rites, dégradé les lieux de culte et privé les paroissiens d'un clergé stable. Treillières resta sans aucun prêtre de mars 1797 à mars 1801. L'abbé Michel Daniel arrive comme desservant le 6 mars 1801. Il est remplacé peu de temps après, le 29 novembre, par l'abbé Pierre Guiard, tout juste rentré d'Espagne où il avait été exilé. Dernier vicaire officiel de Treillières de 1787 à 1792, son retour ferme la parenthèse révolutionnaire mais le chantier de reconstruction est énorme aussi bien en ce qui concerne les âmes que les lieux de culte.



L'église du village (couverture du bulletin paroissial de 1924) (Archives départementales)

Au temps du Concordat (1801 – 1905)

Après la Révolution, en franchissant le siècle, l'Eglise de France est devenue « concordataire ».

Voulu et imposé par Bonaparte en 1801, proclamé officiellement le jour de Pâques 1802, le Concordat, bien qu'il reprenne les principales dispositions de la Constitution Civile du Clergé de 1790, que le pape et certains évêques instrumentalisèrent pour éloigner les catholiques de la Révolution, contribue au retour de la paix civile dans l'Ouest ; le contexte a changé et cette fois Rome accepte.

Le Concordat impose une refonte institutionnelle. Les biens du clergé vendus, dispersés, ne pourront être récupérés. En contre partie les curés sont rémunérés et les églises non aliénées rendues aux paroisses. Un ministère des Cultes est mis en place, intermédiaire entre l'Etat et les différents niveaux du clergé ; curés et maires prendront l'habitude de le solliciter pour obtenir des subsides.

La fabrique

Si pour les villageois la religion peut s'incarner dans leur pasteur retrouvé, elle se matérialise dans les édifices, en particulier l'église symbole d'une chrétienté communautaire, qu'il faut réparer, entretenir, agrandir. Même s'il est le premier concerné, ce n'est pas la tâche du curé ; il a assez à faire avec les âmes. Afin d'éviter la confusion entre administration temporelle et spirituelle, ce qui pourrait porter ombrage à l'apostolat, on a, bien avant la Révolution, chargé un organisme de gérer les édifices et les biens liés au culte : la fabrique.

Le grand crucifix en bois (origine incertaine : 17^e siècle ?). Autrefois recouvert de peinture et fixé sur le mur de la nef il a été restauré par le sculpteur Raffig Tullou à la fin des années 1960)



Une difficile installation

Les fabriques, chargées depuis le Moyen-Age de veiller à l'entretien des édifices culturels et de fournir tout ce qui est nécessaire à l'exercice du culte en réglant les dépenses et en amenant les moyens d'y pourvoir, sont prises en compte dans le Concordat. Relevant à la fois de l'administration civile (préfet) et de l'autorité religieuse (évêque), elles participent de la logique concordataire de contrôle des cultes par l'Etat et de l'entreprise de maillage administratif du territoire.

Les populations eurent parfois quelque peine à comprendre la nouvelle organisation et il fallut à plusieurs reprises, par des décrets, simplifier le règlement des fabriques.

A Treillières jusqu'en 1804 on continue à fonctionner sur le modèle en place sous l'Ancien Régime : 12 délibérants qui persistent à s'appeler « *le général de la paroisse* » (bien que les attributions de celui-ci soient passées au conseil municipal depuis 1790) désignent 2 marguilliers chargés de collecter l'argent des quêtes et de gérer les dépenses liées au culte. Ce n'est que le 1^{er} janvier 1804 qu'on installe le nouveau conseil de fabrique tel qu'il est prévu par la loi, mais avec beaucoup d'entorses au règlement.

Un décret impérial du 30 décembre 1809 croit simplifier le système en faisant nommer, pour 3 ans, les fabriciens moitié par l'évêque moitié par le préfet. A Treillières on ne l'applique qu'en 1811 et l'on oublie ensuite de demander le renouvellement des conseillers qui restent en place 6 ans, tandis que « *le général de la paroisse* » continue à siéger et à nommer chaque année des marguilliers, tâche qui incombe au conseil de fabrique. Les deux assemblées tiennent chacune le registre de leurs délibérations et la confusion devient telle qu'en 1819 on arrête de remplir celui du conseil de fabrique, pourtant seul légal, se contentant de celui du « *général* » !

Le 12 janvier 1825 une ordonnance royale règle définitivement le fonctionnement des fabriques. A Treillières, le 6 avril 1825, le curé Thomas Rousseau, le maire André Clouet et trois membres (sur 5) du conseil de fabrique encore fidèles à l'institution « *convoquent une assemblée générale pour la nomination d'un nouveau conseil de fabrique* ». Le « général de la paroisse » disparaît et une fabrique stable se met en place.



Ciboires : on y conserve les hosties consacrées

Le patron c'est Mr le curé

La Fabrique comporte deux organismes : le conseil et le bureau. Le conseil de fabrique se compose de 7 membres : 2 personnalités membres de droit (le curé et le maire) et 5 choisis parmi les habitants de la paroisse. Tous les 3 ans, 3 membres sont renouvelés. Le conseil délibère sur ce qui est de son ressort : budget, choix des marguilliers de l'année, travaux... Les décisions sont appliquées par le « bureau des marguilliers » qui joue le rôle de pouvoir exécutif. Il se renouvelle par tiers chaque année et se réunit tous les mois... en principe !

La fabrique de Treillières va mettre un certain temps à trouver le bon rythme de fonctionnement. Le renouvellement d'une partie du conseil au bout de 3 ans est bien appliqué en 1828 mais les élus restent en place ... 9 ans ! Le renouvellement d'un membre du bureau tous les ans ne devient effectif qu'en 1835, 10 ans après la promulgation de l'ordonnance. Quand le curé Rigaud, membre de droit, devient président du bureau en 1824, le conseil fonctionne à 6 membres (au lieu de 7) pendant 23 ans.

La bonne marche d'une fabrique dépend de celui qui la dirige : son président. Cette fonction devait incomber au curé de la paroisse. C'est le cas à Treillières de 1834 à 1867. Parfois le curé cède la place à un laïc (de 1825 à 1834 et de 1867 à 1906 date de dissolution de la fabrique) cependant c'est lui qui tient les rênes proposant l'ordre du jour, menant les

débats, rédigeant le compte-rendu, tenant la comptabilité. Seule une forte personnalité comme Alexandre Vincent, président de 1829 à 1834 (il est en même temps maire depuis 1830) est capable de rivaliser avec le curé qui d'ailleurs s'efface à ce moment-là.

Pour s'imposer au conseil de fabrique, le curé dispose, outre son statut, d'un atout maître : le monopole du savoir savant. Si l'on excepte la période où Alexandre Vincent est présent, le curé est le seul membre du bureau à maîtriser la lecture et l'écriture de 1825 à 1843. Le premier secrétaire en titre à savoir signer son nom, ce qui ne signifie pas qu'il écrive correctement, sera Denis Moulet en 1855. Dès qu'un conseiller sait écrire son nom, on lui confie le poste de trésorier plutôt que celui de secrétaire pour vérifier les comptes tenus par le curé ; cela arrive pour la première fois en 1843. Il faut attendre la deuxième moitié du siècle pour que les 3 membres principaux du conseil (président, secrétaire, trésorier) sachent lire et écrire plus ou moins correctement, conséquence heureuse de l'ouverture de l'école primaire.

Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que le curé soit l'homme à tout faire et le patron de la fabrique, en dépit de l'esprit de la loi. La tentation est forte pour lui de gérer seul, de mener les affaires à sa guise et de ne réunir les fabriciens que pour les informer, s'assurer de leur soutien dans un projet de construction mal assuré, lors d'un conflit, ou pour faire semblant de respecter la loi.

Celle-ci exige une réunion mensuelle de la fabrique. On en est très loin à Treillières où l'on se réunit en moyenne 3 à 4 fois l'an. Celui qui convoque le plus souvent le conseil de fabrique c'est le curé Rousseau (6 réunions annuelles en moyenne) avec un maximum de 10 séances en 1823 alors qu'il a un contentieux avec le maire à propos des travaux à l'église. Mais la dernière année de son ministère (1833) malade, quasiment impotent, les fabriciens ne sont réunis que 2 fois.

Deux séances annuelles, c'est le rythme que garderont ses successeurs J-B. Rigaud (1834-1849) et Maxime Eraud (1850-1860) malgré la reconstruction de l'église, le déplacement du cimetière, la restauration du clocher. Il y a même 8 années où le conseil n'est réuni qu'une seule fois. Pire, de 1844 à 1849, le curé Rigaud, certes en mauvaise santé, ne remplit plus les registres de délibérations du conseil de fabrique.

Avec le curé Pierre Ménoret (1861-1899) on en revient à 3 ou 4 réunions annuelles : une première en janvier pour recevoir les comptes des marguilliers de l'année écoulée, revoir les tarifs des chaises, des cierges... et envisager les travaux à lancer ; une deuxième le dimanche de Quasimodo consacrée au renouvellement du bureau ou du conseil, à l'examen des comptes de la fabrique et du budget prévisionnel ; puis deux autres à l'été et en automne pour suivre les affaires en cours. Au début de son long (38 ans) et tumultueux ministère, l'entrepreneur abbé Ménoret soumet un ordre du jour copieux à ses fabriciens puis, par lassitude peut-être parce qu'il juge la concertation peu efficace, il mène les affaires temporelles de façon plus solitaire, voire autoritariste. A partir de 1866 il reconnaît lui-même ne réunir le conseil que pour se conformer à la loi. Si les réunions de janvier et de Quasimodo sont tenues dans les règles, les deux autres sont expédiées avec ce compte-rendu lapidaire : *« Mr le président ayant ouvert la séance et après avoir déclaré à son conseil qu'il n'avait rien à lui proposer et n'avait reçu aucune communication digne d'être maintenue a levé la séance »*. Du 2 juillet 1894 au 20 avril 1895, alors que l'église est en reconstruction et que les problèmes techniques et financiers s'accumulent, la fabrique, maître d'œuvre, n'est réunie qu'une seule fois pour... ne pas débattre. Découragés, ou occupés ailleurs, les fabriciens ne viennent plus et la réunion suivante est annulée faute de participants !

Petit à petit, jusqu'en 1906 (dissolution de la fabrique) gestion temporelle et conduite spirituelle de la paroisse se confondent dans la personne du curé, le conseil ne devenant qu'une chambre d'enregistrement. Malgré tout, l'appartenance à ce conseil de fabrique confère l'honorabilité à ses membres et les places y sont recherchées.



La croix de procession : posée sur un long manche et portée par un marguillier. La bannière de la paroisse célèbre saint Symphorien dans un décor de blé et de raisin. Avec la croix elle ouvrait les processions en particulier celles des Rogations qui appelaient la protection des saints sur la terre nourricière.

Les fabriciens : une petite oligarchie de villageois

A partir de 1825 on entre au conseil de fabrique par cooptation après avoir fait ses preuves pendant un an comme « *marguillier à servir l'église* ». Ils sont trois chaque année, désignés par le conseil de fabrique, à remplir cette fonction qui consiste à porter la croix et la bannière aux processions, à faire la quête en argent et en nature dans l'église, à vendre les cierges pour les cérémonies (mariages, sépulture...), à récupérer l'argent de la location des chaises... Pour ne pas les confondre avec les fabriciens appelés aussi marguilliers (on dit le « bureau des marguilliers » pour désigner l'exécutif de la fabrique) on les appelle « *marguilliers d'honneur* ». Astreints aux tâches citées ils n'ont pas le droit de siéger au conseil de fabrique mais, consolation d'amour-propre, eux et leurs épouses ont un banc réservé en haut de l'église. Lorsqu'ils entrent en fonction au mois de janvier, ils doivent se plier à une tradition locale très onéreuse (sur laquelle nous reviendrons) qui oblige les « *marguilliers d'honneur* », vivier des futurs fabriciens, à une certaine aisance financière.

En 1825, sur 5 conseillers, 3 font partie des 30 habitants les plus imposés de la commune et tous sont dans les 100 plus imposés. Il en va de même en 1832. Il s'agit essentiellement d'agriculteurs et d'artisans. L'aristocratie terrienne locale et la bourgeoisie nantaise habituée de Treillières ne s'impliquent guère dans la fabrique. Edouard Sioc'han de Kersabiec y siège 6 ans (1843-49) avant de devenir maire ; Olivier de La Brosse (de Fayau) y

entre en avril 1904 pour en sortir un mois plus tard, élu maire lui aussi; mais on n'y verra jamais aucun des propriétaires successifs des châteaux de Gesvres. Le conseil de fabrique est avant tout une affaire de villageois.

Il sert parfois de tremplin vers la magistrature municipale. Aux deux exemples cités ajoutons celui d'Alexandre Vincent qui fait ses preuves de sage conseiller de 1825 à 1830 année où il devient maire. Plus généralement les fabriciens cumulent cette fonction avec celle de conseiller municipal. De 1837 à 1850 et de 1855 à 1866, tous les fabriciens sont membres des deux conseils à la fois et certains siègent aussi au bureau de bienfaisance quand ils n'assurent pas d'autres charges publiques comme celle de « répartiteur des contributions directes ». Comme il y a toujours deux ou trois fabriciens qui sont en même temps conseillers municipaux et que les deux conseils tiennent leurs séances le dimanche, il arrive qu'il faille annuler la réunion du conseil de fabrique pour cause d'absentéisme (6 janvier 1895) ou l'écourter, car on donne la priorité aux affaires de la commune sur celles de la paroisse : *« Puis... la question des marguilliers a été traitée brièvement et comme incidemment par la raison que des conseillers de fabrique présents à la séance et qui sont en même temps membres du Conseil municipal étaient pressés par l'heure de la séance à la mairie »* (20 novembre 1904).

Il y a quand même des exceptions de marque à ce cumul des mandats. Jean Drouet, cultivateur aisé du village de La Barre, élu président du Conseil de fabrique en avril 1869 à l'âge de 33 ans le restera jusqu'à sa démission pour raison de santé en avril 1900. Jamais il ne briguera de mandat municipal se consacrant à la paroisse avec dévouement et générosité quand les finances seront au plus mal.

Au dimanche de Quasimodo

A Treillières, tout au long du 19^e siècle, une petite oligarchie de villageois aisés occupe les places d'honneur à la commune et à la paroisse. Si, à la municipalité ils assument leurs responsabilités sous la conduite d'un maire issu le plus généralement de leurs rangs, à la fabrique ils se laissent docilement conduire (éconduire parfois) par le curé, semblant se contenter de la rente d'honorabilité fournie par la fonction ; c'est un placement de longue durée ! La longévité de Jean Drouet au conseil de fabrique n'a rien d'exceptionnelle.

Pour s'en convaincre et découvrir le fonctionnement du conseil de fabrique rendons-nous au presbytère pour assister à la séance la plus importante de l'année, celle de Quasimodo (premier dimanche après Pâques) :

« L'an du Seigneur mil huit cent quatre vingt douze, le vingt quatrième jour du mois d'avril, dimanche de Quasimodo, le Conseil de fabrique dûment convoqué et réuni à l'issue de la grand'messe au presbytère, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Drouet, étaient présents : Mr Ménoret, desservant, Mr Enaudeau maire et MM Deniaud trésorier, François Moreau, Denis Minier et Jean Gourbil. Le Conseil : 1^{er} en exécution de l'article du décret de 1809 considérant que Pierre Deniaud, Denis Minier et Jean Gourbil ont fait leurs six ans d'exercice a procédé à leur remplacement et les a renommés. 2^e en exécution des articles 9 et 11 du même décret de 1809 a successivement procédé à l'élection annuelle de son président, de son secrétaire et d'un membre du bureau en remplacement du marguillier sortant. Ont été élus unanimement Jean Drouet président, Pierre Deniaud trésorier et Denis Minier secrétaire. Lesquels ont déclaré accepter. Ces opérations préliminaires faites, le Conseil sous la présidence de Mr Drouet s'est occupé du règlement des comptes de 1891».

Ce jour-là, le conseil s'est réuni à l'issue de la grand'messe ; parfois c'est après les vêpres, mais on choisit toujours un dimanche, jour de disponibilité (forcée) des villageois qui convergent vers le bourg et sa petite église. La réunion se tient au presbytère. Dans la première moitié du siècle on se rassemble le plus souvent dans la sacristie. Mais celle-ci est

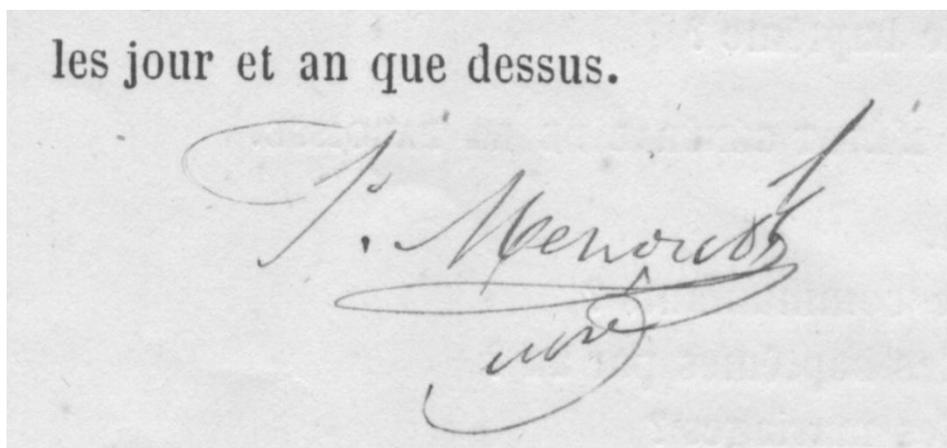
petite, encombrée et le curé, patron désormais affirmé, tient à recevoir chez lui, même quand il y a travaux, comme ce 4 juillet 1869 où l'on « *s'est réuni dans la pièce... dite écurie du cheval et servant provisoirement pendant la construction du presbytère de chambre à Mr le curé et à Mr le vicaire* ».

Ce dimanche de Quasimodo 1892, le conseil est au complet. S'y trouvent les deux membres de droit (le maire, le curé) et les cinq fabriciens dont ceux formant le bureau des marguilliers : président, secrétaire, trésorier. Il faut, comme tous les trois ans, renouveler les trois fabriciens élus 6 ans plus tôt. On les fait sortir de la salle ; les autres votent, réélisent les sortants et alors : « *un de nous a sorti de la salle pour les prier de rentrer* » (13/04/1828). Chaque année il faut renouveler un des 3 membres du bureau. On le fait sortir ; il est réélu ; on le fait rentrer puis on procède à la répartition des tâches de président, secrétaire, trésorier qui reviennent toujours à la même personne jusqu'à ce que la mort ou la maladie (ou l'élection au poste de maire) l'obligent à quitter le conseil.

Certaines fonctions sont quasiment héréditaires. Jean Deniaud devient trésorier de la fabrique en avril 1827, tâche qu'il cumule avec celle de conseiller municipal et de répartiteur des contributions directes. En avril 1843 il cède sa place de trésorier à Edouard de Kersabiec, qui a l'avantage de savoir lire et écrire, mais reste au conseil jusqu'à son décès survenu en 1853. Son fils Pierre entre au conseil en janvier 1857 et devient trésorier en avril 1867 cumulant, comme son père, cette fonction avec celles de conseiller municipal et de répartiteur. Il reste trésorier de la fabrique jusqu'à sa mort en 1898. Son fils Jean le remplace aussitôt dans le poste jusqu'en avril 1904 quand il devient président de la fabrique. Si le cas de la famille Deniaud est exceptionnel, les longs mandats sont courants. On l'a vu avec Jean Drouet président pendant 31 ans, mais Jean Bretecher, bien qu'illettré, fut secrétaire pendant 26 ans.

Monsieur le curé manie le bâton

Un seul fabricien n'a pas été réélu par ses pairs : Denis Moulet, « exclu » du conseil par le curé Ménoret le 28 avril 1867. A cette réunion de Quasimodo, la plus fréquentée habituellement car on y procède aux élections des conseillers et du bureau, sont absents deux fabriciens et un habitué de marque, le maire Pierre Douet, qui depuis mars 1852 n'a manqué qu'une réunion du conseil de fabrique... la précédente ! Ils ne sont que trois à tenir compagnie au curé, ceux-là mêmes dont le mandat s'achève : Pierre Deniaud le trésorier, Symphorien David et Denis Moulet secrétaire (sachant écrire) de la fabrique depuis 1855 et conseiller municipal depuis 1848. Quand ils sortent de la salle au moment de l'élection, le curé-président Ménoret se retrouve seul pour désigner trois conseillers. Il en reconduit deux mais éconduit Denis Moulet qu'il remplace par un nouveau venu : Jean Reilly. Le curé se venge sur le pauvre Moulet, conseiller municipal, d'une querelle qui l'oppose à la municipalité.



les jour et an que dessus.

Signature du curé Ménoret (Archives épiscopales)

En 1841, le maire A. Vincent fit transférer le petit cimetière qui entourait l'église à Vireloup, sur un commun. Dans l'espace encore inoccupé le curé Rigaud fit planter une quarantaine de sapins, achetés avec l'argent de la fabrique, dans l'espoir que beaucoup plus tard leur bois améliorerait la trésorerie paroissiale. En 1866 les sapins ont si bien poussé que leurs racines chahutent les tombes d'un cimetière maintenant assez rempli. La municipalité décide de les couper et de les vendre. C'est alors que le curé Ménoret intervient, réclamant l'argent des sapins achetés autrefois par la fabrique. La municipalité refuse arguant que les arbres se trouvaient sur un terrain communal. Le ton monte entre le maire P. Douet, pilier du conseil de fabrique jusque là, et le président de celui-ci, l'irascible curé Ménoret. L'un se plaint au préfet et l'autre à l'évêque. Le 6 janvier 1867, au conseil de fabrique le curé dénonce l'attitude du maire qui, fâché, décide de bouder la séance : *« Mr le président (Ménoret) a fait part à son Conseil de la peine qu'il éprouvait d'avoir sans cesse à lutter contre une administration civile aussi malveillante et peu éclairée ; il lui a dit qu'il avait tout fait pour éviter l'éclat, le mauvais effet que produit toujours, dans un degré plus ou moins grand, le désaccord entre les administrations religieuses et civiles ; qu'il avait même, par esprit de conciliation, poussé la bonté jusqu'à écrire au magistrat de la commune et à son conseil une lettre motivée qui eût été, par toute âme droite et simple, acceptée comme une faveur et une lumière »*.

Malgré cette volée de bois vert, le maire, homme de bonne volonté, remet l'argent à la fabrique et vient à nouveau y siéger à partir de juin 1868. Le curé le ménage, le temps d'obtenir de la municipalité qu'il dirige un soutien financier pour la reconstruction du presbytère, puis il l'attaque de nouveau à l'occasion des élections municipales de 1870 et de 1871 allant jusqu'à l'accabler du haut de la chaire. Malgré cela le maire et toute sa liste (dont Denis Moulet) furent élus ne laissant rien à la liste soutenue par le curé. Les Treilliérains, on le verra plus tard, passèrent bien des choses à l'abbé Ménoret en tant que curé, mais ils n'appréciaient pas de le voir s'occuper de la chose publique et surent le lui faire savoir. Quant au maire P. Douet, il ne revint plus jamais siéger au conseil de fabrique.

Mr le maire présent

Membres de droit du conseil de fabrique les maires successifs de Treillières y sont-ils assidus ? Certains s'acquittent de cette obligation avec sérieux et constance, d'autres la délaissent par indifférence, désinvolture parfois, ou décident de sanctionner le curé par leur absentéisme remarqué.

De 1825 à 1904, les maires d'origine villageoise, A. Vincent et P. Douet (43 ans de magistrature à tous les deux) assurent une présence régulière au conseil de fabrique ; seules la maladie ou une mauvaise querelle les en éloignent. Les maires d'origine nantaise, bourgeois possessionnés à Treillières (E. Doré-Graslin 1878-1887) et J. Enaudeau (1890-1904) n'assistent qu'épisodiquement au conseil et peuvent même rester plusieurs années sans y paraître retenus par la maladie ou (plus souvent) leurs affaires. L'aristocratie terrienne locale reste peu de temps à la tête de la municipalité : 3 ans pour E. de Kersabiec qui vient quelquefois aux séances de la fabrique, et 4 ans pour J. Le Lardic de La Ganry qui n'y paraît jamais. Le curé Rousseau, agacé, ne manque pas de signaler l'absentéisme habituel de ce dernier dans les comptes-rendus : *« Nous, soussignés, Mathurin Rousseau recteur de cette paroisse et... faisant partie du Conseil de fabrique, le maire absent comme il a coutume de l'être ni présidant jamais... malgré la publication qu'en avait faite dimanche auparavant au prône de la messe... »* (10/04/1828).

De la désinvolture du maire à l'agacement du curé on passera bientôt à l'invective, à la querelle.... au détriment de la fabrique et surtout de l'église. L'entente si souvent évoquée entre châteaux et presbytère pour contrôler les villageois peut tourner parfois à la foire d'empoigne.

Généralement les « châtelains » de Treillières, qu'ils soient maires ou simples administrés, s'ils s'intéressent peu au fonctionnement de la Fabrique tiennent cependant à ne pas se couper de la paroisse soit en traitant directement avec le curé par-dessus les fabriciens, soit en offrant des cadeaux à l'église : stations du chemin de croix, ostensor, chasuble... Agissent-ils par dévotion, condescendance, calcul politique ? A chaque offrande le curé les remercie en faisant prier pour eux ses paroissiens : « *Les propriétaires du Haut-Gesvres, Mr et Mme Doré-Graslin se sont souvenus de la pauvreté de notre église et lui ont fait présent d'une chape et d'un voile blancs. Les fidèles, à la recommandation du pasteur ont récité avec lui un Pater et un Ave pour attirer la bénédiction du ciel sur cette charitable famille* ». (15 août 1864)

Le conseil de fabrique reste avant tout pour les Treilliérains une affaire entre villageois et curé où les riches propriétaires, étrangers à la mentalité locale par leurs origines géographique ou sociale, ne sont que tolérés. Pour gérer le patrimoine paroissial ils font d'abord confiance aux familles qui ont su gagner le respect de tous en menant avec succès leurs exploitations agricoles ou artisanales. Si on laisse au curé, comme on le verra ensuite, l'initiative des gros travaux, on apporte le plus grand soin à trouver les recettes pour assurer ce quotidien de l'église qui permettra la pratique de la religion selon les rites indispensables au salut de l'âme.



Chasuble offerte par Jeanne Bergue du Haut-Gesvres vers 1910 : par dévotion ou par calcul, les châtelains de la paroisse offrent régulièrement des ornements à l'église.

La comptabilité paroissiale

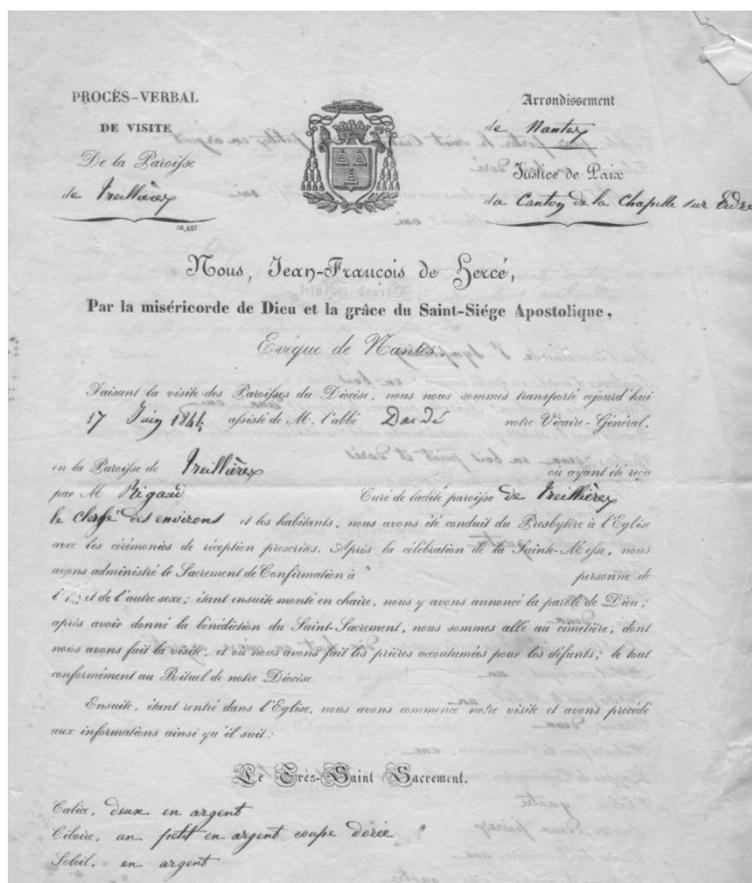
Le dimanche de Quasimodo, après le renouvellement de ses membres, le conseil de fabrique, selon la formule habituelle, « s'est occupé des règlements des comptes ».

Recettes, dépenses ordinaires et extraordinaires doivent être consignées dans un registre de comptabilité tenu par le trésorier de la fabrique (en fait le curé). A Treillières il n'est ouvert qu'en 1844 suite aux remontrances de l'évêque de Nantes lors de sa visite pastorale du 17 juin 1844. Monseigneur de Hercé note de sa main sur le registre de délibérations de la Fabrique : «Ayant voulu nous faire présenter le registre de comptabilité, nous avons appris qu'il n'existait pas, sinon pour les dépenses ecclésiastiques».

Procès-verbal de la visite pastorale de Mgr de Hercé (1844) (Archives épiscopales)

Pour la période qui précède la visite épiscopale nous ne disposons, pour connaître les finances paroissiales, que des comptes annuels des marguilliers retranscrits dans le registre de délibérations de la Fabrique. Ils ne composent qu'une partie du budget paroissial puisque les ressources et dépenses qui ne sont pas du ressort des marguilliers (droits de la fabrique sur les offices célébrés, réparations à l'église...) n'y figurent pas. Cependant ils permettent une première approche du quotidien de la paroisse.

Les comptes des marguilliers pour l'année 1806 que nous reproduisons sont à l'image de ceux de la période 1800 à 1817 :



Comptes des marguilliers pour l'année 1806

Recettes		Dépenses	
Pour la boîte	188,14	Luminaire, encens, pain	151
Pour le fil	56	Huile pour la lampe	41
		Linge pour l'église	10
		Le registre	4,16
		Raccommodage de la navette	1,04
	244,14 F		207,20 F

Boîte : il s'agit du produit de la quête dans l'église

Fils ou quenouilles : les fidèles offrent des quenouilles de filasse de laine, de lin... à l'Eglise.

Les marguilliers les proposent à des femmes qui acceptent de filer gratuitement ; ensuite le fil est vendu au profit de la fabrique

A partir de 1818 apparaissent dans les comptes les sommes récoltées par la location des chaises et des bancs placés dans l'église. Au début les revenus sont modestes (61 francs en 1821) mais, à la fabrique, on réalise alors que l'on est assis sur de l'or. A partir de 1826 le curé Rousseau, bon connaisseur de la mentalité villageoise, mise sur le péché d'orgueil pour lancer une sorte de campagne d'abonnement qui ne tarde pas à porter ses fruits : 45 abonnés en 1826 ; 54 en 1828 ; 95 en 1830. Tout villageois qui se respecte veut avoir sa chaise ou son banc dans l'église. Une fois le siège installé il n'y a plus qu'à en faire un piège pour la bourse des gens assis en augmentant les tarifs de location. En 1830 le loyer annuel passe de 1,50 franc à 2 francs. A la fin de l'an, les chaises de l'église ont rapporté 146 francs. Des paroissiens imaginent faire des économies en venant à l'office avec leurs propres chaises ou bancs. On décide de les taxer au tarif commun. Qu'importe le siège, c'est d'y poser son séant qui mérite paiement.

Le besoin rend ingénieux et pour avoir de l'argent la fabrique fait feu de tout bois. Elle décide de « *fournir à la demande de chacun la quantité de cierges qu'il lui plaira pour les enterrements... services... à chacun la charge de payer les dites illuminaires* ». Le tarif est de 3 sous par cierge pour un enterrement simple ou une messe chantée et de 2 sous pour une messe basse. Pour honorer leurs morts, et aussi par amour-propre, les familles ne rechignent pas sur les illuminations. En 1830 les cierges rapportent à la fabrique 290 francs, les quêtes 164,25 francs et les chaises 146 francs.

Après les pastorales remontrances de Mgr de Hercé en 1844, nous avons enfin accès à la comptabilité complète de la fabrique. Mais l'examen des chiffres exige de la prudence car la rigueur n'est pas toujours la vertu principale des trésoriers de la fabrique. Si l'erreur de calcul est pardonnable, le maquillage des comptes l'est beaucoup moins, même pour une sainte cause. Comme on le verra plus loin, le curé Ménoret est un habitué du tripatouillage budgétaire, mais l'austère curé Rigaud reconnaît lui aussi dans un courrier adressé à l'évêché le 7 avril 1843 que : « *les comptes de la Fabrique n'ont qu'une apparence de régularité ; quelques dépenses faites d'après le consentement du conseil mais sans l'autorisation épiscopale nous ont forcé à diminuer le chiffre exact des recettes pour couvrir peu à peu cet arriéré* ». Rigaud et Ménoret, curé bâtisseurs, furent confrontés à des situations financières difficiles qui peuvent expliquer certains dérapages. Le péché est véniel et dans les deux cas confessé. Mais les autres curés qui n'avaient pas une âme de maçon ne succombèrent-ils pas à la tentation ?

Pour appréhender, en toute prudence, les finances paroissiales dans la deuxième moitié du 19^e siècle, nous avons retenu les comptes établis par la fabrique à quatre dates, prises hors période de gros travaux à l'église ou au presbytère.

Année	Recettes	Dépenses
1850	1 145,4 F	847 F
1861	2 025,02 F	1 210,27 F
1880	3 253,05 F	2 912,62 F
1905	4 181,02 F	2 764,10 F

Les chiffres, même entourés de doute, fournissent des tendances sur un demi-siècle. La croissance des recettes, rapide dans un premier temps puis plus modeste ensuite, rappelle les courbes de la population étudiées au premier chapitre. L'explication démographique n'est pas suffisante. Les villageois sont plus nombreux certes mais aussi plus aisés ; ils se plient aux impositions de la fabrique (les chaises) et sollicitent des offices plus nombreux, plus solennels pour leurs défunts. Solennité qui se répercute sur l'évolution des dépenses car les ornements, les chantres, l'entretien de l'église... coûtent cher.

Malgré leur croissance les recettes restent modestes comparées aux revenus d'autres paroisses du diocèse en particulier celles des villes (près de 15 000 francs à Sainte-Croix de Nantes en 1850).

Les excédents dégagés ne permettent pas d'investir dans un renouvellement total du patrimoine paroissial construit ; mais au moment où le catholicisme triomphe dans les campagnes faisant éclore dans tout le diocèse un gros bouquet d'églises neuves, il est tentant, même pour les paroisses les plus humbles, d'imiter la voisine ; alors il faudra s'endetter.

La multiplication des chaises

Afin d'approcher au plus près le fonctionnement du budget paroissial et, à travers lui, un peu du rapport au culte des villageois, nous avons choisi d'examiner les comptes établis en 1880 par le curé Pierre Ménoret.

Comptes de la fabrique pour l'année 1880

Recettes ordinaires	
Location des chaises	2 290,5
Quêtes	165
Troncs	24
Droits sur les sonneries	63,15
Droits perçus sur les offices religieux	549,40
Quenouilles	106
Rentes sur l'Etat	55
TOTAL	3 253,05 F

Dépenses ordinaires		Dépenses ordinaires facultatives		Dépenses extraordinaires	
Pain d'autel	26	Frais d'administration (frais de bureau, correspondance) :	26,15	Réparations : (église, sacristie, presbytère) :	163
Vin	50	Assurances de l'église et du presbytère :	9,10	Calices, lustres, chandeliers :	205
Saintes huiles, bougie	105,5	Perception des chaises	218,70	Draps de mort	55
Cire	100	Caisse de secours	192,10	Dépenses pour décoration de l'église :	58
Entretien des ornements	427,99	Indemnité de Mr le curé	100	Amélioration d'immeubles	91,58
Entretien des meubles	45	Imprévu	104		
Blanchissage du linge	100				
2 chantres	90 (50+40)				
Organiste	100				
Pension du vicaire	500				
Réparations à l'église	75				
Réparations au presbytère	25,50				
Fête-Dieu, petites dépenses	45				
Total :	1 689,99 F	Total :	650,05 F	Total :	572,58 F
TOTAL DES DEPENSES : 2 912,62 F					

« Considérant que les bancs et chaises sont le principal revenu de l'église » en octobre 1852, le conseil de fabrique établit un règlement en 13 articles détaillés pour définir les conditions de location, de concession à vie... des sièges de l'église. La minutie du texte témoigne de l'importance du sujet ; l'avenir de la fabrique repose sur les bancs et chaises qui rapportent annuellement 612 francs en 1850, 1 285 francs en 1861, 2 290,5 francs en 1880.

En 1853 il y a 330 chaises et 14 bancs dans l'église de Treillières. Estimant que les bancs prennent trop de place (et surtout qu'ils sont moins rentables) on les supprime en 1871 pour les remplacer par des chaises ce qui, selon le curé, provoque quelques « *criailleries* » dans la paroisse. Quand l'abbé Ménoret entreprend de reconstruire le presbytère, dont les dépenses s'étalent sur plusieurs années, il place l'argent de la fabrique dans les chaises. Il en achète en 1863, 1869, 1876, 1880, à raison d'une quarantaine à chaque fois. En 1893 l'église dispose de 450 chaises. Après l'inflation du mobilier il tente, avec moins de succès, celle des tarifs. Ceux-ci étant restés stables de 1850 à 1874, cette année-là il en propose l'augmentation

au conseil de fabrique. Les avis sont partagés, certains fabriciens se disant « *effrayés par les murmures des braves gens* » informés du projet. Le curé passe en force et fixe les nouveaux prix : location annuelle 5 francs ; location à l'office 5 c. à la grand'messe et les jours de fête, 3 c. à la 1^{re} messe et aux vêpres. Si les paroissiens ne manquent jamais la messe du dimanche, leurs rangs sont clairsemés aux vêpres. En 1876 le curé ajuste ses tarifs en fonction de la fréquentation : 5c. à toutes les messes et gratuité aux vêpres. L'année suivante il revient à la charge et demande au conseil une nouvelle augmentation. Les fabriciens refusent « *par crainte de jeter le trouble dans les esprits récemment remis de l'agitation qu'avait produite* » le précédent réajustement. Le tarif des chaises ne bougera plus jusqu'en 1905. Mais lorsque les finances se videront l'église se remplira de sièges supplémentaires !

L'argent donné par les fidèles pour payer les chaises manque aux quêtes du dimanche dont le produit diminue : 340 francs en 1850 ; 219 francs en 1861 ; 165 francs en 1880. Les « quenuilles » ne font plus guère recette : on les supprime en 1901.



Une quenouille : à la fin du 19^e siècle, à l'ère de la révolution industrielle, le filage quitte la campagne pour l'usine. Les quenouilles mises au rebut deviennent objet de décoration ; garnies de filasse et enrubannées par des âmes charitables, les marguilliers les offrent aux jeunes filles aisées en échange de quelques pièces. A gauche, détail de la partie haute (coll. Solange Clouet)

Un enterrement de première classe

La deuxième source de revenus de la fabrique réside dans les « *droits perçus sur les offices religieux* ». Modestes en 1850 (70 francs) ils connaissent une croissance rapide : 262 francs en 1861 ; 549 francs en 1880 ; 1 100 francs en 1905.

Quand un paroissien demande au recteur de célébrer une messe, l'argent qu'il verse pour la cérémonie est réparti entre plusieurs acteurs. Ainsi pour un mariage, vers 1850, le célébrant reçoit 4 francs, le sacristain 0,25 franc, l'enfant de chœur 0,15 franc... et la fabrique 0,60 franc pour la sonnerie des cloches. Les marguilliers ne manquent jamais de proposer quelques extra : un cierge devant les époux (0,60 franc) ; un prie-Dieu (0,50 francs)... La fabrique ne touche rien sur les messes chantées du dimanche mais se rattrape sur les sépultures. A Treillières les enterrements sont gratuits pour les indigents ; les familles des autres défunts ont le choix entre 5 classes de sépulture. Un enterrement de première classe (avec 50 cierges, 6 cartons dessinés de tête de mort, sonnerie de 2 cloches, encens, organiste, chantre, choriste...) coûte 65,65 francs. Un enterrement de cinquième classe ne revient qu'à 5,85 francs mais il n'y a plus que 4 cierges, un chantre et le sacristain. Plus le cérémonial est important plus la fabrique gagne de l'argent (80% du prix d'une sépulture de 1^{re} classe). Aux enterrements succèdent les services religieux célébrés pour l'âme du défunt. Cela peut aller jusqu'à 30 messes (les trentains) et à chaque fois la fabrique propose cierges, cartons, encens, cloches... contre rétribution. Les Treilliérains vouent un culte particulier à leurs défunts aussi, à part la grand'messe du dimanche et les mariages, toutes les messes célébrées pendant la semaine (parfois plusieurs par jour) le sont à l'intention d'un mort. En 1900, les paroissiens de Treillières ont versé 1888,30 francs pour des services religieux. La somme fut ensuite répartie ainsi :

Fabrique	989,70 F	Curé	581,50 F
Vicaire	126,25 F	Sacristain	61 F
Chantre	83,70 F	Enfants de chœur	45,15 F

Si les Treilliérains n'étaient pas très généreux à la quête du dimanche, ils manifestaient une grande piété quand il fallait tirer les âmes de leurs défunts du purgatoire et leur ouvrir les portes du paradis. Alors ils venaient souvent prier dans leur petite église et ils appréciaient de s'asseoir pour suivre l'office... au plus grand bonheur de la trésorerie paroissiale.

Sacristain, chantre...

La pompe des cérémonies, si elle alimente la fabrique a aussi un coût. Il faut entretenir l'église, les ornements sacerdotaux, équiper les choristes de soutanes, payer l'organiste, le chantre... autant de dépenses que l'on retrouve sur les comptes de 1880.

Ce catalogue de dépenses est un peu surprenant. Des quatre comptes que nous avons retenus c'est celui où elles sont les plus importantes après une accélération étonnante ! Si la plupart des postes suivent une croissance régulière, due au coût de la vie ou à l'amélioration des conditions du culte, comment expliquer que l'entretien des ornements, qui s'élève en temps normal à 100 francs, quadruple ? A quoi correspondent ces 250 francs de dépenses extraordinaires pour « *calices, lustres, chandeliers* » ? Réparations ? C'est bien cher ! Achat ? Ils n'apparaissent dans aucun inventaire par la suite ! On aura l'occasion de s'en apercevoir plus loin, la comptabilité du curé Ménoret s'écrit sur fond opaque.

Malgré ces zones d'ombre, le compte des dépenses témoigne de tout le personnel qui s'agite dans l'église. Il y a le sacristain, Joseph Duflanc, qui prépare l'autel pour les offices, sonne les cloches, balaie et nettoie le sanctuaire le lundi, le lendemain des fêtes, puis le samedi. Il reçoit pour cela 25 francs d'honoraires en 1861 en plus des rétributions déjà signalées. Il fait aussi fonction de fossoyeur, tâche qu'il abandonne bientôt pour une activité

plus lucrative : la perception des taxes sur les chaises, à raison de 10% du montant annuel. Sa femme Marie est lingère de la sacristie et reçoit pour cela 100 francs.

Dans l'église apprêtée, l'organiste à son harmonium se prépare à accompagner le chantre qui dirige le chœur. Le nombre de messes chantées augmentant, un deuxième chantre vient élarger pour 40 francs au budget de la fabrique en 1880. Le clergé plus sollicité est aussi récompensé : 100 francs d'indemnité pour le curé (qui n'apparaissent pas dans les comptes précédents) ; la pension du vicaire passe de 400 à 500 francs, mais il est vrai que l'Etat ne lui verse que 450 francs (1 100 francs au curé). Les prêtres âgés et infirmes ne sont pas oubliés. Depuis 1832 la paroisse de Treillières cotise pour eux. En 1880 la fabrique verse 192,10 francs à leur caisse de secours soit (selon le barème diocésain) 1/15 du produit ... des chaises.



Joseph et Rose Duflanc (dans les années 1940) ; une longue tradition de sacristain, chantre, chaisière

Les « marguilliers d'honneur »

Bien qu'acteurs des cérémonies religieuses et collecteurs d'une partie des recettes de la fabrique, les marguilliers n'apparaissent pas dans les comptes car ils officient bénévolement pendant un an. Après avoir laissé les chaises au sacristain ; après avoir abandonné les « quenouilles », les « marguilliers d'honneur » vont quitter l'église de Treillières. On l'a dit précédemment, la nouvelle fabrique mise en place par le Concordat les avait dépouillés de leurs prérogatives importantes ne leur laissant que des tâches subalternes (quête, gestion des cierges...) ou honorifiques (porter la croix et la bannière). Tout juste leur avait-on donné quelque pompe en les nommant « marguilliers d'honneur » pour les distinguer des membres du bureau de la fabrique appelés aussi marguilliers. Si la fonction ne comportait pas de responsabilité écrasante, la tradition l'avait rendue onéreuse ce qui découragea peu à peu les bonnes volontés. Écoutons les explications du curé Paquelet :

« Dans les premiers jours de décembre 1905, Mr l'abbé Paquelet, curé de la paroisse, après avoir consulté le conseil de fabrique, chercha des remplaçants aux trois marguilliers d'honneur dont les fonctions devaient cesser à la fin du mois. Sur douze demandes il essuya

onze refus, et à son grand regret, il fut obligé d'annoncer du haut de la chaire, le 19 décembre 1905, qu'il n'y aurait pas de marguilliers d'honneur pour l'année 1906. Le motif du refus opposé aux demandes qu'il avait faites étant toujours le même, les dépenses assez considérables (150 francs environ pour chaque marguillier) du repas donné par les marguilliers entrant en fonction à tous les anciens marguilliers de la paroisse et à leurs familles, le premier mardi de janvier. Il fit observer que cette coutume particulière aux paroisses du canton de La Chapelle-sur-Erdre rendait très difficile le choix des marguilliers, qu'elle excluait de l'honneur de la marguillierie les pauvres malgré leur honorabilité, que dans les paroisses environnantes (la paroisse de Grandchamps) elle avait été cause de la suppression définitive de cette fonction, que déjà Mr l'abbé J. M. Thomas, ancien curé de Treillières, avait eu la déconvenue à la fin de 1902 de ne pas trouver de marguilliers pour 1903 (il avait fait dix demandes et essuyé dix refus). Force était donc d'abolir cette coutume, et comme le service religieux célébré dans l'église paroissiale le premier mardi de janvier à l'intention de tous les marguilliers défunts était l'occasion de ce repas, Mr le curé avertit que désormais ce service religieux serait célébré le 2 novembre avant le service solennel pour les défunts de la paroisse. Il termina en témoignant hautement son regret d'être privé du concours des marguilliers pendant l'année 1906, et en annonçant sa ferme intention de n'accepter désormais de marguilliers qu'à la condition formelle de ne pas donner de repas à tous leurs prédécesseurs dans cette charge. Toutefois ajouta-t-il en s'adressant aux hommes présents dans l'église, s'il y a parmi vous trois hommes de cœur qui ne craignent pas d'affronter l'opinion en acceptant la marguillierie pour 1906 sans donner le repas, qu'ils viennent me trouver dans le courant de la semaine. Il y eut paraît-il des pourparlers engagés à ce sujet en dehors de Mr le curé parmi les paroissiens, mais ils n'aboutirent pas et la question de la suppression ou du maintien de la marguillierie resta en suspens jusqu'en décembre 1906 » (Livre de paroisse).

La disparition des marguilliers d'honneur précède de peu celle de la fabrique elle-même. La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (1905) qui met fin au Concordat provoque une refonte institutionnelle. Le conseil de fabrique est dissout le 13 décembre 1906. Deux ans plus tard il est remplacé, dans un autre contexte juridique, par le conseil paroissial.

Serrée sur son coin de terre, la communauté treilliéraine s'organise autour de sa mairie et de son église, pôles de son univers suffisant. Quelle que soit leur ferveur religieuse, les villageois accordent une grande importance au culte et, à travers la fabrique, aux conditions matérielles de son exercice, quitte à s'engager, comme on va le voir, malgré la pauvreté de la paroisse dans de gros travaux aux édifices religieux.

Le patrimoine paroissial : église, presbytère...

Quand, en 1801, le culte catholique reprend de façon définitive à Treillières, l'église a un urgent besoin de réparations. Construite en 1613, si l'on en croit le curé Eraud, elle avait, au temps de l'Ancien Régime, subi les outrages des grands vents d'ouest qui souvent la décoiffèrent. Ses murs fatigués, lézardés semblaient vouloir se coucher pour un dernier sommeil parmi les tombes du petit cimetière, si souvent déclos, qui l'entouraient. Pour éviter l'effondrement de l'édifice il avait fallu murer les arcades séparant la nef du bas-côté gauche, réduisant celui-ci à un tunnel d'où il était impossible de suivre la messe.

Durant la Révolution l'église, dont les cloches réquisitionnées avaient été fondues, servit quelque temps d'entrepôt à bois ou de dortoir pour les troupes républicaines de passage quand le presbytère, caserne habituelle, n'y suffisait pas. Les soldats brisèrent la croix du cimetière et causèrent quelques dégâts à la cure et à l'église.

La remise en état

Le Concordat de 1801 confie l'entretien des édifices cultuels aux fabriques paroissiales, les municipalités devant suppléer aux éventuelles défaillances financières de celles-ci. A Treillières, où la pauvreté du budget municipal n'a rien à envier à celle de la fabrique, où le conseil municipal n'est encore que le prolongement de l'ancien « général de la paroisse », c'est la commune qui, jusqu'en 1825, aura l'initiative des travaux d'entretien de l'église, du cimetière et du presbytère.

Chaque année sans exception de 1801 à 1810 le conseil municipal intervient pour remettre en état le patrimoine religieux :

- L'église : on démolit et reconstruit une partie du pignon ouest ; on blanchit l'intérieur ; on répare la toiture et le clocher qui menace de s'écrouler à chaque instant.
- Le presbytère : on rapièce le toit avec « *garantie de mouiller pendant un an* » ; on consolide « *les murs construits en terre et pierre lézardés en quelques endroits* » ; on renouvelle le carrelage.
- Le cimetière : outre la croix détruite pendant la Révolution qu'il faut remplacer, les murs ont gardé de l'Ancien Régime la fâcheuse habitude de s'écrouler en différents points « *et les animaux sont tous les jours dedans particulièrement les cochons et moutons* ».



En 1826 on remplace l'ancienne croix du cimetière détruite pendant la Révolution par celle-ci. Elle appartient à un type filiforme que l'on trouve dans un périmètre très limité en Loire-Inférieure. En général les croix de ce style sont ornées des instruments de la Passion (lances, clous...). Celle-ci est des plus simples : au centre un ostensor surmonté d'une croix et quelques décorations autour (des étoiles). L'attachement à la monarchie est manifesté par des fleurs de lys aux 4 extrémités et une couronne stylisée (au lieu du coq habituel) au sommet. Le socle est un bloc de granit peut-être la réutilisation d'une borne milliaire ou d'un fût de colonne.

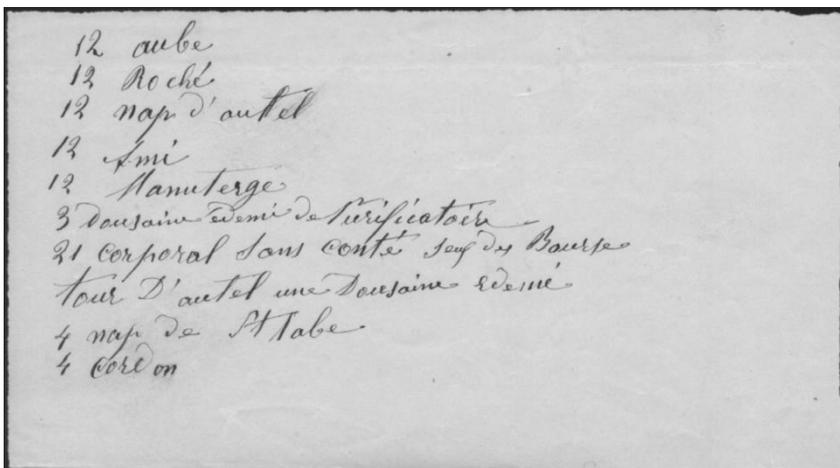
Pour payer les frais des réparations on a recours à des moyens qui ont fait leurs preuves sous l'Ancien Régime :

- Le couvreur « doit faire la quête dans la commune à la générosité de chacun ».
- On vend 80 mauvais arbres « tous secs et morts sur divers terrains communaux » ; les habitants se sont proposés de les couper « et de les mettre en corde pour bois à feu sans demander de payement ».
- La vigne du presbytère ayant été vendue comme bien national on décide « faire la vente du pressoir » de la cure.

A ces recettes anciennes s'en ajoutent de nouvelles. Un préfet dirigeant désormais une administration départementale plus accessible, on prend l'habitude de le solliciter pour obtenir quelques subsides. Surtout, la loi de 1792 sur les « landes et communs » a, dans un premier temps, mis entre les mains de la municipalité un véritable trésor foncier dans lequel on puise, à petites doses d'abord, puis de plus en plus avidement jusqu'à ce que les villageois commencent à revendiquer leur part de communaux tuant la poule aux œufs d'or du maire.

C'est grâce à ces « landes et communs » que le petit clocher branlant de l'église paroissiale, muet depuis 1793, va retrouver sa voix. Le 11 octobre 1814 le conseil municipal envisage de vendre des communaux pour acheter une cloche puis, sinon pas de carillon, une deuxième. Le fondeur Pierre Caillard s'engage à les fournir pour 1800 francs. Mais il faut auparavant consolider le vieux clocher, acheter des cordes, les faire cirer par un cordonnier, acheminer les cloches, les graver.... En 1820 la facture monte à 2 080 francs. On vend des communaux !

Les deux cloches sont baptisées le 22 novembre 1820. L'une, Marie-Madeleine, prend le prénom de sa marraine, Mademoiselle Marie-Madeleine Du Noir, de La Louinière ; le parrain est Julien Le Lardic de La Ganry, de Fayau. L'aristocratie terrienne, issue et nostalgique de l'Ancien Régime, ainsi mise à l'honneur la municipalité dans un remarquable mouvement de balancier choisit pour parrainer l'autre cloche, dénommée Marie-Anne-Félix, des représentants de la nouvelle bourgeoisie conquérante. La marraine est Marie-Anne-Félix Provençère épouse de Mr Haentjens propriétaire de Gesvres. Celui-ci étant protestant ne peut prétendre au titre de parrain. Le rôle échoit à son gendre, Pierre-Joseph Maës futur propriétaire du Haut-Gesvres. Au-dessus des landes sacrifiées en leur nom, au-dessus des villages agenouillés sur la terre nourricière, les cloches égrènent Angélus, carillons ou sanglots longs des glas ; la lente procession du temps tourne en rond autour du clocher. Malgré la Révolution c'est toujours la voix d'airain des grands propriétaires, des dominants, qui rythme sa marche.

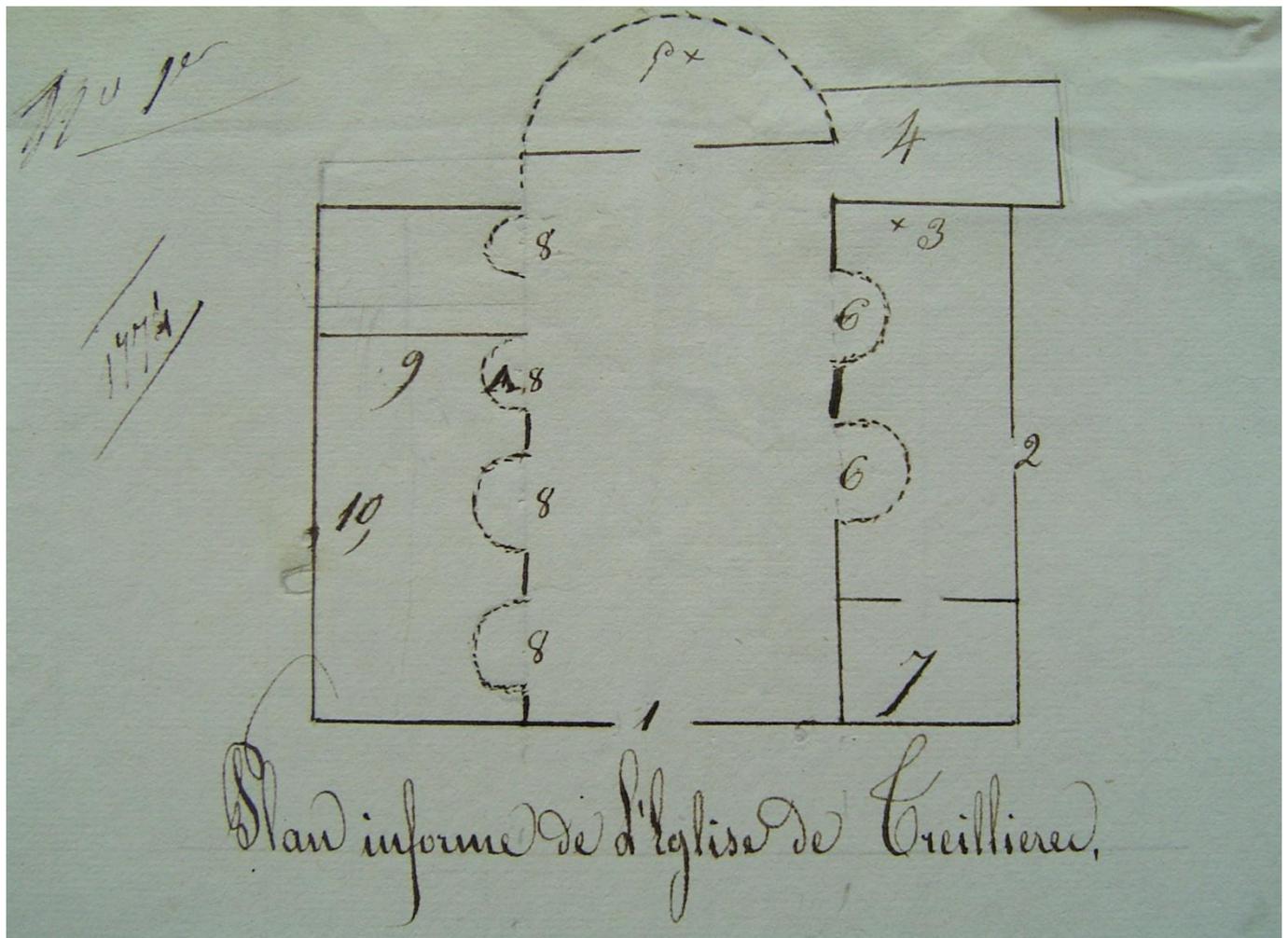


Inventaire rapide du linge et ornements sacerdotaux fait par le curé Eraud en 1853 (Archives épiscopales)

Ostensoir : il sert à l'exposition de l'hostie consacrée (le Saint-Sacrement)



Une fois l'église remise en état il faut l'équiper de tous les ornements, linges et argenterie nécessaires au culte. A force de mauvaise volonté de la part de la municipalité, le commissaire du district chargé de réquisitionner l'argenterie de la paroisse en janvier 1793 n'avait pu saisir qu'une croix composée de plaques d'argent. Un ciboire disparut, volé, mais l'essentiel fut préservé et il demeurait au début du 19^e siècle : 2 calices, un ciboire, un soleil en argent (ostensoir) pour exposer le Saint-Sacrement, une croix de cuivre de mauvaise qualité et un dais très fatigué. Les vêtements liturgiques étaient au complet, parfois bien usés. Petit à petit la fabrique, aidée par la municipalité reconstitue et complète la liste des ustensiles nécessaires au culte : chandeliers, encensoir, goupillon, sonnettes de procession, fanal « pour porter le Bon Dieu », nappe de la sainte-table, rideaux d'autel... Le curé Chenard est mis à contribution ; en 1809 il achète de ses deniers deux tableaux : un « Ecce homo » et une « Mater dolorosa ». En 1815 il donne un lustre spectaculaire à son église en y transférant de nuit, dans le plus grand secret (car les villageois de l'endroit ne voulaient pas s'en séparer) la statue de Notre-Dame des Dons, très vénérée à Treillières et dans les environs. Après avoir été cachée dans le creux d'un if en 1793, elle risquait les plus grands périls dans sa petite chapelle très délabrée. On installa la statue sur l'autel de la Vierge situé en haut du bas-côté droit de l'église.



Plan « informe » (sans respect des proportions) de l'ancienne église réalisé en 1829: 4 - sacristie ; 7 - fonts baptismaux ; 8 - arcades bouchées que l'on projette de rouvrir (Archives départementales)

Agrandir ou reconstruire l'église ?

Privée de son bas-côté gauche muré, l'église s'avère bientôt trop petite pour une population qui, la paix revenue, entame une croissance soutenue. A l'été 1824, la municipalité envisage de rouvrir les 4 arcades bouchées qui isolent le bas-côté de la nef estimant créer ainsi 150 places. On fait un devis estimatif, on spécule sur la quantité de communaux à vendre... Les travaux vont commencer quand un changement de maire remet tout en question.

Le nouvel édile, Julien Le Lardic de La Ganry, en mauvais terme avec le curé Mathurin Rousseau, s'oppose au projet d'agrandissement. Malgré les avis favorables d'un architecte nantais sollicité par la fabrique, de l'évêque et du préfet, il refuse de financer les travaux estimant que les murs ne résisteront pas à l'ouverture des arcades « *qui n'ont pu être bouchées sans motif* ». Si le maire règle au passage une querelle politique avec le curé, sur le fond de l'affaire il n'a pas tort. En octobre 1829 la fabrique ayant réuni assez d'argent pour financer seule les travaux, les maçons débouchent une à une les arcades. Quand ils s'attaquent à la quatrième l'écroulement total de l'édifice menace. En toute hâte on rebouche la deuxième arcade et... on en reste là. Le maire n'a guère le temps de triompher car la révolution de juillet 1830, qui chasse Charles X, le pousse à démissionner. Quant au curé, malade et presque impotent, il quitte la paroisse en novembre 1833. Agrandir ou reconstruire l'église ? C'est son successeur, l'abbé Rigaud, qui devra trancher.

La question ne se pose pas qu'à Treillières. Contrairement à une idée reçue, la Révolution, si elle a pu causer des dommages aux églises du diocèse n'en a détruites que très peu. Au moment de la Restauration 60% d'entre elles sont en bon état ; 10% sont délabrées et les autres ont besoin de réparations¹. Grâce à la générosité des fidèles, à l'astuce des fabriques, aux subventions des communes et de l'Etat on va en reconstruire ou restaurer 70 (sur 220) entre 1800 et 1850, dont celle de Treillières.

C'est Jean-Baptiste Rigaud, le nouveau curé, qui prend l'initiative des travaux. En août 1834 il propose au conseil de fabrique et à la municipalité de démolir et reconstruire le pignon ouest et « *le clocher qui est posé dessus qui menace ruine* ». Il dispose pour cela d'une somme de 4 000 francs remise par un paroissien généreux : Mr de Kersabiec. Il consulte un jeune architecte nantais, François Liberge², qui lui conseille de restaurer le bâtiment dans son entier, ce qui reviendrait à environ 7 000 francs. La fabrique ne possédant que 781 francs on sollicite les plus fortunés de la paroisse qui s'engagent à verser : Mr de Kersabiec 5 150 francs ; Mr Haentjens 300 francs ; Mr Hersart du Buron 50 francs ; les riches agriculteurs Pierre Renaud 20 francs et Louis Moulet 9,30 francs, le meunier Rousseau 2,10 francs ... On trouve ainsi une vingtaine de donateurs. Comme cela ne suffira pas on spécule sur ce que rapporteront les quêtes, la recette des chaises de l'église, la vente du vieux plomb du clocher, celle des chandeliers abimés ou d'une vieille armoire ou encore celle des délivres des murs que l'on va abattre... sans oublier les biens communaux. Car pour obtenir de l'évêque et du préfet l'autorisation de reconstruire il faut présenter un budget équilibré soutenu par un solide argumentaire. On s'y emploie : la menace que fait peser l'écroulement du clocher sur les fidèles assemblés est l'argument massue ; on compte aussi sur l'appui des vieux murs lézardés ; enfin on essaie d'apitoyer les autorités sur le sort des pauvres et pieux paroissiens victimes d'une église trop petite : « *un nombre considérable de fidèles se trouvent exposé aux injures de l'air pendant l'office pour ne pouvoir pénétrer dans l'église* » (15 mars 1835).

L'évêque et le préfet se laissent convaincre : Treillières aura une église, sinon entièrement neuve au moins largement restaurée. A l'automne 1835 les travaux commencent. Au bout de quelques semaines, en novembre, l'architecte revoit le devis à la hausse : 8 955,44 francs. Les recettes paroissiales et communales cumulées s'élevant alors à 7 788,29 francs on

¹ Source : M. Faugeras, Le diocèse de Nantes sous la Monarchie censitaire (1813- 1849), Fontenay-le-Comte, 1964

² François Liberge (1800 – 1860) : il est l'auteur de plusieurs églises dont celle de Saint-Clément à Nantes

Joseph M. J.-B. P. Aug. Micolon de Guérimus,
par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique,
Evêque de Nantes.

Sur la délibération du conseil de fabrique
des Eglises de Neillies, en notre diocèse, constatant
la nécessité de faire à ladite Eglise des réparations
ayant pour objet d'écarter l'écroulement d'une
partie des murs de l'édifice, de la mettre en
rapport avec la grandeur avec la population
de la paroisse et de pratiquer deux arcades qui
unissent la route aux bas côtés.

Le budget de la fabrique
Le budget est reporté de l'architecte
Le devis et estimant l'ouvrage total
à 6847.⁰⁰
Le cahier de charges.

Constatant que les constructions et réparations
projetées sont suffisamment motivées par le
mauvais état d'une partie des murs actuels et
par les inconvénients qui résultent de l'impossibilité
ou de la rareté de certains logements
qui se trouvent par ailleurs aux officiers -
Constatant que les souscriptions spontanées
offertes et engagements pris par plusieurs notables

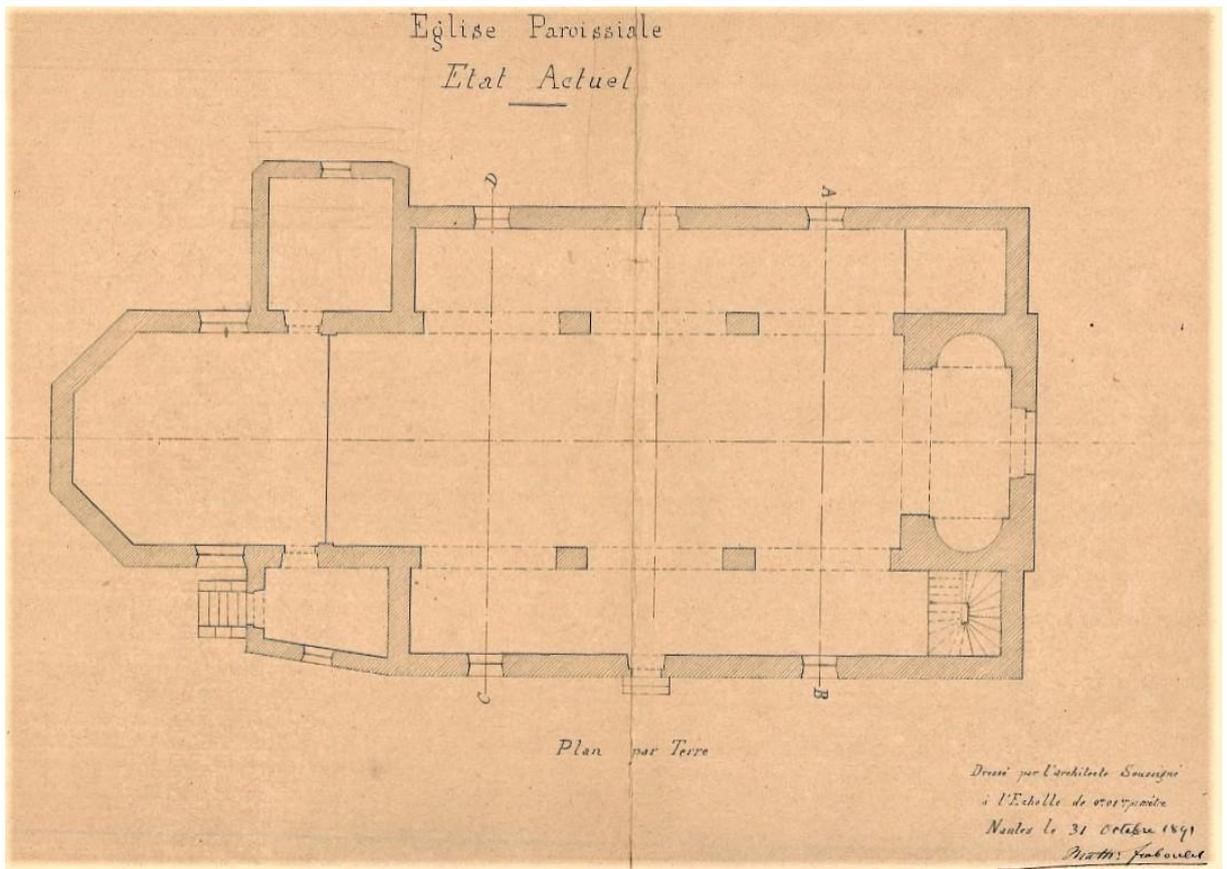
2 mai 1835 : l'évêque donne son
autorisation à la reconstruction
de l'église (Archives épiscopales)

Du chœur de 1613 rien n'a changé sinon la toiture. Les murs de la nef ont été surélevés et rallongés de 15 mètres portant la longueur de l'édifice à 32 m (pour une largeur de 15 m). Les murs séparant la nef des bas-côtés ont été démolis puis reconstruits avec 4 arcades en plein cintre de chaque côté³. On a refait toute la toiture de l'édifice : charpente et couverture en ardoises d'Angers. Enfin le pignon, seul concerné au départ du projet, a été entièrement reconstruit : la partie basse fait office de vestibule à la nef ; au-dessus on a installé une tribune à laquelle on accède par un escalier situé dans le bas-côté gauche ; le clocher s'élève au-dessus de la tribune sur un soubassement en maçonnerie dont le plan est carré ; au-dessus est le beffroi, logement réservé aux deux cloches ; il s'agit d'une charpente à 8 pans recouverts de zinc⁴ ; la flèche, couverte en ardoise est posée sur le beffroi avec un léger décrochement ce qui donne l'impression d'un clocher en gradin ; une pointe en plomb coiffe la flèche.

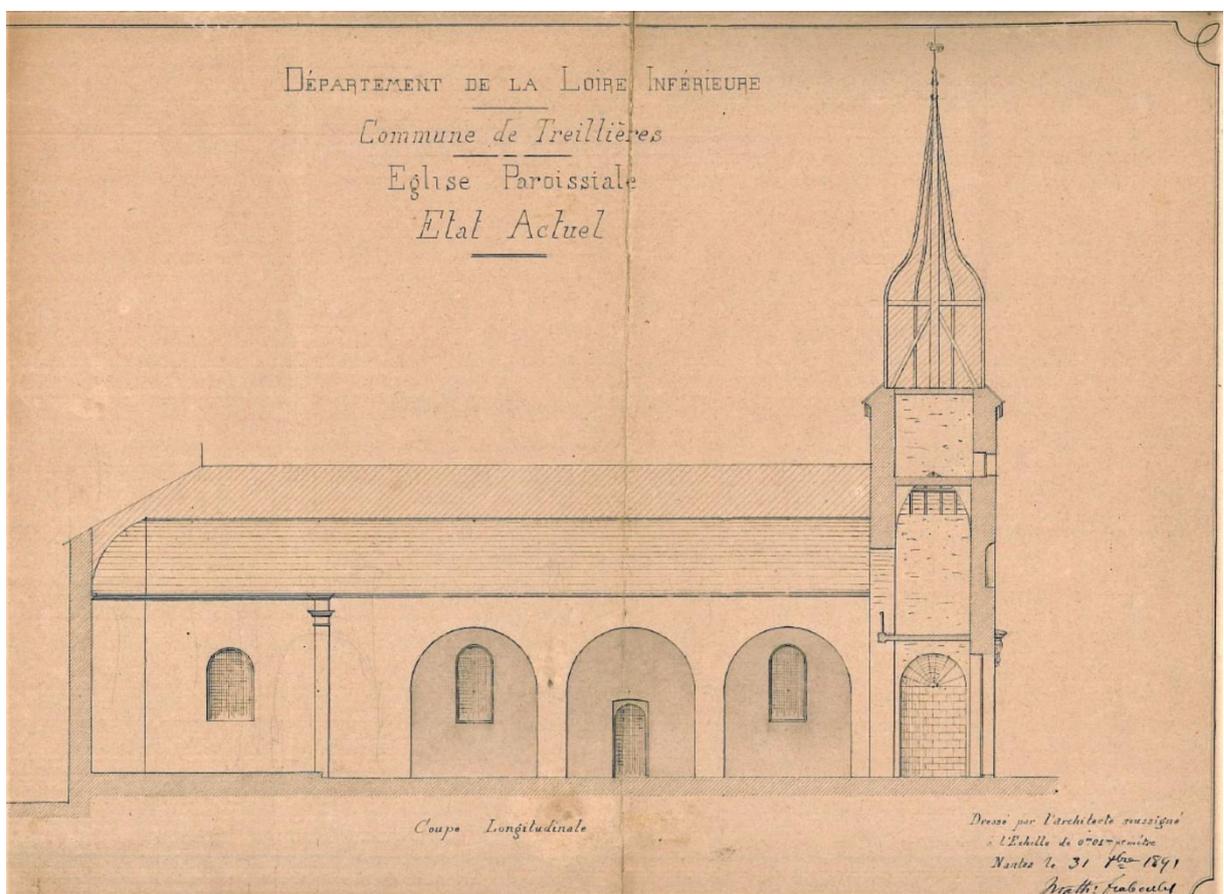
L'inspecteur de la commission départementale des Bâtiments trouva que « l'architecture de la nouvelle façade tient un peu du style du Moyen Age modifié par quelques souvenirs d'architecture d'une époque antérieure ». Etait-ce aussi l'avis des Treilliérains de l'époque ? A leur suite, allons visiter la nouvelle église.

³ La première arcade du côté droit est obturée pour créer une sacristie ; la première arcade côté gauche le sera également en 1854 pour faire un débarras.

⁴ Les feuilles de zinc n'étaient pas soudées mais fixées par des agrafes et crochets. Elles furent souvent emportées par les tempêtes si bien qu'en 1853 on se décida à les remplacer par des ardoises ce qui obligea à modifier la forme du clocher lui donnant « la forme d'un dôme au lieu de celle de gradin qu'il a actuellement ».



Plan et dessin de l'église de 1837 (réalisés par l'architecte M. Fraboulet en 1891 en prévision de sa reconstruction) (Archives épiscopales)

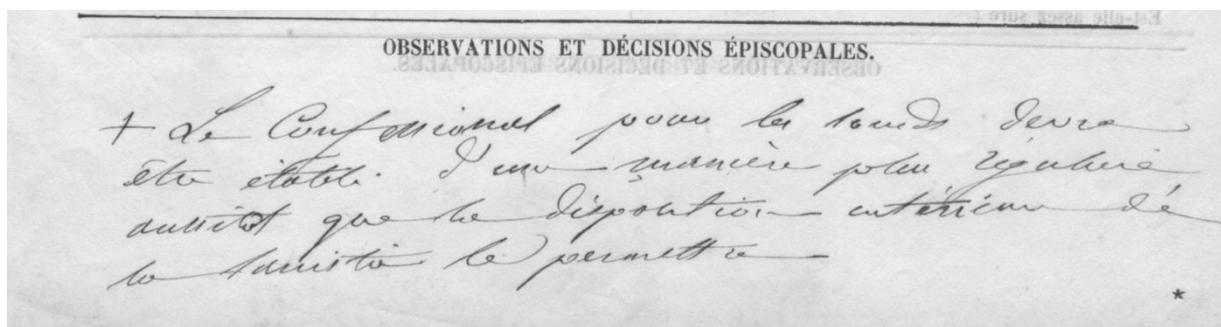


Après avoir traversé le petit cimetière nous arrivons devant l'entrée principale orientée à l'ouest. La grande porte à deux battants, en chêne du pays, est ouverte. Entrons. La nef n'est pas très haute (8,50 m) et peu éclairée. Elle repose sur deux murs de 6 m de haut percés chacun de 4 arcades en plein cintre surlignées de tuffeau blanc. Sur les piliers on a accroché les 14 stations du Chemin de croix : un papier peint délavé par l'humidité dans un cadre doré. Les bas-côtés sont éclairés chacun par deux fenêtres à grands carreaux encadrant une porte aveugle. Dans la pénombre on devine deux confessionnaux ; un troisième est prévu pour les sourds dans la sacristie. Au fond de l'église, dans l'encoignure du bas-côté située à droite de la grande porte, sont les fonts baptismaux en « *granit très ancien, cuvette d'étain, couvercle en bois fermant à clef, burette pour verser l'eau en argent* ». A côté, dans une boîte, on a entreposé les bannières. A l'autre extrémité de ce bas côté, sur l'autel de la Vierge, en marbre, deux chandeliers en cuivre argenté entourent une croix (en cuivre argenté le dimanche, en bois dans la semaine) et la statue de Notre-Dame des Dons ici réfugiée. Derrière cet autel se trouve la sacristie éclairée par une fenêtre garnie de barreaux en fer. Un vestiaire et une armoire y abritent les ornements et ustensiles nécessaires au culte. Le bas-côté gauche n'a pas d'autel. On y a seulement accroché un tableau (inachevé) représentant la Visitation.

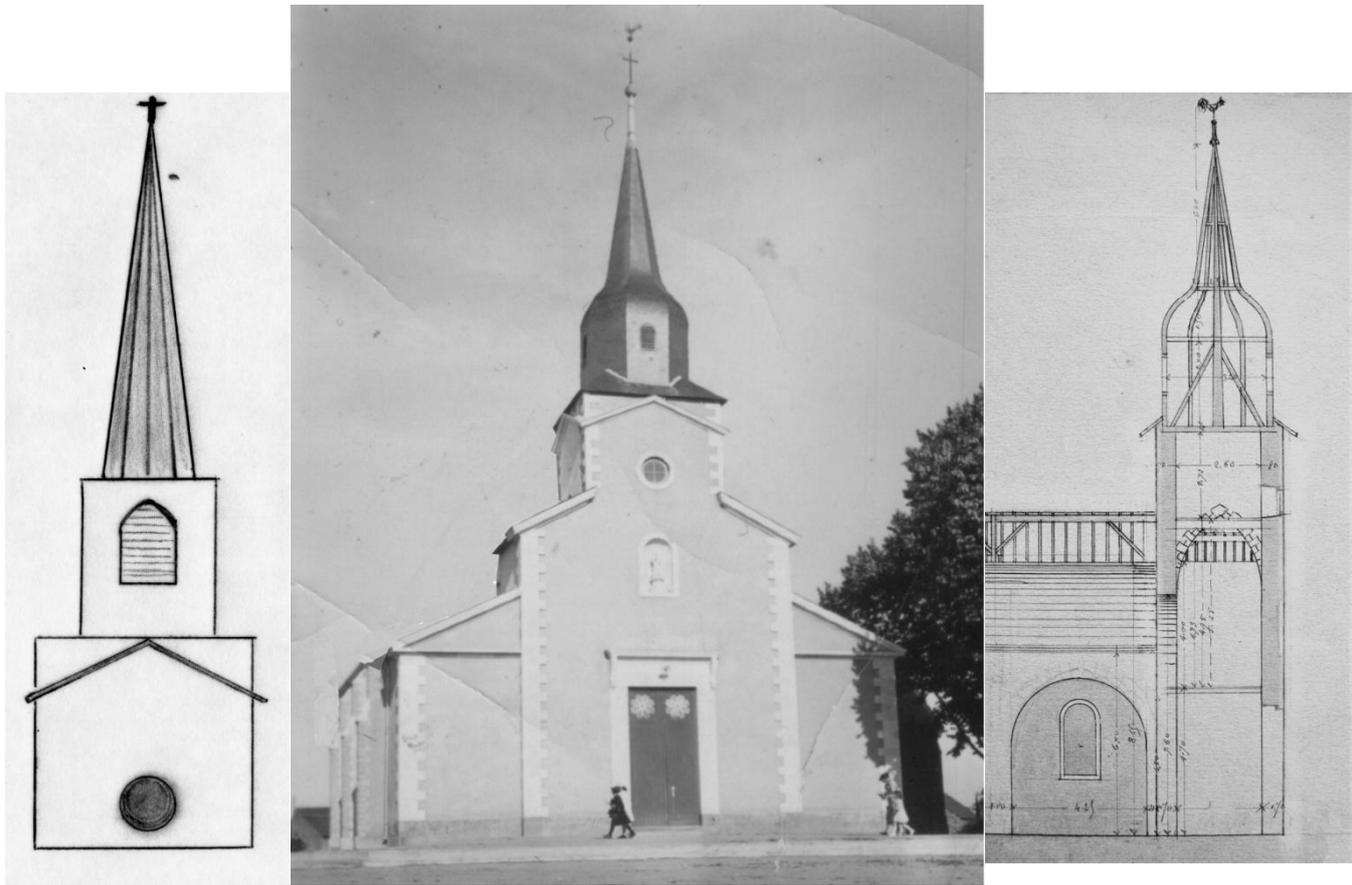
Dans ce sombre sanctuaire, un puits de lumière : les fenêtres à petits carreaux du chœur. Quand les rayons du soleil les traversent, la croix en cuivre doré qui domine le grand autel en bois peint consacré à saint Symphorien, patron de la paroisse, étincelle. C'est là que le prêtre célèbre l'office, dos au peuple, en conversation avec les statues de saint Symphorien, saint Jacques et saint Pierre dont les visages s'animent sous les flammes des nombreux chandeliers. Le feu, la lumière : le cœur de l'église bat ici.

Les paroissiens se répandent dans l'église. Leurs sabots résonnent sur le carrelage des bas-côtés ou sur les dalles de granit de la nef que l'on est allé récupérer dans la chapelle des Dons à l'abandon ; cela console ou irrite selon le village d'où l'on vient. Des bancs (14) et des chaises (330) sont à la disposition de ceux qui peuvent payer 1 sou pour assister à l'office. Les autres restent debout ou s'assoient à même le sol pour écouter le prône de Mr le recteur prononcé du haut de la « *chaire à prêcher* ». Celle-ci est installée du côté de l'Evangile (gauche), appuyée contre le premier pilier du bas-côté. En 1851 on la remplacera par une nouvelle chaire sculptée dont tous les éléments, de l'abat-voix au cul de lampe en passant par l'escalier, seront réalisés en « *bon et beau bois du Nord* » par Frédéric Grivots, maître menuisier à Nantes. 180 personnes se cotiseront pour la payer.

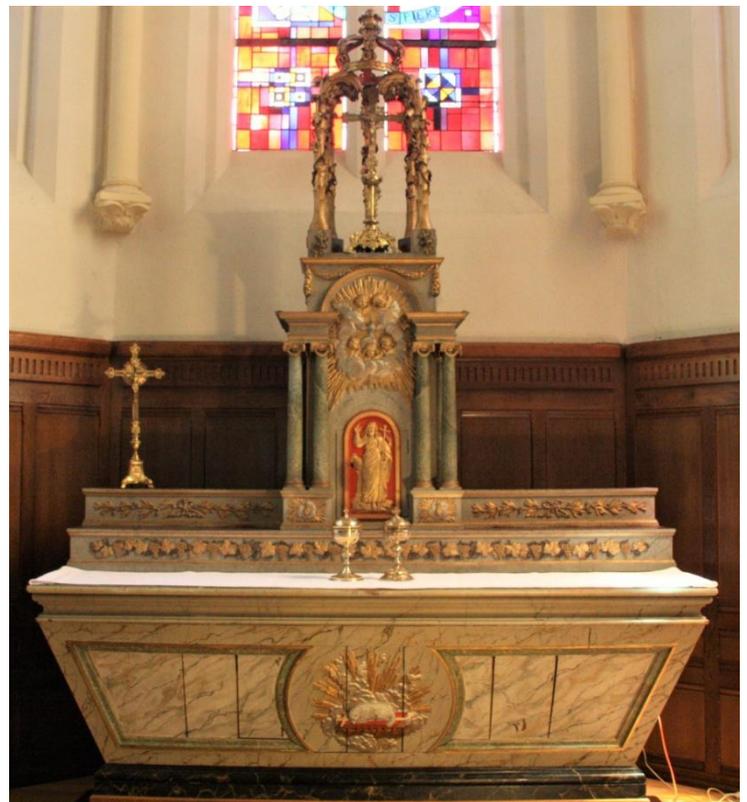
Mais Mr le curé Rigaud va célébrer l'office. Laissons-le avec ses paroissiens. Quittons l'église par la petite porte du midi pour arriver dans le cimetière qui n'en a plus pour longtemps à vivre.



L'évêque lors d'une visite demande un confessionnal pour les sourds (1853) (Archives épiscopales)



Façade et clocher de l'église tels qu'ils pouvaient apparaître en 1853 (photo retouchée) Le clocher de 1837 (à gauche) était de type « en gradin » En 1853 (à droite) le clocher est réaménagé en forme de dôme (dessin de l'architecte M. Fraboulet en 1891)



Le chœur avec le maître autel (dessin de l'architecte M. Fraboulet en 1891) (Archives épiscopales). Le maître autel en bois peint, de style baroque



Ce qu'il reste de la chaire de l'église réalisée en 1851 en « bon et beau bois du Nord ». Les panneaux sont ornés de sculptures représentant le Christ (à droite) et les quatre évangélistes : au centre saint Jean identifiable à l'aigle qui l'accompagne.

Un nouveau cimetière

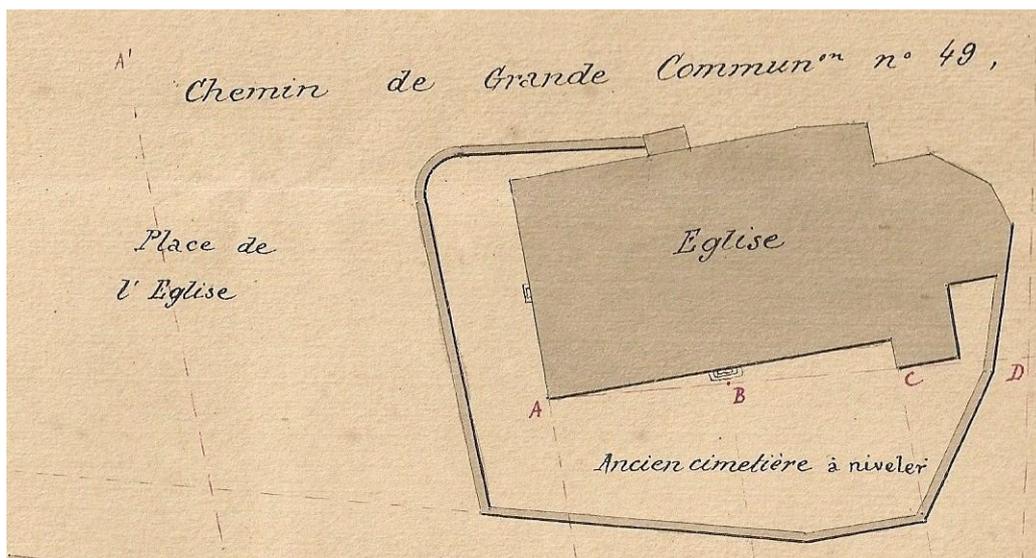
Le 10 mars 1838 « le conseil municipal s'est occupé... de pourvoir au moyen d'établir un nouveau cimetière situé hors du bourg du côté nord, attendu que celui actuel situé presque au centre du bourg, ce qui est défendu... est insuffisant pour contenir le nombre des décédés qui arrive chaque année vu l'augmentation de la population... le nouveau cimetière se trouverait placé à l'endroit nommé Vireloup au nord du bourg et à la distance de deux cents mètres environ dans un terrain communal et dans une étendue de 21 ares 96 centiares en forme la plus carrée ».

Le devis des travaux s'élève à 1 336,25 francs que l'on n'a pas. A. Vincent envisage de vendre... des communaux. Mais cela prend du temps et la mort n'est guère patiente ; alors le maire fait procéder à l'adjudication du chantier le 30 octobre 1839 sans le financement nécessaire mais fort des garanties du préfet abondamment sollicité.

Le nouveau cimetière, ceint de solides murs aptes à dissuader moutons et cochons, est inauguré en 1841. Dans l'espace (municipal) encore inoccupé le curé Rigaud fait planter une quarantaine de sapins achetés par la paroisse. L'objectif du recteur n'est pas d'aménager un cimetière paysager mais de constituer un capital forestier pour la fabrique toujours à court

d'argent. Planter du sapin dans un cimetière, cela pourrait sembler de mauvais goût ; c'est surtout un dangereux mélange des genres et 25 ans plus tard le maire et le curé se disputeront les sapins autour de la tombe ombragée du curé Rigaud.

La création du nouveau cimetière ne supprime pas l'ancien. 17 ans plus tard il fait toujours antichambre à l'église rénovée. Mais entre temps on a élargi et aplani la rue principale du bourg qui passe maintenant un mètre en contrebas du vieux cimetière dont on escamote le mur offrant aux voyageurs un spectacle macabre. La municipalité s'en émeut et décide, le 18 novembre 1858 « d'enlever toutes les terres avec les ossements qui s'y trouvent pour les transporter dans le nouveau cimetière ». L'église y gagna un parvis de terre battue qui sera nivelé et pourvu d'un trottoir en ciment en.... 1937.



L'église et ce qu'il reste de l'ancien cimetière en 1858 (Archives municipales)

Le presbytère

L'élargissement de la rue principale, en même temps qu'il signe la disparition du vieux cimetière, lance la rénovation du presbytère. En effet, deux dépendances de la cure, la boulangerie et la grange « dans un état de délabrement complet, ainsi que le portail qui tombe en ruine » sont frappées d'alignement. Leur reconstruction en 1860 et ensuite, par un subtil jeu de dominos du curé, celle des bâtiments contigus, entraînera la reconstruction totale du presbytère de 1860 à 1870, sous la houlette de l'abbé Ménoret recteur-bâtitseur.

On l'a vu, le presbytère reconstruit en 1759 avait beaucoup souffert sous la Révolution quand il servit de caserne aux troupes républicaines de passage. Rafistolé sous l'Empire et la Restauration on l'assura, en même temps que la nouvelle église, le 30 novembre 1839, à la « Compagnie française du Phénix » ; ce qui nous vaut la description suivante :

« Un bâtiment principal servant de presbytère, situé au bourg de Treillières, près l'église, construit dans un rez-de-chaussée composé de deux pièces, de plusieurs chambres au premier étage et un faux grenier au-dessus, escalier en pierre.

En aile sur la cour, une écurie avec grenier au-dessus, une boulangerie et une cave au bois. A l'autre bout de la maison principale un cellier. Au sud de la dite maison, intervalle entre deux, une grange avec lattes. Le tout estimé à 12 000 francs déduction faite de la valeur du sol ».

Aux bâtiments était annexé un jardin, entretenu par un domestique, qui fournissait quelques légumes à la table curiale. Les prés et la vigne ayant été vendus comme biens nationaux, le conseil municipal, en 1820, racheta aux héritiers du curé Chenard, qui l'avait acquis de ses deniers, un pré situé près du bourg (en face de la future école) pour y entretenir la vache et le cheval du recteur. Par la suite, la municipalité, la fabrique ou le curé lui-même

agrandirent le patrimoine presbytéral tantôt pour nourrir le bétail, tantôt par goût du jardinage. Si le curé Rigaud paie de sa poche quelques arpents de landes jouxtant le presbytère pensant trouver « *au défrichement de ces terres incultes quelques distractions et une ressource contre l'oisiveté* » (15/12/1836), l'abbé Ménoret prend l'habitude de solliciter le conseil de fabrique ou le conseil municipal :

- En juillet 1863, il fait construire une « *écurie à porcs* » par la fabrique ;
- En juin 1865, il fait acquérir des terres par la municipalité pour « *y nourrir et pâturer les animaux* » du presbytère. Puis il fait recreuser l'étang et aménager le jardin alentour.

Encouragé par les bonnes dispositions de ses paroissiens qui lui accordent tout ce qu'il demande, malgré la modestie des finances locales, le curé Ménoret va tenter de convaincre le conseil de fabrique et le conseil municipal, maintenant que les annexes ont été rebâties ou restaurées, de reconstruire le corps principal du presbytère servant de logement. Il n'a aucune difficulté à en persuader le conseil de fabrique dont il est président. Par contre le conseil municipal, agacé par ses demandes répétées et quelques conflits antérieurs (les sapins du cimetière), traîne les pieds trouvant que le curé coûte cher à la collectivité. Le devis présenté par l'architecte Mathurin Fraboulet s'élève à 15 000 francs. C'est beaucoup pour une petite commune qui vient de dépenser 3000 francs pour des « *écuries à porcs* » et des pâtures pour le bétail du recteur. D'ailleurs l'évêque de Nantes, Mgr Jaquemet, suite à certaines dépenses inconsidérées de curés qui se font construire d'orgueilleux presbytères, ne vient-il pas de rappeler à ses prêtres : « *Eviter le luxe... que les presbytères soient grands mais simples, à la bonne heure ! Mais convient-il qu'ils soient en quelque sorte de petits châteaux ?* »⁵.

C'est donc une réunion extraordinaire du Conseil municipal qui doit décider, le 27 août 1868, de l'opportunité de reconstruire le presbytère. Aux 12 conseillers municipaux habituels se sont joints les propriétaires les plus imposés de la paroisse ; 14 ont été convoqués ; 7 sont venus. Parmi eux : Edmond Doré-Graslin, Joseph Guillet de La Brosse, François Collet (La Louinière), Le Lardic de La Ganry (Fayau). Ils sont concernés car la commune, en cas de construction, s'engage pour 6 000 francs remboursables au moyen de 10 centimes additionnels à percevoir pendant 11 ans. Pour arriver aux 15 000 francs exigés, la fabrique versera 2 000 francs. On espère récupérer 2 000 francs en vendant les vieux matériaux et on sollicite 5 000 francs du gouvernement (ils seront accordés le 26 mars 1869). Le compte-rendu du conseil municipal ne dit rien des débats, mais dans un courrier adressé à l'évêque, le curé Ménoret raconte que Mr Doré-Graslin a dû batailler pour faire adopter le projet de reconstruction du presbytère : « *grâce à l'habileté, à la fermeté et à la logique de mon honorable paroissien cette séance orageuse se terminait par une victoire complète : un seul restant opposé à cette œuvre si utile* » (26 avril 1869). Le conseil municipal décide de la reconstruction du presbytère à l'unanimité moins une voix.

Six adjudicataires se présentent pour effectuer les travaux. C'est un entrepreneur de Nantes, Claude Ganuchaud, qui l'emporte le 19 mai 1869. Le chantier est bientôt lancé. En juin le curé Ménoret réclame une cave. Accordée ! « *Il a été reconnu d'une nécessité indispensable de faire faire une cave... en creusant en partie le sous-sol de la construction* » (conseil municipal du 28/11/1869). A la réception des travaux, le 28 janvier 1871, la facture s'élève à 15 401,66 francs. L'architecte et l'entrepreneur ont respecté le devis. On ne leur en sait pas gré pour autant. En mars 1877 la commune cherche toujours des expédients pour les payer !

Dès l'année suivante, en janvier 1878, oubliant les conseils de modestie de l'évêque, le curé se lance dans des travaux d'aménagement intérieur du presbytère, aux frais de la fabrique ; puis, en juillet, il demande à construire « *une petite maison dans le verger de la cure* » pour y loger son domestique. « *Le conseil (de fabrique) avec sa bienveillance*

⁵ Cité par M. Launay : Le diocèse de Nantes sous le Second Empire, CID éditions, Nantes 1982.

habituelle a agréé la demande ». Profitant de ces bonnes dispositions des fabriciens, il fait installer une serre dans le jardin puis, en 1889, il décide de tapisser quelques pièces. Alors « *Mr le curé a soumis la pensée... qu'ayant les ouvriers sur les lieux ce serait moins dispendieux que de les rappeler* » aussi le conseil de fabrique accepte-t-il de faire tapisser toutes les pièces du presbytère. Le curé Ménoret, patron de la fabrique et rédacteur du compte-rendu note, avec quelque ironie, à la suite de la délibération : « *L'empressement que l'on met à accueillir ses demandes a porté Mr le curé à proposer à son conseil le placement de persiennes aux fenêtres du midi exposées aux pluies* » (6 octobre 1889).

Maintenant le presbytère a fière allure et on ne le modifiera plus avant bien longtemps. Mais le curé Ménoret a un autre projet : reconstruire l'église de Treillières.



Le presbytère côté jardin aujourd'hui et côté cour (années 1930)

L'église du curé Ménoret

L'idée lui en était venue en 1876 et, le 1^{er} octobre de cette année-là, il avait proposé au conseil de fabrique de lancer une souscription dans ce but ; montrant l'exemple de la générosité il avait déclaré : « *Mr le curé s'est engagé à renoncer à visiter les Saints Lieux et à consacrer à cette œuvre le montant de son pèlerinage de Jérusalem* ».

Nous n'en savons guère plus sur ce projet d'agrandissement mais un document retrouvé aux archives paroissiales intitulé « *Dessin pour la restauration de l'église de Treillières* » présente une étude détaillée de la reconstruction du chœur. Ce projet est signé de George Goldie, architecte à Londres. Ce catholique britannique, né à York en 1828, s'était spécialisé dans la construction des églises. En 1855 il épouse à Nantes Stylite Sioc'han de Kersabiec, fille de l'ancien maire de Treillières. Compagnons d'armes de la duchesse de Berry lors de son équipée dans la région en 1832, chauds partisans du comte de Chambord et de la cause légitimiste, ce qui n'est pas pour déplaire au curé Ménoret, les Kersabiec même s'ils ont vendu le château de La Louinière, sont toujours possessionnés sur la commune et tiennent à s'y faire inhumer tout au long du 19^e siècle. George Goldie, par l'intermédiaire des Kersabiec, participe un moment au projet du curé de Treillières mais il meurt en 1887 et son dessin est remisé aux archives paroissiales. Sans en parler au conseil de fabrique ni à la municipalité, le curé sollicite d'autres architectes, d'autres plans, qui vont rejoindre les dessins de Goldie.

Depuis la reconstruction du presbytère, le conseil de fabrique, grâce à une population plus nombreuse et à une gestion inflationniste des chaises de l'église, affiche régulièrement un budget excédentaire mais insuffisant cependant pour envisager une reconstruction de l'église. Sauf à trouver de généreux donateurs, déjà abondamment sollicités, jamais l'évêque ou le ministre des Cultes (via le préfet) n'accepteront un devis de l'ordre de 50 000 francs.

Pourtant le curé Ménoret tient à son église. Dans le diocèse il en pousse partout, plus hautes les unes que les autres : 168 églises sont construites ou reconstruites dans la deuxième moitié du siècle. A la pression démographique s'ajoute celle de l'évêque exhortant les curés « à ne pas laisser nos saints temples dans une trop grande nudité et que la gloire de Dieu demande de les embellir » (Mgr Jaquemot, 1859) ... quand ce n'est pas Dieu lui-même ! Dans un courrier daté du 16 février 1900, où il s'explique sur son entreprise, le curé Ménoret révèle que c'est le Tout-Puissant qui lui a demandé une nouvelle église. Pendant plusieurs années il dit avoir résisté à cette tentation divine puis « vaincu et je devais l'être ayant affaire au Tout-Puissant je me mis à l'œuvre ou plutôt à son œuvre ».

L'homme de Dieu n'est pas un illuminé mais simplement un humain saisi par la fièvre bâtisseuse de l'époque et qui se justifie comme il peut. Comment supporter cette modeste église de Treillières dont le petit clocher fait le dos rond quand, dans les paroisses voisines, fleurissent les ogives néo-gothiques, s'élançant vers le ciel de fiers clochers ?

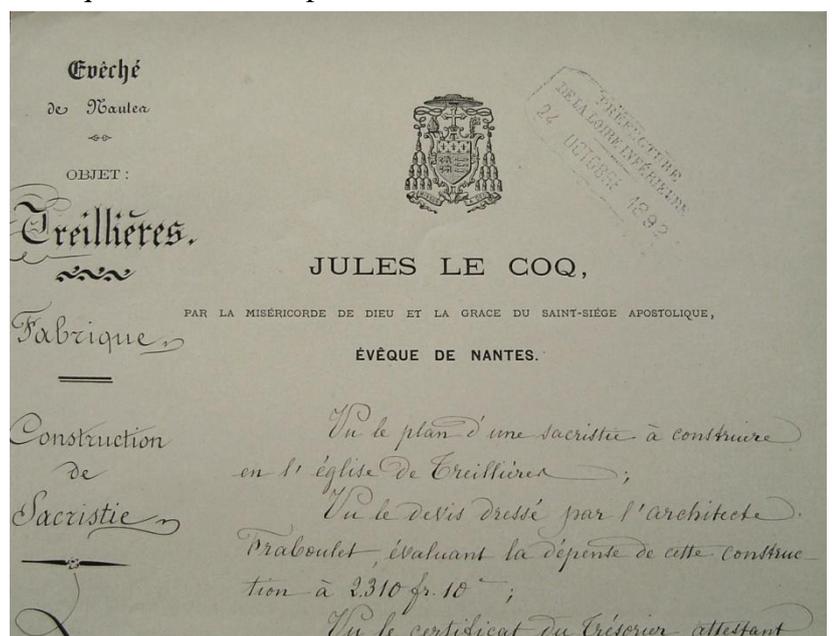
Il va la transfigurer son église et qu'importe si l'argent manque ! Le vieux curé (il a 71 ans en 1891) est roué ; il sait y faire. Dans une grande opacité il va reprendre la stratégie des dominos qui lui a si bien réussie avec le presbytère.

Le 5 août 1891, le conseil de fabrique provisionne 2 499,50 francs pour parer à « l'habitude ordinaire des architectes de dépasser de beaucoup leur devis et l'obligation où serait susceptible de nous soumettre l'exécution de la nouvelle sacristie, d'espérer une modification de l'église ».

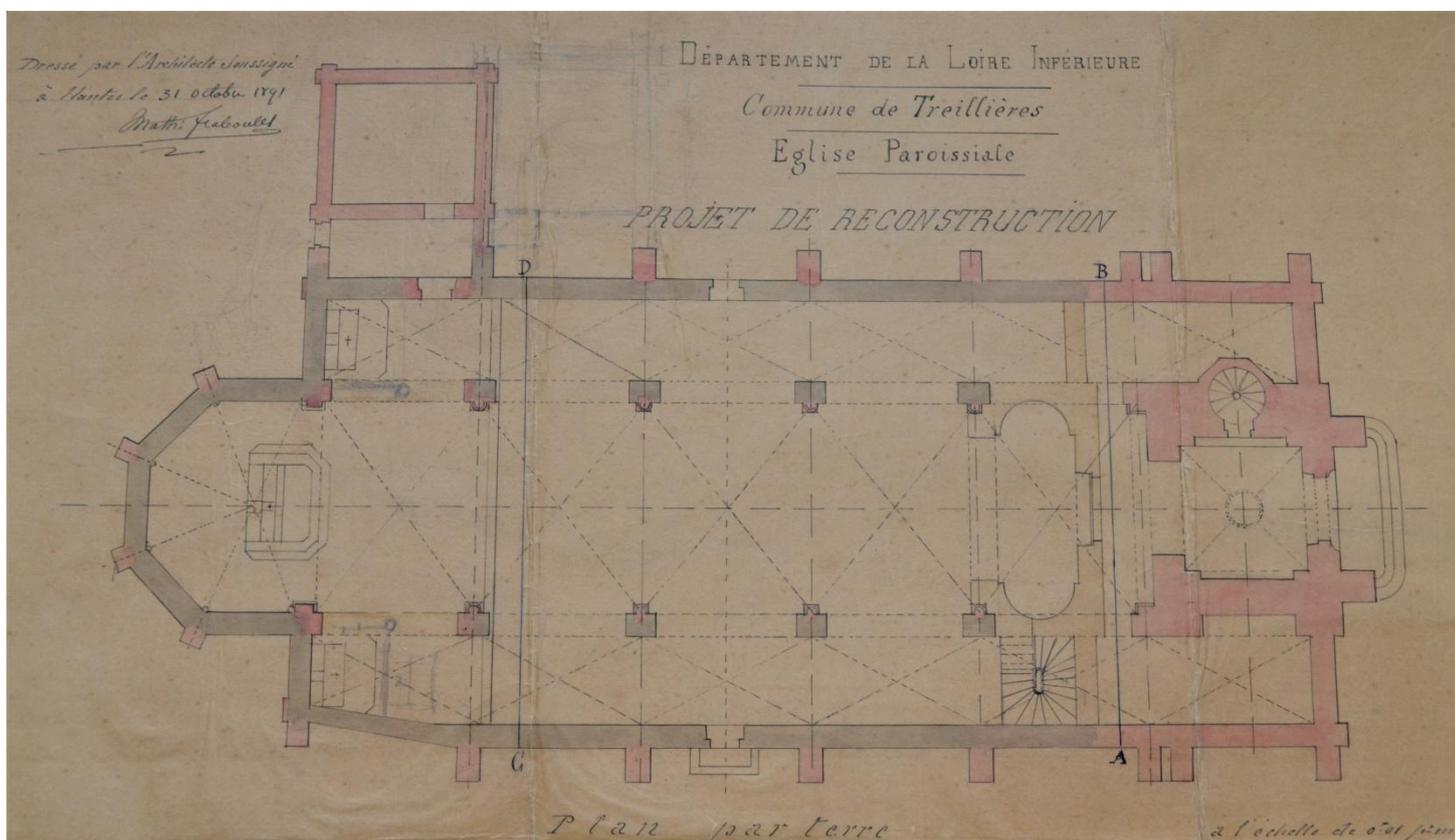
Sacristie ? Modifications à l'église ? D'où cela sort-il ? Depuis 1876, jamais le conseil de fabrique n'a abordé la question de l'agrandissement de l'église. Il ronronne depuis quelque temps ce pauvre conseil ! Sur les 3 séances annuelles, une seule fait l'objet d'un véritable compte-rendu : celle de Quasimodo. Aux deux autres on mentionne que : « faute de questions la séance a été levée ». A quoi bon débattre ; le curé décide de tout !

Effectivement, sans en informer personne, Ménoret a consulté un nouvel architecte lui demandant plans et devis pour la construction d'une sacristie au sud de l'église afin de remplacer celles situées dans les bas-côtés, ce qui libérerait des places dans le sanctuaire. Le

plan et le devis (2 310,10 francs) sont envoyés à l'évêché et à la préfecture avec la délibération du conseil de fabrique. L'évêque le 22 octobre 1892 et le préfet (15 novembre 1892) acceptent « le projet de construction d'une sacristie à édifier en prévision d'une restauration de l'église ». L'autorisation ne concerne que la sacristie. Qu'importe ! Le curé est bien décidé à y englober l'église pour laquelle il ne souhaite pas une « simple restauration » mais une large reconstruction. Cependant, faute de financement il se garde bien d'en demander la permission aux autorités ; elle lui serait refusée.



22 octobre 1892 ; l'évêque autorise la construction d'une sacristie (Archives épiscopales)



Plan de M. Fraboulet pour reconstruire et agrandir l'église (1891) (Archives épiscopales)

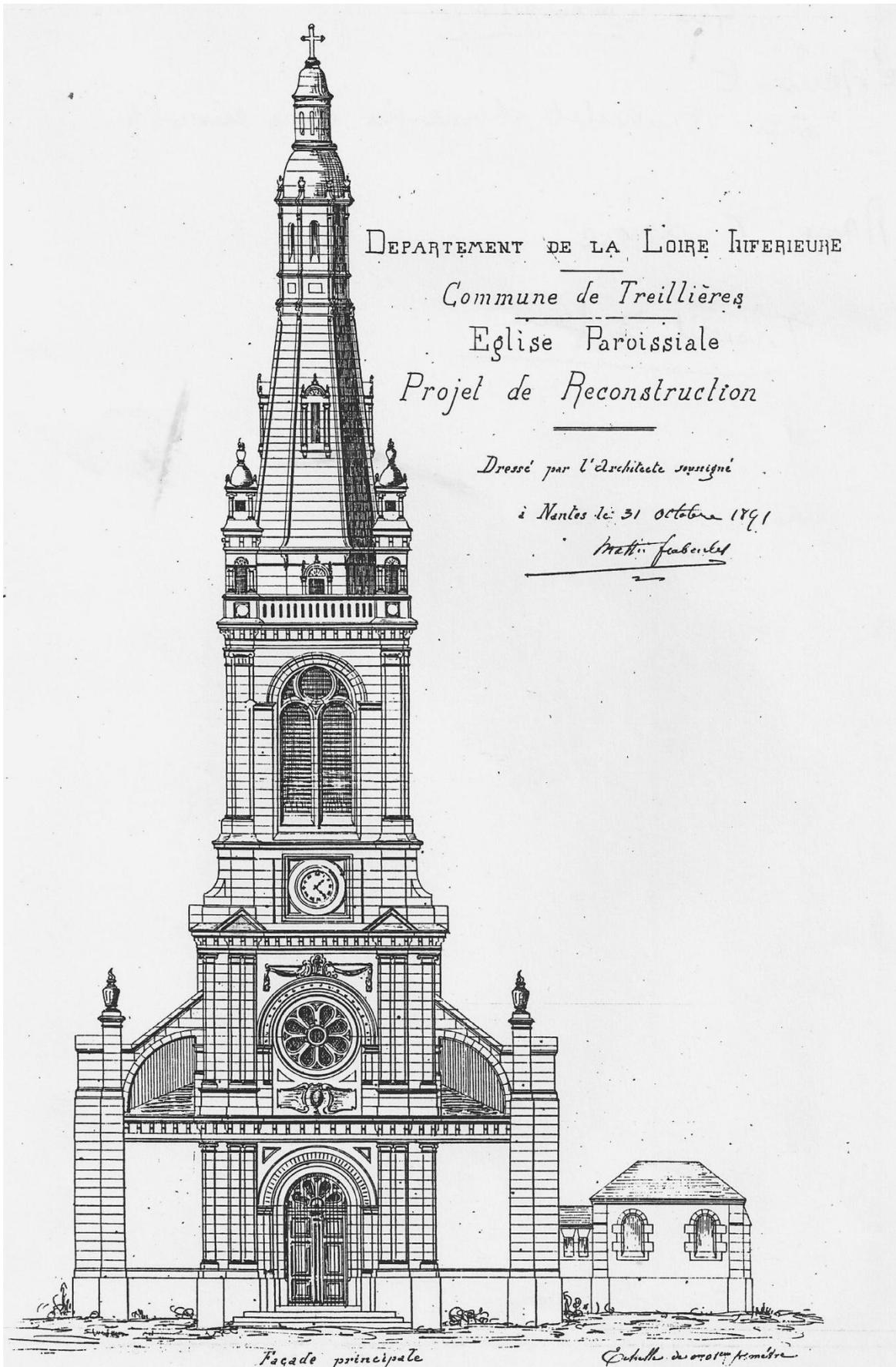
Le 31 octobre 1891, Mathurin Fraboulet a fourni à l'abbé Ménoret les plans de reconstruction de l'église et un devis de 49 000 francs. Le curé connaît bien l'architecte qui a déjà réalisé pour lui le presbytère de Treillières quelques années plus tôt. Il avait alors 30 ans. Depuis sa réputation a grandi ; il a construit de nombreux édifices à Nantes et récemment des églises à Cordemais, Bouvron, Notre-Dame-des-Landes. Alors que la plupart de ses collègues ont opté pour le style néo-gothique, lui s'est spécialisé dans le néo-roman (voire dans le néo-romano-byzantin à Saint-Laurent-sur-Sèvre où il vient de terminer (1889 – 1892) la basilique Louis-Marie Grignon de Montfort).

Concernant l'église de Treillières il propose : de refaire le chœur, ne conservant que la base des murs de 1613 sur lesquels on poserait 5 verrières ; de rehausser légèrement les murs des bas-côtés, mais plus hardiment (2 m) ceux de la nef, puis de prolonger celle-ci d'une travée à la place du pignon actuel ce qui exige d'ajouter des piliers à l'intérieur et des contreforts à l'extérieur surtout que les murs seront percés de fenêtres et de rosaces ; enfin il a dessiné un nouveau pignon surmonté d'un clocher dans le style néo-romano-byzantin qu'il apprécie tant.

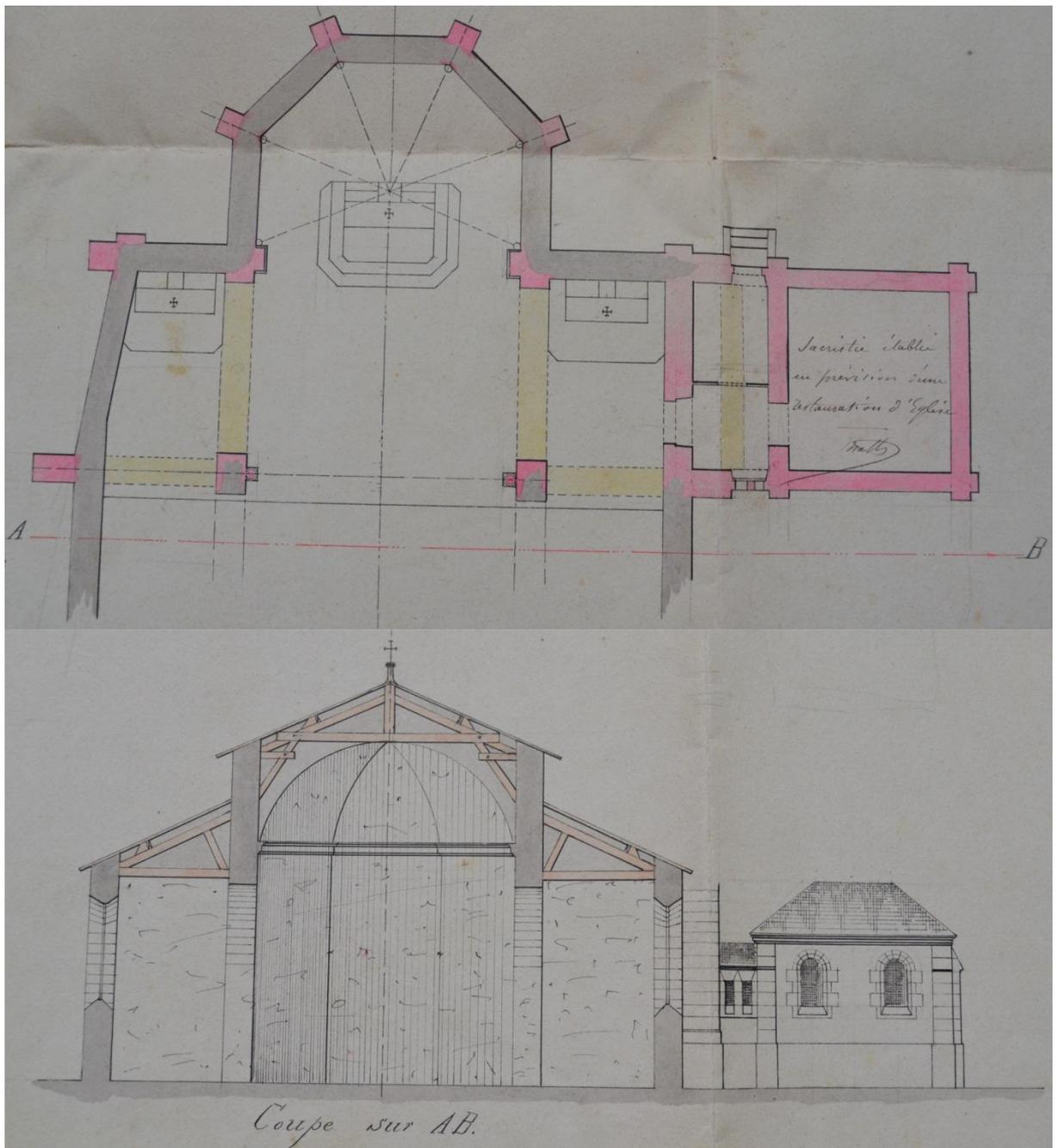
Nul doute que la perspective d'un si beau clocher dominant la campagne et capable de rivaliser avec ceux des alentours ait fait rêver le curé et ses paroissiens. Lors de sa réunion du 1 janvier 1893, le Conseil de fabrique accueille « avec une grande satisfaction, la déclaration que lui a faite Mr le président que les pièces concernant les travaux de l'église avaient été approuvées et renvoyées les premiers jours d'octobre 1892 ».

On l'a vu, les autorités n'ont approuvé la construction que de la seule sacristie. Mais dans l'enthousiasme les travaux de la sacristie deviennent « les travaux de l'église ». Le curé est arrivé à ses fins.

Aussitôt on s'organise pour la construction : « Tous, à l'unanimité, ont jugé à propos de penser aux moyens à prendre pour être en mesure de commencer les travaux aux premiers beaux jours : faire venir les matériaux, soit de Nantes, soit de La Ménardais. Quant aux ouvriers à employer, s'adresser à ceux du pays donnant les garanties voulues, jugeant convenable que l'argent fourni par la paroisse vint en aide à ses travailleurs ».



Projet de façade et clocher dans le style néo-romano-byzantin par M. Fraboulet en 1891 (Archives paroissiales)



Plans du chœur et de la sacristie dessinés par M. Fraboulet en 1892. En dessous, dessin de la sacristie (façade ouest) (Archives épiscopales)

Le curé Ménoret a modifié les plans lors de la construction : exemple de la sacristie.



Encore faudrait-il en avoir de l'argent ! Pour la sacristie l'affaire est entendue mais en ce qui concerne les gros travaux à l'église le compte n'y est pas. Alors le curé Ménoret demande à l'architecte de revoir son devis à la baisse. Celui-ci refuse et, au début de l'été, excédé, abandonne le chantier mais laisse (oublie ?) ses plans. De cet incident et de ses conséquences sur les travaux nous n'avons que la version du curé donnée en deux temps : une première fois au conseil de fabrique du 2 juillet 1893 et la deuxième fois le 16 février 1900 dans un courrier adressé à son successeur l'abbé Thomas :

« Les travaux à la sacristie touchaient à peine à leur fin que surgissent les difficultés. L'architecte, ennuyé de s'entendre réclamer un devis au moins approximatif des dépenses de la réparation de l'église se retire sans mot dire »⁶. « Conséquences de ce désistement 1° le tâcheron de pierres blanches retire son ouvrier du chantier 2° Point de pierres blanches, impossibilité de continuer les travaux » « le travail s'arrête pendant 15 jours après lesquels, ayant trouvé un tailleur de tuffeau intelligent, mais chez qui la conduite laissait un peu à désirer, la réparation put commencer. La saison s'avance, la chapelle Saint-Joseph et le chœur étaient déjà couverts et le dérisoire devis de la sacristie étant dépassé de moitié avait réduit de moitié nos ressources budgétaires ; et comme digne pendant d'un tel tableau : point d'architecte, point d'entrepreneur. Mais il est vrai que Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui se confient à lui avait, dans sa Providence paternelle, placé à mes côtés un maire et des fabriciens pleins de bon vouloir. Me voyant à l'œuvre, ils ne tardèrent pas à me constituer directeur, sans contrôle, des travaux et de l'emploi des fonds ».

A partir de ce moment, le curé Ménoret mène le chantier dans l'illégalité la plus totale le projet n'ayant pas été soumis aux autorités. D'ailleurs il l'avoue au conseil de fabrique le 2 juillet 1893 : *« Bien que n'ayant pas l'a b c de l'architecture et, sans autorisation épiscopale ni préfectorale, je fais les fonctions d'architecte, d'entrepreneur et, ce qui est le moins agréable, d'officier payeur sans argent. Le début fut pénible ».*

Les travaux avancent au gré des rentrées d'argent. En décembre 1893 la sacristie est terminée, mais dans une version simplifiée et diminuée par rapport au dessin de l'architecte, le chœur est reconstruit mais sans vitraux, ni parquet, ni petits autels. La fabrique est aux abois. Vite on réunit son conseil le 7 janvier 1894 : *« Mr le président du conseil, considérant que les fonds de la fabrique étaient épuisés, pensait qu'il était urgent d'arrêter les travaux à la première arcade (comprise) en dehors du chœur et d'avoir recours à un emprunt de deux mille francs. Tous les membres du conseil ayant trouvé juste les propositions de Mr le président ont arrêté : 1° de terminer les travaux de l'église à la première arcade comprise du transept ; 2° d'avoir recours à un emprunt de deux mille francs pour rendre le chœur digne du Dieu trois fois Saint... avant de clore la séance Mr le président s'est proposé de prêter à la fabrique, sur papier timbré, les 2 000 F mentionnés plus haut. En acceptant cette offre spontanée le conseil a tenu à exprimer au prêteur ses remerciements... sachant son dévouement et celui de sa famille à toutes les bonnes œuvres »⁷.*

Les travaux reprennent. Au bout de trois mois il n'y a plus un sou en caisse ; on s'arrête de nouveau. Le conseil de fabrique réunit le 4 avril 1894 souhaite : *« qu'on continuât jusqu'au clocher les travaux de réparation arrêtés au milieu de l'église faisant remarquer que la cloison élevée entre la nouvelle et l'ancienne partie de l'église laissait tomber la pluie. Mr le curé a fait remarquer que l'argent faisait complètement défaut, les dépenses nécessitées par la réparation ayant dépassé toutes prévisions ; que si l'on voulait poursuivre cette œuvre,*

⁶ Ménoret ment : Fraboulet a bien fourni un devis de 49 000 francs ; le curé en demande un autre, meilleur marché ; l'architecte refuse et ne part pas sans mot dire ; plus tard il portera plainte.

⁷ Jean Drouet, président de la fabrique ne demandera jamais le remboursement de ses 2000 F.

il était de rigueur d'avoir recours à un emprunt. Tous les membres du conseil reconnaissant cette triste nécessité qui leur incombait et ne sachant à qui s'adresser pour cet emprunt ont accepté, avec reconnaissance, l'avance de leur curé qui se proposait de retirer des fonds jusqu'à concurrence de 6000 francs, à 5%, avec obligation au dit conseil de rendre au prêteur cette somme lorsqu'il s'en fera besoin ».

On va pouvoir continuer la nef jusqu'à l'ancien clocher en sursis. Mais bientôt, faute de ressources, on renonce à le démolir, à rajouter une travée supplémentaire à l'église. Il faut faire son deuil de l'orgueilleux clocher de Fraboulet et accepter de conserver l'ancien qui, collé maintenant au toit surélevé de la nef, semble encore plus petit dans sa crinoline d'ardoises grises.



La nouvelle nef surélevée vient buter sur le clocher de 1837 qui conserve la mémoire de l'élévation des anciennes toitures.

Les plans de l'architecte ont été pillés, parfois respectés, souvent bricolés sans qu'on lui demande son avis ou que l'on pense à le dédommager. Alors Mathurin Fraboulet porte plainte et le curé est condamné à lui verser une indemnité. Combien ? Le dossier de la reconstruction de l'église est plein de zones d'ombre ; nous ne possédons, contrairement au chantier de 1835-37, aucun devis détaillé, aucun état des dépenses effectuées pour les matériaux et la main-d'œuvre, aucun état des recettes. On ne saura jamais à combien s'éleva

le montant des travaux. Les 2 500 francs provisionnés pour la sacristie et les 8 000 francs empruntés ne purent suffire. La fabrique fut mise à contribution ; mais de combien ?

En 1893 les « dépenses extraordinaires » de la fabrique pour l'église s'élevèrent à 4 310,02 francs. Les années suivantes cette ligne de budget, « dépenses extraordinaires », reste vide ; pourtant les travaux ne sont pas terminés. Les comptes de la fabrique autrefois excédentaires sont maintenant équilibrés alors que les dépenses ordinaires restent stables et que les recettes sont, depuis des années, sur une pente ascendante. Que se passe-t-il ?

En reconstruisant l'église sans l'autorisation de l'évêque et du préfet, le curé Ménoret s'est privé de subventions municipales et gouvernementales. Les « généreux donateurs » se limitant à lui-même et au président du conseil de fabrique il ne peut compter que sur les ressources de la paroisse. Alors il jongle, au jour le jour, avec l'argent des messes pour régler les dépenses et, la fin de l'an venue, établit un compte approximatif apte à dissimuler sa gestion aléatoire aux yeux de l'autorité épiscopale de contrôle.

Il l'avouera plus tard dans deux lettres de justification écrites le 16 février 1900 et le 25 avril 1902 : « *Je suis sorti de la voie légale à partir de la sacristie* », « *sans contrôle... c'est à partir de ce moment-là surtout que je déposai l'argent des trentains pour plus de facilité de paiement* ».

A l'époque les tripatouillages du curé sont passés inaperçus sauf pour son successeur, Jean-Marie Thomas, qui arrive à Treillières en novembre 1899. C'est un homme rigoureux, doué pour l'expertise comptable. En se penchant sur les livres de comptes de la fabrique il constate de nombreuses irrégularités. Pendant un an il mène une enquête minutieuse épluchant toutes les recettes (quêtes des marguilliers, vente de cierges, pointage des messes célébrées et des sommes qu'elles auraient dû rapporter...) et toutes les dépenses. Régulièrement il informe l'évêché sur les erreurs de la gestion passée. Il accuse son prédécesseur :

. d'avoir trompé l'évêque sur l'état des comptes de la Fabrique en lui envoyant des comptes factices pour le contrôle annuel ;

. d'avoir évité ce contrôle annuel en n'envoyant pas les comptes mais, pour éviter des reproches lors d'une éventuelle visite épiscopale, d'avoir imité la signature du vicaire général sur le livre de comptes ;

. d'avoir pris 3 932 francs dans le coffre de la fabrique au moment de son départ de la paroisse, sans n'en avertir personne, pour se rembourser des 6 000 francs prêtés en 1894.

Face à ces accusations, dans un premier temps le curé Ménoret, retiré à La Chevallerais, fait le sourd. Puis, sommé par l'évêché de s'expliquer il reconnaît les faits, les justifie au nom de la « mission divine » à lui confiée et... réclame le remboursement de son prêt sans en oublier les intérêts. Le curé Thomas, agacé, menace d'aller devant le tribunal et se pourvoit d'un avocat. Pour éviter d'étaler sur la place publique une affaire qui ferait le bonheur de la presse anticléricale l'évêque convoque les deux protagonistes le samedi 16 novembre 1901. Le curé Thomas s'engage à cesser ses poursuites et le curé Ménoret renonce à l'argent que lui doit encore la fabrique.

Avant d'en arriver à ce triste épisode, le curé Ménoret avait eu son heure de gloire, le 11 juillet 1895, lors de la bénédiction de son église par Mgr Laroche, évêque de Nantes, venu à Treillières pour la Confirmation : « *Accueilli près du bourg par une foule enthousiaste groupée autour de Mr l'abbé Ménoret, curé de la paroisse, qu'assistaient plusieurs prêtres des environs, sa grandeur fut reçue avec tous les honneurs dus à sa dignité et complimentée par Mr le maire de la commune. La procession se mit en marche vers l'église paroissiale, qui se trouve achevée, Monseigneur procéda à la bénédiction solennelle du nouveau temple. Puis, après la harangue du vénéré curé de Treillières, le Pontife administra le sacrement de confirmation à environ 150 enfants et jeunes gens* ».

Nous devons ce compte-rendu à l'abbé Ménoret dans le Livre de paroisse. « La semaine religieuse », hebdomadaire officiel du diocèse, si prompt d'habitude à conter par le détail la bénédiction des nouvelles églises ne fit aucune mention de la consécration du sanctuaire de Treillières ; faut-il y voir un retour de crosse à l'encontre d'un curé trop peu respectueux des procédures en matière de construction ?

Lors de la bénédiction de l'église, Mr Edmond Doré-Graslin, ancien maire de Treillières, félicita le curé Ménoret d'une formule latine que nous traduisons : « *Je vous loue, plus heureux que prudent, la fortune favorise l'audacieux* ».

De l'audace, le curé Ménoret n'en manquait pas et de l'entêtement non plus. Lors de la dernière séance du conseil de fabrique à laquelle il participe, en octobre 1899, avant de se retirer un mois plus tard à La Chevallerais pour une retraite bien méritée (il a 79 ans), il propose : « *d'aviser le plus tôt possible à l'achèvement de l'église, c'est-à-dire à la travée devant occuper l'emplacement du clocher actuel et au clocher nouveau reconnu d'urgence et d'opportunité* ».

Ses successeurs en décidèrent autrement et l'église reconstruite en 1895 n'a bénéficié depuis que de travaux d'entretien ou de restauration. Le petit clocher de 1836, souvent menacé par les hommes et les intempéries bien qu'il n'ait jamais taquiné les nuages, continue d'appeler les paroissiens aux offices. Pour cela il a dû se refaire la voix en 1882 suite à un incident qui mit la commune en émoi.



L'intérieur de l'église dans les années 1930.

Les deux cloches

Le jour de la Saint Jean de l'année 1869, vers 4 h. de l'après-midi, on célèbre dans l'église de Treillières le baptême de Pierre-Marie Violin né de la veille. A l'issue de la cérémonie deux jeunes hommes de 27 et 32 ans, Pierre Violin et François Barboiron, sans en avoir la permission, « *montent dans le clocher pour carillonner... bientôt une cloche change de son et tout le monde reconnaît qu'elle est fêlée* » (Livre de fabrique, 4 juillet 1869).

Les deux coupables, convoqués devant le conseil de fabrique non seulement nient les faits mais en viennent « *aux insultes envers tout le conseil* ». Pourtant les témoins sont nombreux : « *Mr le vicaire Allaire s'est aperçu de l'accident au changement de son et l'a fait remarquer à ceux (15 à 20) qui travaillaient à creuser la cave du presbytère* ».

On en réfère à l'évêché qui demande au curé Ménoret ce qu'en pense la population. Il répond qu'à part deux ou trois familles « *on verrait d'un mauvais œil dans la paroisse que les deux jeunes gens ne fussent pas condamnés à payer la cloche* ». En septembre 1869 le vicaire général conseille donc à la fabrique de demander réparation. Comme les carillonneurs intempestifs renâclent on consulte un avocat qui, s'appuyant sur le Code, estime que « *le fait d'avoir fêlé une cloche d'une église en la sonnant sans autorisation et pour s'amuser constitue incontestablement un grand délit* » (21 mars 1870).

On se prépare donc à aller devant le tribunal juger ce crime quand le déclenchement de la guerre franco-prussienne sonne la fin du premier acte, l'un des accusés se retrouvant sous les drapeaux.

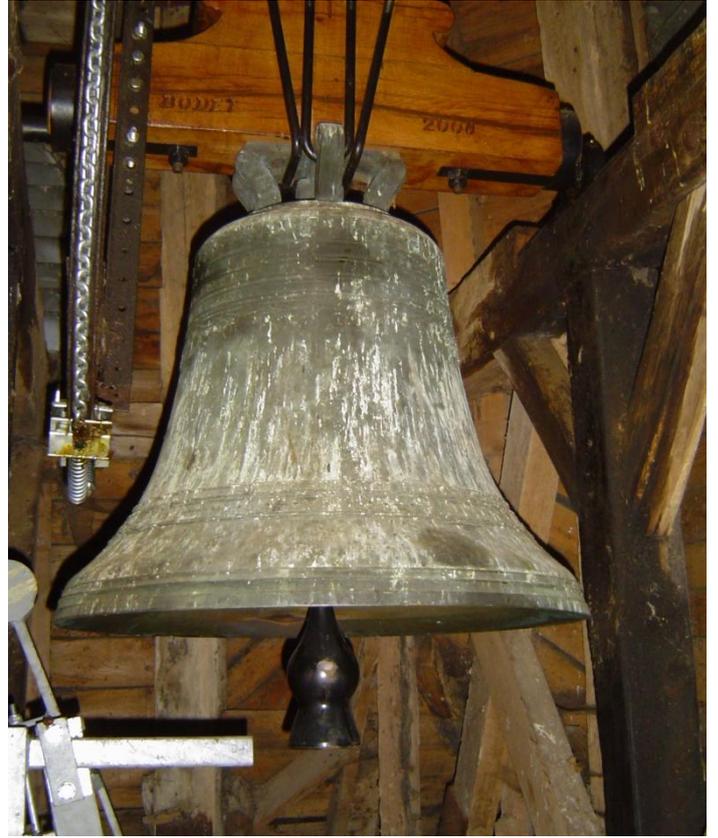
L'affaire aurait pu en rester là si, revenu de guerre, le briseur de cloche n'avait voulu convoler en justes noces. Le curé Ménoret croit alors tenir son homme mais c'est sans compter sur les réseaux de clientèle. Le futur marié est fermier de Mr Germain et son beau-père fermier de Mr Doré-Graslin, député, deux riches et influents propriétaires envers qui le curé est redevable pour services rendus lors de la construction du presbytère. Fort de ces soutiens il fanfaronne et claironne que si Ménoret ne veut pas le marier on trouvera bien un autre curé.

A partir de ce moment les documents officiels restent silencieux sur l'affaire mais, à chaque office, la voix brisée du carillon fend le cœur du pauvre curé et soumet à la torture, encore plus que ses oreilles, son amour-propre ; et cela pendant dix longues années. Enfin, le 8 juillet 1881, le conseil de fabrique décide d'envoyer à la fonderie la grosse cloche fêlée et de « *faire refondre la petite cloche en même temps que la grosse et d'élever son poids de manière à avoir un ton de différence et de la sorte poser, pour les temps à venir, la base d'une magnifique sonnerie. Les membres du conseil... ayant à cœur que les objets du culte témoignent de leur foi et de leur amour pour le Grand Dieu qu'ils servent et qu'ont servi leurs pères ont... voté les fonds nécessaires* ».

Le 13 avril 1882 Mgr Lecoq, évêque de Nantes, vint bénir les nouvelles cloches filles de celles de 1820. La cloche de 351 kg fut baptisée Anne-Marie-Eudoxie et l'autre de 253 kg Adèle-Elizabeth-Marguerite-Constance. Les parrains étaient Mr Edmond Doré-Graslin, maire de Treillières, et Mr Vivier, conseiller municipal de Nantes. Les marraines à qui elles devaient leurs prénoms furent Mme Doré-Graslin et Mme Nogues.

L'Eglise se montrait magnanime car Mme Nogues, fille de Mr Germain, n'était autre que la petite-fille d'Angélique Blond, épouse Anizon, celle qui avait dépouillé le presbytère de toutes ses terres en rachetant la quasi-totalité des biens d'Eglise/biens nationaux pendant la Révolution.

Oublieuse des fêlures du passé, les cloches de Treillières carillonnèrent désormais pour la plus grande gloire de Dieu dans les cieux et pour celle de la bourgeoisie triomphante et bien-pensante sur la terre.



Anne-Marie-Eudoxie et Adèle-Elisabeth-Marguerite

Sous la houlette de curés bâtisseurs dont le dynamisme, l'autoritarisme parfois, la persévérance, l'ingéniosité, une roublardise très éloignée des valeurs évangéliques, sont venus à bout des éternelles difficultés financières, le paysage paroissial de Treillières s'est transformé au cours du 19^e siècle. Si les paroissiens ont payé de leur personne pour des charrois, des journées de travail on n'a peu fait appel à leur argent sinon indirectement par le biais du tarif des chaises, messes... étant dans l'ensemble trop pauvres. Seuls ont été sollicités les villageois les plus aisés et les grands propriétaires terriens qui, soit par conviction religieuse, soit par calcul politique, ont accepté de voler au secours d'un clergé audacieux. La municipalité a rarement été prise en défaut quand il a fallu soutenir la fabrique et le maire, s'il apporte une aide financière conséquente, sait aussi obtenir des subsides de l'Etat. Tout au long du siècle on constate une approbation générale des habitants de la paroisse-commune à se doter d'édifices qu'ils veulent les plus beaux possibles pour honorer Dieu, satisfaire leur pasteur et... rivaliser avec les paroisse voisines.

Ces bâtiments ne sont qu'un support à l'activité pastorale. Après avoir examiné leur mise en place dans la paroisse, voyons la part du clergé dans la civilisation des campagnes.

Le clergé

Monsieur le curé

De 1801 à 1905, 8 prêtres se sont succédés comme curés de Treillières (on dit aussi desservant, recteur). A l'exception de François Boisrobert qui ne resta qu'une année, les autres ont eu le temps de marquer la paroisse de leur empreinte par de longs ministères de 17 ans (J.B. Rigaud), 13 ans (J.-B. Chenard, M. Rousseau), 10 ans (M. Eraud), voire très long (38 ans pour P. Ménoret). La mort interrompit celui de J-M. Thomas au bout de 6 ans, temps que dura aussi le ministère de P. Guiard (1801 – 1807) mais celui-ci avait été vicaire sur la paroisse de 1786 à 1792 et il exerça même la fonction de procureur de la commune (maire-adjoint) dans la première municipalité de Treillières avant que la Révolution ne le contraigne à l'exil. Cette remarquable stabilité du clergé favorise l'attachement de la population à ses recteurs « à vie » (4 curés meurent au presbytère et 2 autres y finissent leur carrière avant de prendre leur retraite).

En réponse, le lien qui unit le pasteur à ses ouailles est aussi très fort. Le curé Rigaud, gravement malade, soigné à Nantes, revient mourir à Treillières : « *Il mourut dans son presbytère où il était rentré seulement depuis 3 jours, le 11 septembre 1850 à l'âge de 47 ans... Il fut enterré selon ses désirs parmi ses paroissiens au milieu d'une nombreuse assistance* ». Le curé Eraud, son successeur et auteur de ces lignes, mourra lui aussi à Treillières et les paroissiens, comme pour le curé Rigaud et tous les prêtres morts en poste, se cotiseront pour leur élever un tombeau.



La pierre tombale du curé Rigaud dans le cimetière de Treillières



La tombe du curé Eraud. En 1962 on lui a donné le curé Prévert (1933 – 1954) comme compagnon d'éternité.

Ces recteurs, et cela peut favoriser l'osmose, sont pour la plupart (5) issus de paroisses rurales du diocèse. Trois seulement viennent du monde urbain : 2 Nantais, 1 Guérandais. Au séminaire, pendant 3 ou 5 ans selon les époques, ils ont appris un peu de philosophie, de la théologie, des cas de conscience, la manière de célébrer la messe et l'administration des sacrements, fort peu de sciences profanes, un peu d'histoire religieuse et ecclésiastique, de droit canon, pratiquement pas d'exégèse. Ensuite ils ont suivi un cursus clérical qui de vicaire

de paroisse rurale (2 ou 3) les conduit à la cure vers la quarantaine (exception faite de J. B. Rigaud curé de Treillières à 30 ans). A partir des années 1860 ce cursus s'enrichit d'un poste d'enseignant au petit séminaire ou dans un collège pendant un ou deux ans à la sortie du grand séminaire. A l'exception du curé Thomas (précédemment curé de Saint-Jean-de-Corcoué) tous les desservants nommés à Treillières y exercent pour la première (et unique) fois la fonction de curé.

Leur installation est l'occasion d'une cérémonie solennelle apte à conférer à l'impétrant le respect de ses nouveaux paroissiens :

« Ce jour d'hui 29 septembre 1850, fête de Saint-Michel archevêque et des Saints Anges, a eu lieu l'installation solennelle de Mr Maxime Eraud... en qualité de curé de la paroisse de Treillières. La cérémonie a commencé à 10 h. Mr l'abbé Bizet, chanoine honoraire, Supérieur des missionnaires de Saint François de Sales, accompagné de Mr Caillé missionnaire de la même maison, de Mr Berruë curé de Grandchamp, de Mr Morel curé de Héric, de Mr le Vicomte de Kersabiec maire de cette commune, des notables de la paroisse, des membres du Conseil de Fabrique et d'un concours immense de fidèles de la paroisse et des paroisses voisines s'est rendu processionnellement au presbytère où il a salué Mr le curé, lui a présenté l'étole pastorale et l'a conduit solennellement à son église au chant du Benedictus. Arrivé au pied du grand autel, Mr le curé s'est mis à genoux et après l'antienne conforme a chanté l'oraison du patron. Alors Mr l'abbé Bizet installateur est monté en chaire, a lu les lettres de Monseigneur l'Evêque qui nommaient Mr Eraud curé de Treillières et a édifié l'assemblée par un discours où il a rendu hommage aux mérites de Mr Rigaud mort curé de cette paroisse et à ceux de son digne successeur. Mr Eraud a pris la parole ensuite et il a montré toute l'excellence de son cœur de pasteur et de père en indiquant ce qu'il voulait faire pour le bien de cette paroisse et le concours qu'il en attendait pour y réussir. Il a ensuite célébré solennellement la grand'messe et a recommandé à la fin aux prières des fidèles MM. les missionnaires et les confrères qui étaient venus lui faire honneur à son installation. Il s'est lui-même recommandé aux prières de ses chers paroissiens sur lesquels il compte pour le succès de son ministère » (Livre de paroisse).

Après les fastes de l'installation, le curé se retrouve seul dans un presbytère sans confort d'un bourg minuscule excentré sur une paroisse en forme de nébuleuse atomisée en hameaux, écarts, fermes isolées. Certains sont alors saisis par le découragement :

« Mon caractère ne supporte nullement l'isolement complet auquel je suis condamné... et de plus je sais combien l'influence d'un homme s'use vite quand il faut établir tout et réformer les abus dans une paroisse longtemps négligée » (Lettre de J-B. Rigaud à l'évêque de Nantes, 5 janvier 1839).

« Il y a huit mois seulement Monseigneur, votre Grandeur me faisait l'honneur de me nommer à la cure de Treillières et je viens déjà le supplier de m'ôter s'il est possible le fardeau de la charge pastorale. Je ne puis pas m'y accoutumer. J'ai patienté pendant les premiers mois espérant que le temps apporterait de l'amélioration. C'est tout le contraire qui arrive. L'ennui, le dégoût, le découragement suivent malheureusement la proportion toujours croissante. Il est des jours et même des semaines où mon pauvre moral est tellement abattu qu'il m'est impossible de m'appliquer à quoi que ce soit, pas même aux exercices de piété » (Lettre de F. Boisrobert à l'évêque de Nantes, 24 juillet 1861).

Deux extraits de longues lettres de détresse, deux appels au secours de jeunes prêtres qui après quelques années de vicariat en paroisses urbaines (Saint-Donatien et Saint-Nicolas de Nantes) sont confrontés en tant que curé à la dure réalité du monde rural. Avant d'aborder ce en quoi consiste cette tâche pastorale, si angoissante pour certains, voyons dans quelles conditions matérielles ils doivent l'exercer.

Un curé de campagne

En régime concordataire, les conditions de vie du clergé paroissial sont en partie liées à la politique du gouvernement. Avec le Concordat (1801) l'Etat ne prend à sa charge que le traitement des évêques, des vicaires généraux, et des curés de canton (un par canton). Dans les simples paroisses comme Treillières, les « desservants » (nom officiel du curé) sont abandonnés au bon vouloir des collectivités locales (municipalités, fabriques). Au bout de quelques années, devant la détresse d'une partie du clergé, l'Etat décide de rémunérer la plupart des desservants avec la modique somme de 500 francs. En 1817, la municipalité de Treillières décide de porter ce salaire annuel à 800 francs « *ce que l'on tient suffisant* », par « *un rôle additionnel sur les contributions foncières et mobilières* ». Tout au long du siècle, le traitement de l'Etat sera régulièrement revalorisé pour arriver à 1 100 francs en 1904. A ce salaire fixe viennent s'ajouter : les honoraires des messes (658 francs en 1904) ; le casuel⁸ (540 francs en 1904). La municipalité estimant ces revenus insuffisants verse depuis 1880 une indemnité annuelle de 100 francs et la pension (600 francs) que le vicaire doit au curé pour être logé, blanchi, nourri au presbytère.

Comparés à ceux d'une paroisse nantaise ces revenus sont très modestes (moitié moins), mais les recteurs ne mènent pas grand train à Treillières et le pourpris de la cure (jardin, verger) fournit légumes et fruits. De plus la mense curiale s'étend sur près de 4 hectares de terres et prés, morcelés certes, mais qui permettent à l'occasion, quand le curé à l'âme paysanne, d'élever une ou deux vaches quelques cochons et l'indispensable cheval. Celui-ci, monté ou attelé à une carriole, permet d'aller visiter les paroissiens et surtout de leur porter les derniers sacrements. Angoissés pour eux et leurs proches à l'idée de mourir sans le saint viatique, fabriciens ou conseillers municipaux rechignent rarement à acheter des terres supplémentaires pour permettre au curé d'élever son cheval. Le rude curé Ménoret et même le très intellectuel curé Rigaud n'hésitent pas à manier la bêche et la fourche ; cependant tous prennent soin d'avoir un jardinier à leur service. Cet homme jeune (20 à 28 ans) émarge au budget de la cure avec les deux domestiques (cuisinière et lingère). Il s'agit souvent de veuves et toutes, comme on peut le constater dans les questionnaires envoyés par l'évêque au curé, ont dépassé l'âge canonique de 40 ans.

Pour juger de l'aisance du curé de Treillières, il faudrait rajouter à ces recettes et dépenses l'éventuelle fortune personnelle qui bien sûr nous échappe. Si les recteurs n'étaient pas riches, ils ne vivaient pas dans la gêne et certains disposaient de quelques économies dont ils faisaient parfois profiter la paroisse : le curé Ménoret a participé, avec d'autres prêtres diocésains à un voyage à Rome en 1876 et il envisageait un pèlerinage à Jérusalem quand il s'est lancé dans son projet de reconstruction de l'église pour lequel il prête 6 000 francs à la fabrique ; dans son testament, le curé Rigaud lègue 500 francs à la paroisse et 400 francs au bureau de bienfaisance ; le curé Boisrobert donne lui aussi 500 francs quand il quitte la paroisse ; sans compter les tableaux et ornements offerts à l'église par les uns et les autres.

Petit notable semi-fonctionnarisé en soutane et tonsuré, le curé se situe économiquement au niveau des paysans aisés mais en dessous des riches villageois et très loin des bourgeois nantais habitués de Treillières. Il compense son infériorité financière par son statut d'homme de Dieu conducteur des âmes, mais on comprend que certains, au quotidien, aient souffert de l'écart de niveau de vie. Le vieux presbytère aux murs de terre et de pierre lézardés, inconfortable, s'il valait mieux que les chaumières des paysans pouvait rougir de la comparaison avec certaines maisons bourgeoises du bourg ou avec de grosses métairies. Quand il se reconstruit une grande et belle demeure, le curé Ménoret, autant qu'au bien vivre, pense sans doute qu'un édifice prestigieux le confortera aux yeux de ses paroissiens à un moment où, instituteur et institutrice, dans leur maison d'école pourraient lui disputer le contrôle des esprits.

⁸ Casuel : part du curé dans le prix d'un service religieux (sépultures, mariages...)



Le presbytère reconstruit en 1869 – 71 : une demeure de notable.

Ce presbytère, pénétrons-y en l'année 1889 pour découvrir un peu de la vie du curé Ménoret. Passons vite sur le mobilier et le linge : il y a là 4 confortables lits avec « *sommier, couette, matelas, couverture, couvre-pieds, oreiller, carrée de lit avec rideaux, descente de lit* », une table de cuisine, une commode, un buffet à étagère, un secrétaire en acajou, un prie-Dieu... une armoire contenant « *30 chemises, 12 gilets de flanelle, 8 caleçons...* », des bas, des chaussettes, des mouchoirs, des serviettes de table, des torchons, des nappes... En plus des légumes de son jardin, Mr le curé consomme des fruits secs et apprécie les nouveaux produits des conserveries nantaises. On trouve dans sa cuisine : « *quatre boîtes de homards, quatre de sardines, trois de thon, quatre de petits pois, quatre de haricots, un sac de haricots secs, une boîte de prunes, une boîte de figues, un sac d'amandes, un sac de noisettes, un sac de café, un sac de riz, un sac de vermicelle* ». Terminons par la cave qu'il a tenu à faire creuser en sous-sol. Il y a rangé : « *220 bouteilles de vin muscadet, 160 bouteilles de gros-plan de la récolte 1888, une barrique de vin rouge, une cave à liqueurs à 16 verres, 20 bouteilles de vin vieux bouché, 2 bouteilles de Kirsch, 2 bouteilles de curaçao blanc, une bouteille de fine Champagne, une bouteille de rhum, deux de menthe* ».

Le difficile chemin de la sanctification

S'il ne vit pas dans le luxe, le curé vit bien et connaît un certain confort qui peut lui permettre de se consacrer sans trop de soucis matériels à sa tâche pastorale. Celle-ci lui commande en premier d'être « *un modèle de toutes les vertus* » pour entraîner à sa suite son troupeau sur le chemin de la rédemption et transformer sa paroisse en une petite Eglise de sanctifiés au milieu du monde pécheur. C'est le modèle du curé d'Ars qui, s'il peut transcender certains, angoisse François Boisrobert quand il arrive à Treillières : « *Je ne puis oublier cette parole si effrayante et pourtant si vraie que vous m'avez dite en me donnant ma mission « Rappelez-vous bien que vous ne pouvez plus vous sauver désormais sans vos paroissiens ».* Cette parole me bouleverse dans l'état où je suis, surtout si lors que ne me sanctifiant pas moi-même, je ne sanctifie pas ma paroisse... » (Lettre à Mgr Jaquemet, 24 juillet 1861).

Pour aider les recteurs à ne sombrer ni dans le découragement ni dans l'oisiveté mère de tous les vices, les statuts diocésains leur prodiguent conseils et règles de vie. La journée d'un curé doit s'organiser en trois temps : celui des occupations pastorales (messe, enseignement du catéchisme, confession, visites aux malades...); celui des soins au corps, à l'âme et à l'esprit (6 à 7 h. de sommeil, repas, prières, méditation, chapelet, lectures pieuses...); celui du temps libre (jardinage, menuiserie, décoration de l'église, rencontre de confrères, érudition...). On peut se demander comment dans la vie quotidienne d'une paroisse éparpillée, seul dans son presbytère, le clergé treilliérais a pu appliquer ce modèle tout orienté vers la sanctification. Les curés de Treillières n'ayant pas laissé de « Livre de raison », nous en sommes réduits pour en juger à nos sources habituelles : livre de paroisse, livre de fabrique, correspondance avec l'évêché, panégyriques.

Même si le genre porte en lui-même ses limites, le

panégyrique de M. Eraud indique qu'il se coula dans le moule proposé par l'évêché et se montra attentif à ses paroissiens : « *D'un tact exquis, d'une prudence consommée, la douceur était le fond de son caractère... lorsqu'il était obligé d'élever la voix, tout le monde comprenait à son air affligé, à son ton pénétré, qu'il éprouvait beaucoup plus de peine qu'il n'en pouvait coûter à ceux qu'il était forcé de reprendre. Excellent cœur, il prenait une part bien vive à toutes les afflictions, à toutes les misères temporelles et spirituelles de ceux qu'il connaissait et plus d'une fois il en fut affecté jusqu'à être malade* » (F. Boisrobert, 21 octobre 1860).

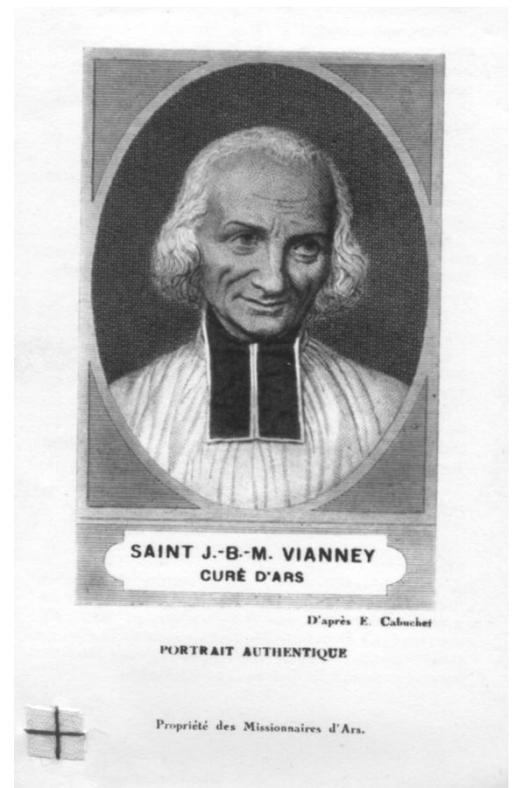


Image pieuse du curé d'Ars, modèle du « bon prêtre », ramenée par un pèlerin de Treillières dans les années 1930.

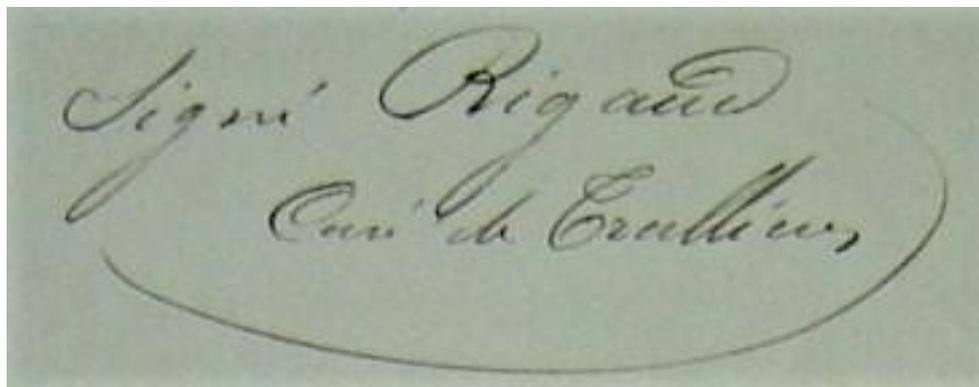
Signature du curé Eraud (Archives épiscopales)

Le curé Ménoret n'appartient pas à la même catégorie de recteur ; désinvolte et parfois brutal avec ses paroissiens, se mêlant de politique, il apparaît comme un curé de plein vent, jardinier et bâtisseur peu enclin aux activités intellectuelles. C'est ce qui le différencie des curés Rigaud et Boisrobert. Ce dernier on l'a vu ne reste qu'un an à Treillières. Avant d'y venir il avait enseigné un an au petit séminaire puis exercé 9 ans de vicariat à Saint-Nicolas de Nantes sous la houlette de l'abbé Fournier, futur évêque du diocèse. « *Prêtre pieux, savant, modeste... doué d'une belle intelligence* » selon son panégyriste, il ne sut s'adapter à une paroisse rurale ; il demanda et obtint une aumônerie dans un couvent de Nantes où « *ses homélies, ses sermons d'une beauté remarquable* » faisaient pleurer l'auditoire.

Jean-Baptiste Rigaud, né à Nantes paroisse Saint-Pierre, est lui aussi passé par des cures nantaises en tant que vicaire. Il n'a que 30 ans quand il arrive à Treillières : « *Il avait un esprit très cultivé qui le faisait briller dans les sociétés, il avait la conversation facile et agréable, son style était vif et parfois mordant* » (curé Eraud). Dès sa prise de fonction il est entraîné dans le processus de reconstruction de l'église ce qui fait passer au second plan les désillusions de la pastorale, mais le calme revenu le découragement s'installe. « *Il trouva sa paroisse grandement en souffrance. Il y avait beaucoup d'ignorance... bien des désordres et bien des abus qu'il combattit* », avec un peu trop de zèle sans doute car les paroissiens s'éloignent et l'évêque conseille au jeune prêtre désabusé : « *Les moyens les plus doux sont souvent les plus efficaces* ». Il s'ennuie à Treillières et c'est pour combattre l'oisiveté qu'il entreprend de défricher quelques terres incultes : « *condamné par ma position à un isolement complet et dénué d'occupation suivie dans plusieurs saisons de l'année à cause de l'habitude qu'a le plus grand nombre de mes paroissiens de n'approcher les sacrements qu'à Pâques* » (15 décembre 1836). Quelques mois plus tard il écrit de nouveau à l'évêque pour demander sa mutation ; il essuie un refus. En apparence les choses s'arrangent. Fin lettré, il se lie d'amitié avec Mathias Haentjens, le propriétaire de Gesvres et l'accompagne dans sa conversion du protestantisme au catholicisme, ce dont le félicite chaudement l'évêque. Les relations avec les paroissiens s'améliorent également ; elles sont excellentes avec le maire A. Vincent. Mais J-B. Rigaud ne veut plus vivre seul dans son presbytère. Une famille anglaise liée à l'aristocratie nantaise lui propose un poste de précepteur et de chapelain ; il demande l'autorisation à l'évêque qui refuse catégoriquement. J-B. Rigaud, désespéré, harcèle le prélat pendant deux ans : « *L'isolement forcé où je suis me tient dans une tristesse habituelle que je n'ai pu dominer. Rien n'a pu compenser pour moi l'ennui d'être toujours seul, ni le succès que Dieu accorde à mes travaux, ni la considération des personnes distinguées de ma paroisse, ni l'affection de mes paroissiens... Cette position est aussi préjudiciable à ma sanctification que contraire à mon caractère et à ma santé. Je dois donc chercher une sortie* » (24 octobre 1839).

Touché, l'évêque répond favorablement et lui propose la cure de la Trinité à Clisson, mais où il sera encore seul, sans vicaire. J-B. Rigaud abattu, et rendu amer par tant d'incompréhension, répond : « *Je ne puis voir dans cette proposition qu'une disgrâce... je me sens le courage de vivre malheureux mais je ne puis me résoudre au déshonneur* » (20 novembre 1839). Mgr de Hercé le rassure ; il pensait que Clisson « *petite ville agréable* » des bords de la Sèvre, valait bien un village des bords du Gesvres. L'évêque a enfin compris ce que veut son curé mais il n'a pas de paroisse avec vicariat à lui proposer ; J.-B. Rigaud restera à Treillières, seul. Déçu, meurtri, le brillant prêtre se ressaisit et décide de mettre son intelligence au service de ses confrères et de sa paroisse.⁹

Signature du curé Rigaud
(Archives épiscopales)



⁹ Après de nombreuses démarches le curé Rigaud obtiendra la compagnie d'un vicaire à la cure de Treillières à Noël 1843.

« Ses talents furent appréciés par ses confrères et pendant longtemps il fut secrétaire de la conférence ecclésiastique de Grandchamp à laquelle il fit honneur par une rédaction soignée » (M. Eraud). La conférence ecclésiastique est une sorte d'université permanente qui permet aux curés et vicaires d'un canton de se retrouver, un jour par mois, pour se recycler dans les sciences ecclésiastiques : théologie, écriture sainte, droit canon, histoire de l'Eglise, liturgie. Chaque mois un prêtre réfléchit à un thème qu'il présente à ses collègues qui en débattent. Le secrétaire rédige un bilan sous la forme d'un texte d'une quinzaine de pages qui est ensuite transmis à l'évêché. C'est un travail long et difficile que le curé Rigaud exerce de 1839 à 1844.

Les conférences ecclésiastiques, si elles demandent un investissement important en temps et en travail, sont aussi pour le curé l'occasion de rencontrer les confrères et de partager, autour d'un bon repas, souvenirs, anecdotes, tracas. En 1839, J-B. Rigaud se fait le porte-parole de ses collègues auprès de l'évêque pour demander la « création d'une communauté pour les prêtres âgés ou infirmes ».

Réticent au début, le curé Rigaud s'est rapproché de ses paroissiens, les a peu à peu découverts, appréciés et aimés jusqu'à souhaiter mourir parmi eux. Il s'est intéressé à la commune dont il réalise un précieux descriptif (souvent utilisé dans cet ouvrage) en 1843. Il établit aussi la liste de tous les maires et curés de Treillières depuis l'origine et fait un recensement total de la population village par village. Il soutient le maire A. Vincent dans ses projets d'amélioration de la commune (école, routes et chemins) ou dans ses combats contre un châtelain (de La Brosse) peu respectueux de l'intérêt public. Mais il demeure un intellectuel qui aime la compagnie des livres. Il en possède 193 qu'il a légués à la paroisse et que son successeur a eu le bonheur pour nous d'inventorier. Après la cave du curé Ménoret intéressons-nous à la bibliothèque du curé Rigaud.

De par sa fonction le prêtre doit faire régulièrement un effort de réflexion doctrinale et spirituelle, se replonger dans ses livres du séminaire et les renouveler s'il doit animer des conférences pastorales. Aussi, la moitié des ouvrages inventoriés ont-ils une finalité religieuse : Bible (3), bréviaires (3) catéchismes (10) dont le *Catéchisme du Concile de Trente* et le *Catéchisme de Bordeaux* ; ouvrages de théologie ou consacrés à la liturgie (39) dont un *Dictionnaire de théologie*, un *Dictionnaire des hérésies*, un *Dictionnaire de l'Écriture sainte* ; des recueils de sermons ou des livres servant à préparer les homélies (9) ; des livres pour aider le curé dans sa direction des âmes (9) dont un *Dictionnaire des cas de conscience* une *Méthode de direction*, le *Guide du pécheur*, une *Dissertation sur l'onanisme* ; enfin des ouvrages de littérature ou d'histoire religieuses (24) dont les œuvres de Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, les *Pensées* de Pascal, *La Jérusalem délivrée* de Le Tasse...

Du séminaire J-B. Rigaud a conservé des ouvrages de rhétorique, de grammaire, d'arithmétique, des dictionnaires de latin et de grec, des grammaires grecque et latine et les grands classiques : Aristote, Virgile, Plin, Tite-Live, Tacite, Suétone, Juvénal, Horace... Un *Dictionnaire d'histoire naturelle*, deux ouvrages de géographie et un de cosmographie élargissent son horizon au-delà de Treillières. Il possède aussi le *Code Napoléon* et en appoint *Le code expliqué*. Voltaire peut surprendre dans un presbytère mais il s'agit de *La Henriade*. L'histoire récente est présente avec *Mémoire pour servir à l'histoire du jacobinisme* de l'abbé Barruel, un classique de la contre-révolution.

Le rayon « littérature profane » est riche d'une trentaine de livres : des œuvres classiques de Racine, Molière, La Bruyère (*Les caractères*), Boileau, La Fontaine, Montesquieu (*L'esprit des lois*) mais aussi le sulfureux Gresset, qui se moqua beaucoup des religieuses dans ses premières œuvres, et des romans populaires : *Feu ! Feu !* ; *La vipère noire*... Le contemporain et très contesté (par les autorités épiscopales) Félicité de La Mennais se retrouve au presbytère de Treillières avec *Le tyran du peuple*.

Le curé Rigaud aime la poésie : outre quelques œuvres il possède une *Histoire poétique* et *L'art poétique*. Notre curé taquinait-il la muse quand il était si seul dans son presbytère ? Pour occuper le temps il a appris les langues étrangères. Lui qui rêva de devenir précepteur et chapelain d'une famille anglaise maîtrise la langue de Shakespeare grâce à un *Cours d'Anglais*, deux grammaires et deux dictionnaires français-anglais. Pour s'habituer à la langue il lit des auteurs français traduits en Anglais (les *Aventures de Télémaque* de Fénelon, *Les lettres anglaises* de Voltaire) et plus étonnant *Don Quichotte*. *Don Quichotte* qu'il a aussi en version espagnole avec 5 autres ouvrages qui lui servent à apprendre la langue de Cervantès dont une grammaire et *L'introduction à la vie dévote* en version castillane.

Dans sa bibliothèque, J-B. Rigaud pouvait trouver une compagnie (une évasion ?) que son évêque lui refusait, mais à Treillières, en dehors de quelques notables, il n'avait guère l'occasion d'échanger sur ses lectures et ses passions.

Le saint curé de campagne incarné au 19^e siècle par Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, n'est qu'un stéréotype destiné à l'édification des séminaristes des années 1880 – 1940. La réalité fut plus diverse et plus complexe. Si certains curés s'accommodèrent de la petite aisance de leurs conditions de vie au presbytère de Treillières d'autres vécurent difficilement l'isolement matériel, affectif, moral et intellectuel auquel on les contraignait. Pour eux, sur le chemin de la sanctification, le statut de curé de campagne était une première mortification. Les contacts avec les autorités, les notables, les paroissiens en proposeront beaucoup d'autres.

« Célébrer la fête de sa Majesté »

Payé par l'Etat, le curé lui est redevable. Sous l'Empire et la Restauration, le pouvoir politique utilise sans vergogne le clergé pour faire célébrer les victoires, rentrer les impôts, faciliter la conscription, fêter l'empereur ou le roi. Généralement les curés s'y plient bon gré mal gré, mais il arrive qu'ils refusent. Ce fut le cas à Treillières au temps de Charles X.

On se souvient qu'en 1826 Julien Le Lardic de La Ganry, ardent royaliste, fut nommé maire de Treillières par le préfet en lieu et place de André Clouet, un villageois, qui n'avait pas démerité. Outre le « démissionné » cette nomination est mal acceptée par une grande partie de la population d'autant que le nouveau maire se montre vite maladroit avec ses administrés. En manquant régulièrement les séances du conseil de fabrique et en oubliant pendant deux ans de payer sa chaise à l'église il agace aussi le curé Rousseau. Celui-ci manifeste sa mauvaise humeur à l'occasion de la « Saint-Charles », fête du roi, célébrée tous les ans dans le royaume le 5 novembre. Le maire croit bon d'en avertir le préfet : « *J'ai l'honneur de vous adresser le programme arrêté dans ma commune pour célébrer la fête de sa Majesté. Après m'être entendu avec le curé de la commune j'ai arrêté qu'il serait distribué une barrique de vin aux habitants et que jusqu'à la brune la jeunesse pourrait danser. Mr le curé devait venir bénir le feu de joie que j'avais fait établir et au pied duquel il avait promis de venir chanter le Te Deum. Cependant, après la célébration des vêpres il s'y est formellement refusé... j'ai donc été réduit à faire distribuer la barrique de vin par mon adjoint, à faire veiller à ce que le bon ordre ne fut point troublé et à faire cesser la danse à 6 h. du soir après avoir allumé le feu de joie préparé pour la solennité du jour* » (5 novembre 1827).

Suite à cet incident, en novembre et décembre 1827, le curé Rousseau est plusieurs fois agressé verbalement par deux partisans du maire eux aussi ardents royalistes : la veuve d'Alexandre Renaud¹⁰ et Augustin André, un ami politique que le maire fit venir de Nantes pour en faire un secrétaire de mairie mais qui, incompetent, se retrouva garde-champêtre. Ils traitent le curé de « *polisson, de monstre, de voleur, d'échappé de la potence* », « *qu'il était*

¹⁰ Sur Alexandre Renaud, personnage versatile très actif pendant la Révolution voir le tome 1 chapitre « La Révolution » .

sot et une bête et qu'un de ses proches était galérien ». Le curé se plaint au préfet qui demande au maire que son garde-champêtre présente ses excuses au curé. Celui-ci, définitivement fâché avec le maire, qui de plus s'oppose aux travaux à l'église, refuse de célébrer la « Saint-Charles » en 1828 et 1829 prétextant : « *Qu'il ne pourrait pas dire de messe, qu'il n'était pas forcé d'en dire, qu'il en avait délibéré avec ses confrères et que ce lui était impossible* ». Le maire écrit à l'évêque pour qu'il ramène le curé à la raison et menace de porter l'affaire sur la place publique en « *insérant une note dans le journal de Nantes* ». L'évêque calme le maire et tance son curé mais l'année suivante il n'y eut pas à célébrer la « Saint-Charles », la révolution de 1830 ayant chassé Charles X du trône et Le Lardic de la mairie de Treillières.

On peut ne voir dans cet épisode qu'une querelle de personnes, mais il est possible qu'elle se soit développée sur un différend politique. Peut-être le curé Rousseau, qui avait fait son séminaire sous l'Empire, n'était-il pas un chaud partisan des Bourbons. En ce cas les maladresses du maire auront été un opportun prétexte à ne pas célébrer Charles X. Par la suite, sous la Monarchie de juillet et le Second Empire, les curés de Treillières, formés à l'école légitimiste, ne manifesteront pas officiellement (selon nos sources incomplètes) leur hostilité au régime en place. Il faudra attendre pour cela 1905 et la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

A l'exception du curé Ménoret, les curés de Treillières se tiendront à l'écart de la politique locale se contentant d'entretenir des relations loyales, amicales parfois, avec le maire. Depuis la Révolution, le pouvoir sacerdotal s'est replié dans l'église où le prêtre reste le seul maître, à l'autel pour officier, du haut de la chaire pour enseigner, au confessionnal pour absoudre les péchés.

Mr le curé ne veut pas abandonner Notre-Dame des Dons

Même s'ils ne sont pas très assidus aux offices, les curés savent se montrer conciliants vis-à-vis des notables, gens des châteaux et des maisons bourgeoises, donateurs généreux quand il faut réparer ou orner l'église. Ils apprécient la compagnie de ces interlocuteurs cultivés dont ils partagent souvent les sympathies politiques (même si les notables trouvent plus une utilité sociale que politique au clergé). Cependant ils ne leur sont pas inféodés et savent s'opposer aux « châtelains » quand les intérêts de la paroisse sont en cause. On l'a vu avec le curé Rousseau ; ce fut le cas aussi du curé J.-B. Rigaud opposé à Joseph Guillet de La Brosse à propos de la chapelle de Notre-Dame des Dons.

Dans le tome 1 de « Un village au Pays nantais... » nous avons déjà conté l'histoire de cette chapelle reconstruite par François II, duc de Bretagne, vers 1460 et dédiée à Notre-Dame des Dons. Jusqu'à la Révolution elle fut desservie par un chapelain qui bénéficiait d'une maison au village des Dons et de deux jardins entourant la chapelle. Mais au 18^e siècle celui-ci n'y venait plus guère que le mardi de Pâques, jour de pèlerinage, et l'édifice se dégrada rapidement. En 1792 la maison du chapelain et les jardins furent vendus comme biens nationaux au nouveau propriétaire du domaine de Gesvres. Cependant la chapelle, entourée par les jardins de trois côtés mais indépendante et s'ouvrant sur un placis joignant un chemin, ne fut jamais vendue.

Pendant les 30 premières années du 19^e siècle Mr Haentjens, propriétaire de Gesvres, pas plus que la fabrique ne s'intéressèrent à cette chapelle qui menaçait ruine obligeant le curé Chenard à en retirer la statue de N-D. des Dons pour la mettre en sûreté à l'église. En 1827, Eugène Girault de Saint-Fargeau visite le département de Loire-Inférieure pour établir son *Dictionnaire géographique de toutes les communes de France*. A « Treillières » il mentionne : « *Vers le sud-est se trouve la chapelle des Dons bâtie par les ducs de Bretagne ; elle est remarquable par une assemblée qui se tient la dernière fête de Pâques. Les autres jours elle n'est fréquentée que par d'obscurs pèlerins qui viennent déposer de petits bouquets*

sur son rustique autel de bois. Rien n'est plus pittoresque que les ruines de ce petit édifice. Deux ifs énormes, dont les troncs creusés attestent la vétusté, en masquent l'entrée. Les murs, à moitié détruits paraissent au milieu de ce feuillage de la mort. Le toit, découvert, laisse encore quelques boiseries exposées aux injures de l'air. Une croix de schiste, encore entière, est jetée au milieu de la nef. Les fenêtres sont démolies ou à demi fermées par des planches à l'exception de celles du chœur que les ronces assiègent de toutes part et au milieu desquelles l'œil aperçoit encore des verres de couleur ».

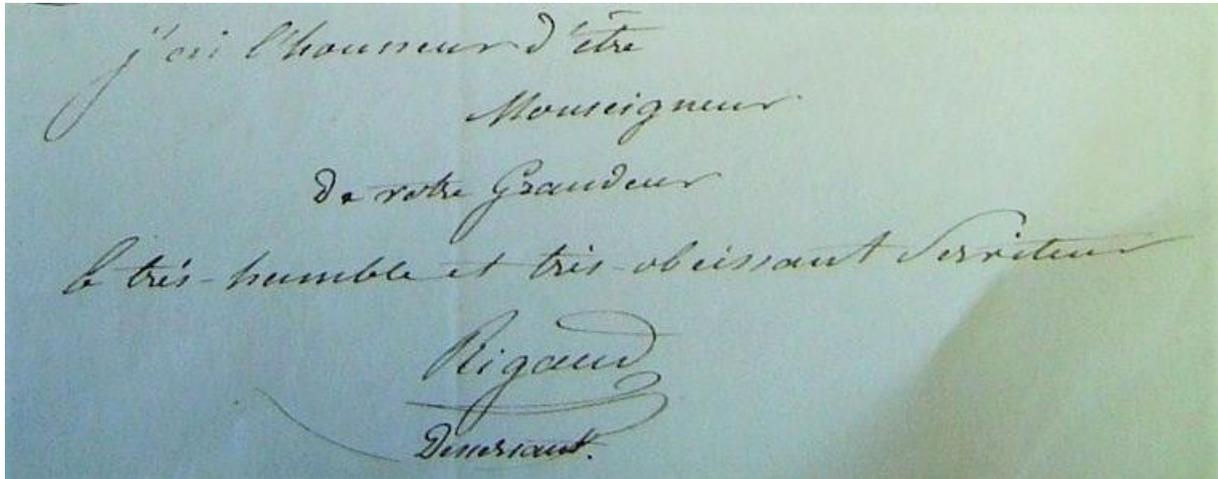


Une vision romantique de la chapelle N-D des Dons vers 1830

La Fabrique pensait être alors la propriétaire de cette chapelle en ruines car elle percevait les offrandes des pèlerins, autrefois destinées au chapelain, et se servait de l'édifice comme... carrière. En 1836 le curé Rigaud récupéra, en présence de Mr Haentjens venu en voisin, les dalles de granit de la chapelle pour en paver la nouvelle église de Treillières. Mais Mr Haentjens s'en alla, en 1837, après avoir partagé son domaine entre ses deux filles. Les terres situées au sud du Gesvres revinrent à Marie-Elisabeth épouse de Joseph Guillet de La Brosse homme autoritaire, seul maître sur ses domaines, sourcilieux sur ses intérêts et très procédurier. Il ne supporte pas que l'on passe sur ses terres et à plus forte raison qu'on s'y rassemble pour quelques dévotions autour d'une chapelle ruinée. Aussi, lorsque « *les opérations cadastrales ont eu lieu dans la commune (1839) le géomètre a compris la chapelle dont il s'agit, à l'article de Mr de La Brosse, sans doute sur les renseignements qui lui ont été fournis sur les lieux et, le propriétaire, en envoyant le bulletin de ses propriétés au géomètre n'a point fait observer qu'on y eût, indument, compris cette chapelle* » (Lettre du préfet à l'évêque, 18 juillet 1843).

En 1839, la Fabrique, par manque de vigilance, ne se rend compte de rien. Trois ans plus tard c'est A. Vincent, alors en procès contre J. Guillet de La Brosse à propos des chemins

passant sur le domaine de Gesvres que le rugueux propriétaire a fermés, qui incite le curé à revendiquer, au nom de la fabrique, la propriété de la chapelle, façon pour lui d'ouvrir un nouveau front contre son adversaire. Le 29 juillet 1842, J-B. Rigaud écrit à l'évêque pour lui demander d'autoriser la fabrique à faire valoir ses droits sur la chapelle. Le prélat répond qu'il « *approuve très fort* » cette initiative et, le 21 août, le conseil de fabrique désigne le curé « *commissaire chargé de faire les démarches* » pour se réapproprier le sanctuaire des Dons.



J'ai l'honneur d'être
Monsieur
de votre Grandeur
Le très-humble et très-obéissant serviteur
Rigaud
Dumais.

Le curé Rigaud écrit à l'évêque (Archives épiscopales)

Le 18 septembre 1842, le curé demande conseil à l'évêque qui lui recommande de négocier avec Guillet de La Brosse. Celui-ci, bientôt importuné par les visites répétées du curé-commissaire, lui demande de cesser toute démarche jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur les 3 procès qu'il soutient contre la commune et 2 autres qu'il se prépare à intenter. Le curé respecte une trêve mise à profit par Guillet de La Brosse pour fermer, en avril 1843, le chemin qui passe devant la chapelle, emprisonnant celle-ci dans ses domaines. J-B. Rigaud en alerte l'évêque qui consulte le préfet. La réponse tombe en cascade de la préfecture à l'évêché puis au presbytère de Treillières : Guillet de La Brosse a trompé le géomètre mais « *maintenant il ne peut rien être changé à cet état de chose que par voie de mutation. Si donc les deux parties intéressées sont d'accord à ce sujet elles en feront la déclaration au percepteur... Dans le cas contraire la mutation ne pourra être opérée que par les tribunaux* » (Lettre de l'évêque, 31 juillet 1843).

Aussitôt J-B. Rigaud se précipite chez J. Guillet de La Brosse pour lui proposer de régler l'affaire à l'amiable : il rachète la chapelle « *à un prix raisonnable... et en temps convenable j'en ferai l'abandon à la fabrique de la paroisse* ». Cette proposition a le don d'énerver Guillet de La Brosse qui menace d'insérer « *dans la feuille à Mangin¹¹* » un article « *contre l'esprit d'envahissement du clergé* ». Dans les jours suivants, l'irascible propriétaire, pour manifester ses droits sur la chapelle fait desceller et démonter les deux portes latérales du bâtiment pour les utiliser dans sa métairie de La Bernardais, il récupère les dernières ardoises pour réparer la toiture d'une porcherie, quant aux éléments de charpente encore utilisables ils servent à la construction d'une boulangerie dans sa métairie de Chambouin.

Cette provocation met la paroisse en émoi : « *La population entière était exaspérée. Chacun, en vomissant mille injures contre l'auteur de cette profanation, voulait suppléer par une souscription spontanée à l'insuffisance des ressources de la fabrique pour faire établir notre droit par les tribunaux. Si la dévastation de la chapelle avait continué je ne pouvais plus espérer arrêter les excès auxquels on se serait porté. Pour les prévenir, je crus devoir*

¹¹ Victor Mangin, directeur du *National de l'Ouest* journal républicain et anticlérical ; ses adversaires l'appelaient le « prêtréphobe » Mangin.

rapporter à Mr de La Brosse les expressions d'indignation que j'ai entendues et dont j'ai voulu lui faire le récit pour lui faire sentir le danger d'irriter d'avantage la population » (J-B. Rigaud).

Le 12 août 1843, le curé Rigaud écrit à J. Guillet de La Brosse :

« Monsieur

En enlevant les débris de la charpente de la chapelle des Dons pour couvrir des écuries à porcs avant la décision des tribunaux qui devra plus tard établir à qui appartiendra le droit de propriété sur ce monument de la piété de nos pères et l'objet de la vénération de tous les habitants de la paroisse vous avez fait une démarche qui a paru à tout le monde brutalement impie.

Pour moi, j'aime à croire que vous n'avez pas agi ainsi pour insulter au sentiment religieux de toute une population ; mais aux yeux de la multitude votre action est horriblement sacrilège. Blessé par la profanation des objets de son culte, cette multitude répète que riche seulement des dépouilles des victimes de la révolution vous prolongez les effets du régime de cette horrible époque en voulant arracher aujourd'hui à l'église ce que la Terreur a respecté et ce qu'elle n'a réellement pas vendu ».

Traiter, d'entrée, son interlocuteur d'héritier de Robespierre et de Carrier ce n'est pas choisir la voie de l'apaisement. Ensuite le ton s'adoucit. Le curé propose toujours de racheter la chapelle. En cas de refus il ira devant le tribunal, bien que cela lui répugne car la fabrique étant désargentée : *« un appel à la population de la paroisse devient nécessaire, et est proposé par tous, mais ce moyen ressemble pour moi à une croisade prêchée contre vous ».* Cependant, s'il le faut... sus à l'infidèle !

Engagé dans de multiples procès contre la municipalité, et bientôt peut être la paroisse, en butte à l'hostilité des villageois pour les tracasseries quotidiennes qu'il leur occasionne et la dévastation de la chapelle des Dons, le châtelain de Gesvres espère, grâce à une lettre rendue maladroitement par le courroux du curé, obtenir l'appui d'une autorité respectée : l'évêque. Il rencontre Mgr de Hercé en tête à tête, lettre accusatrice à la main.

Aussitôt, le 22 août, l'évêque envoie un lettre de réprimande au curé de Treillières : *« Je ne puis vous exprimer combien j'ai été péniblement affecté du style de votre lettre... dans tous les débats qui peuvent surgir, un pasteur ne doit jamais oublier, surtout vis-à-vis de ses paroissiens, qu'il est des convenances dont il n'est pas permis de s'écarter et, sous ce rapport, votre lettre renferme des expressions tout à fait injurieuses et qu'il est impossible de justifier. Je ne puis m'empêcher de vous exprimer mon blâme à cet égard ».*

Par retour du courrier, le 25 août, J-B. Rigaud mortifié, désappointé, tente de se justifier auprès de son supérieur hiérarchique et termine : *« Maintenant... que dois-je faire ? La population persiste à vouloir poursuivre le droit de la fabrique sur cette chapelle : des fonds me sont offerts par un grand nombre. Cette souscription ressemble vraiment à une croisade. J'ai été soutenu par l'affection de mes paroissiens et je sens combien je me compromets en refusant de les seconder dans cette affaire. Veuillez Monseigneur me tracer ici un plan de conduite que je m'engage à suivre en tous points ».*

Mgr de Hercé fit répondre à J-B. Rigaud par son vicaire général, le 9 septembre 1843, que sa maladresse étant responsable de l'échec de toute tentative de règlement à l'amiable il ne restait plus que le recours au tribunal. Se sentant désavoué, lâché par son évêque, J. B. Rigaud abandonne la chapelle des Dons à J. Guillet de La Brosse.

Dix ans plus tard son successeur, Maxime Eraud, a l'idée de proposer à Mr de La Brosse la restauration, aux frais de la paroisse, de la chapelle des Dons. Il le rencontre en son château. Le curé raconte : *« Il nous a répondu catégoriquement qu'il s'y opposerait tant qu'il vivrait »* prétextant que *« les assemblées qui se tenaient devant la porte de la chapelle et au*

milieu de mes fermes qui y touchent étaient autrefois l'occasion de désordres et de rixes dont je tiens à ne pas voir le retour au centre de mes métairies » et le curé ajoute : *« aujourd'hui Mr de La Brosse en donnerait volontiers les débris qui ne consistent plus que dans les murs en ruines si on voulait la reconstruire ailleurs »*.



La chapelle N-D. des Dons ruinée et son if centenaire vers 1900

L'affaire en reste là jusqu'en 1864 quand le curé Ménoret entreprend lui aussi de récupérer la chapelle pour la restaurer. Il a été impressionné par un long article (32 pages) paru à la fin de l'année 1863 dans le très réputé « Bulletin de la Société Archéologique de Nantes » consacré à la chapelle des Dons et signé par le vicomte de Kersabiec. Le 1^{er} janvier 1864, il propose au conseil de fabrique de rencontrer Mr Guillet de La Brosse pour évoquer le rachat de la chapelle. Auparavant il consulte son évêque, Mgr Jaquemet qui sonde le propriétaire de Gesvres sur le sujet. Ce dernier lui fait la même réponse, au mot près, qu'au curé Eraud 10 ans plus tôt. Alors le curé Ménoret décide, au nom de la fabrique (bien qu'aucune réunion officielle n'ait eu lieu sur la question !) de porter l'affaire devant le tribunal. Le juge de paix, s'appuyant sur le cadastre donne raison à Guillet de La Brosse le 18 août 1865. Déterminé, le curé Ménoret réunit le conseil de fabrique, le 1^{er} octobre, pour lui proposer de faire appel de la décision du juge de paix devant le tribunal civil de Nantes. Les fabriciens sont réticents : *« Le Conseil... n'a pas pu ne pas exprimer les craintes qu'il éprouvait de ne pas réussir dans cette entreprise »*. Ménoret se fait convaincant et obtient gain de cause. Au nom de la fabrique il écrit, pour obtenir des appuis, des arguments, des preuves, à l'évêque qui le renvoie vers le préfet. Celui-ci consulte le directeur des Domaines qui confirme que le cadastre donne raison à Guillet de La Brosse, même si le géomètre qui l'a établi a pu être abusé, ce qu'aucun document ne prouve. L'impatient curé n'a pas attendu la réponse (tardive, 26 mai 1866) du préfet pour faire appel au tribunal civil de Nantes qui confirme la décision du juge de paix. La chapelle des Dons va continuer à doucement tomber en ruines sur les terres et sous les yeux satisfaits de Mr Guillet de La Brosse.

Pendant 24 ans, Joseph Guillet de La Brosse a tenu tête aux curés successifs de Treillières, à la fabrique et aux paroissiens, se condamnant à l'impuissance politique sur la commune. De 1837 (date à laquelle Mr Haentjens partage son domaine) à 1918 (décès d'Eugénie Guillet de La Brosse, fille de Joseph) jamais les propriétaires de (bas) Gesvres, le

plus grand domaine de la commune, ne participèrent à la vie locale (conseil municipal, fabrique) autrement que par des ... procès. Si la plupart des notables de Treillières furent courtois et parfois généreux avec le clergé local, le châtelain de Gesvres ne lui fit don que d'un calvaire judiciaire au lieu de la chapelle espérée.

Intérieur de la chapelle des Dons vers 1920 : on y vient encore prier seul ou en procession.

Quand Monseigneur vient à Treillières

Comme on a pu s'en rendre compte, l'évêque est très présent dans la vie du curé à la fois patron et père, contrôleur et conseiller, juge et confident. C'est lui qui nomme le curé et décide de sa mutation. C'est vers lui qu'on se tourne pour avoir l'autorisation d'agrandir ou reconstruire l'église, pour obtenir des subsides, pour se plaindre des autorités locales et lui demander d'intervenir auprès du préfet, pour trancher un conflit avec un confrère, pour régler un cas de conscience délicat, pour s'épancher... C'est l'évêque ou ses services qui contrôlent la paroisse et son titulaire en visant les livres de comptes de la fabrique et autres registres ou en venant sur place à l'occasion des visites pastorales, moment faste mais redouté.

A Treillières, la première visite d'un évêque a lieu en 1838. Ensuite, jusqu'en 1905, elles s'échelonnent en moyenne tous les 6 ans. A chaque début d'année le parcours de l'évêque dans le diocèse est transmis aux paroisses concernées pour qu'elles puissent préparer leurs jeunes au sacrement de confirmation. Parfois le curé n'est pas prêt et demande au prélat de reporter sa visite. Le curé Rigaud, malade et très occupé avec l'affaire de la chapelle des Dons n'a pu « *préparer convenablement mes paroissiens à la confirmation... de plus Monseigneur, je tiens beaucoup à voir les affaires de la fabrique parfaitement en règle* ». L'évêque vint l'année suivante et trouva que « les affaires de la fabrique » laissaient à désirer ; il exigea la tenue d'un registre de comptabilité.

Quand la date de la visite est fixée, l'évêché expédie au curé un questionnaire, de plus en plus long et précis au fur et à mesure qu'on avance dans le siècle, que le curé doit remplir en double exemplaire et qu'il remettra à l'évêque le jour de la visite. Ces enquêtes sont pour l'historien une source précieuse de renseignements. On y passe en revue tout le temporel de la paroisse (église, sacristie, presbytère, dépendances, avec mobilier et ornements), le personnel (curé, vicaire, sacristain...), l'état de la paroisse (étendue, population, école...) et la pratique religieuse des fidèles.

L'annonce de la visite épiscopale provoque l'émoi dans la paroisse : il faut décorer la rue principale, et dissimuler les tas de fumier qui la bordent, embellir l'église, nettoyer le presbytère où le prélat dînera et dormira peut être, réparer les ornements, mettre à jour la comptabilité de la fabrique.

La visite pastorale, jour aussi de la confirmation pour les jeunes de la paroisse et ceux des paroisses limitrophes qui ne sont pas visitées cette année-là, est un jour faste ; c'est la seule occasion pour les villageois d'apercevoir le premier personnage du diocèse.

Les autorités municipales et les notables vont chercher le prélat à la limite de la paroisse : « *Monsieur le maire s'était rendu à Tourneuve à la tête de nombreux cavaliers. Après un moment d'arrêt pendant lequel quatre chevaux étaient attelés à la voiture du Prélat, le cortège s'est remis en route sous la conduite du Maître de Poste et de ses postillons en*



grande livrée. Des arcs de triomphe ornaient la route qu'il a parcourue depuis son entrée dans la paroisse. A une petite distance du bourg, toute la population l'attendait ayant à sa tête Mr le curé et Mr le vicaire auxquels s'étaient joints les ecclésiastiques des paroisses voisines. Après avoir allumé le feu de joie le Prélat s'est rendu au presbytère et aussitôt, ayant revêtu ses habits pontificaux, il a été conduit processionnellement à l'église vers 2 h. de l'après-midi. Après les cérémonies de la réception solennelle... Monseigneur a entonné le Veni Creator et a administré le sacrement de Confirmation à 264 personnes. Les Vêpres ont été chantées par Mr le curé de La Chapelle-sur-Erdre pendant lesquelles Monseigneur a procédé à la visite canonique de l'église. Il a ensuite donné la bénédiction du Saint Sacrement et récité les prières pour les morts. Les cérémonies et prières achevées le Prélat a été reconduit au presbytère au chant de l'hymne d'action de grâce et il a donné une dernière bénédiction à la population qui l'avait accompagné et qui s'est pieusement agenouillée pour la recevoir. Dans la soirée sa Grandeur a pris la route de Notre-Dame des Landes ». (Livre de paroisse, 10 juillet 1853)

PROCES-VERBAL
DE VISITE
DE LA PAROISSE
de *Guilliers*
ANNÉE *1853*

ARRONDISSEMENT
de *Nantes*
CANTON
de *La Chapelle-sur-Erdre*



NOUS, ANTOINE-MATTHIAS-ALEXANDRE JAQUEMET,
PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE,
EVÊQUE DE NANTES,

Faisant la visite des Paroisses de notre Diocèse nous nous sommes transporté ce jourd'hui *10 juillet 1853* assisté de *M. l'abbé de notre Diocèse et de M. l'abbé de notre Diocèse* en la Paroisse de *Guilliers* où nous avons été reçu par M. *Maxime Grand* Curé de ladite Paroisse, *M. le Maire* et les habitants, et conduit, processionnellement, du Presbytère à l'Église, avec les cérémonies prescrites.

Nous y avons, après la célébration de la Sainte Messe, *fait* annoncé en chaire la parole de Dieu, puis administré le Sacrement de Confirmation à *deux cent quatre* personnes de l'un et de l'autre sexe, et enfin nous avons procédé, conformément au Rituel, à la visite canonique, dont les résultats sont, par Nous, consignés au présent, comme suit :

CHEFS DE VISITE.	RÉPONSES.
LE TRÈS-SAINTE-SACREMENT.	
Tabernacle:	
En quelle matière est-il? <i>en bois peint et doré</i>	<i>Oui</i>
Est-il doublé en soie?	<i>Oui</i>
N'y renferme-t-on que le Très-Saint-Sacrement?	<i>Oui</i>
* Ciboire:	
En quel nombre?	<i>deux un grand et un petit</i>
En quelle matière?	<i>d'argent</i>

OBSERVATIONS ET DÉCISIONS ÉPISCOPALES.

Le plus petit des deux ciboires, ayant le croi brisé, devra être réparé, et doré de nouveau intérieurement.

Première page du procès-verbal de la visite épiscopale de Mgr Jaquetmet (1853) (Archives épiscopales)

Lors de sa visite, l'évêque profite des Vêpres pour visiter l'église et la sacristie où il vise (et annote si nécessaire) les registres paroissiaux et prend connaissance des réponses au questionnaire envoyé par ses services. Eventuellement il y marque quelques commentaires : réprimandes, conseils, félicitations. Ces rencontres entre le curé et son prélat, pour protocolaires qu'elles soient, peuvent créer un lien plus intime entre deux hommes qui ne se connaissent guère qu'à travers quelques lettres échangées.

L'évêque, patron froid et lointain de l'administration diocésaine sait aussi se comporter en père et venir seul, sans aucun protocole, soutenir ses prêtres en difficulté. C'est le cas de Mgr Jaquemet qui en témoigne lui-même dans le Livre de paroisse à la date du 20 septembre 1849 : « *Ce jour, Monseigneur Jaquemet évêque de Nantes s'est transporté dans cette paroisse pour visiter Mr Rigaud curé, atteint d'une maladie grave. Mr le curé a désiré que ce témoignage de l'intérêt de son évêque fût consigné sur ce registre.* (suit la signature de l'évêque : *Alexandre évêque de Nantes*).

Quand, un an plus tard, J-B. Rigaud décède, Mgr Alexandre Jaquemet écrit à l'abbé Gaignard, vicaire de Treillières, pour lui faire part de sa « *vraie douleur* ».

Le vicaire

A Noël 1843, J-B. Rigaud, qui supportait mal la solitude dans son presbytère, reçut la compagnie d'un vicaire ; petite satisfaction après des mois de relations difficiles avec son évêque (Mgr de Hercé) au sujet de Mr Guillet de La Brosse.

On s'en souvient, au début du 19^e siècle, l'Etat distribua avec parcimonie les postes de curé rémunérés. Peu à peu, toutes les paroisses eurent leurs desservants salariés par le gouvernement mais seule une petite minorité d'entre elles purent bénéficier d'un vicaire, pris en charge par l'Etat, pour venir en aide au curé.

En mai 1843, J-B. Rigaud écrit au maire A. Vincent pour lui dire qu'il « *ne peut se dispenser de demander l'aide d'un vicaire... sa santé étant trop affaiblie... il ne peut suffire seul au suivi des malades* ». Il évoque ensuite « *la population... qui tend toujours à s'accroître à cause des défrichements de landes... la position topographique du bourg éloigné de l'extrémité de la paroisse* ». Tout cela A. Vincent le sait déjà et il est convaincu de la nécessité d'un vicaire. La lettre du curé n'est qu'un argumentaire que le maire doit reprendre pour solliciter du préfet, et celui-ci du ministre des Cultes, un vicariat officiel et rémunéré par l'Etat à Treillières.

Comme la démarche risque de prendre du temps, J-B. Rigaud explique à A. Vincent que de son côté il va écrire à l'évêque pour obtenir un vicaire au plus vite mais que ce dernier devra être payé avec l'argent des Treilliérains en attendant la décision du ministre. La municipalité s'engage alors à verser 250 francs pour le vicaire. Cela ne suffira pas (un vicaire « officiel » reçoit 350 francs de l'Etat) aussi la fabrique rajoutera 200 francs pour arriver à un revenu décent.

Fort de l'appui du maire et du conseil de fabrique, J-B. Rigaud écrit à l'évêque le 1^{er} juin 1843. Il reprend l'argumentaire déjà développé avec A. Vincent et demande au prélat : 1) de lui envoyer un vicaire dès que possible ; 2) de faire les démarches nécessaires pour obtenir « *un titre de vicaire au gouvernement par l'intermédiaire des députés* ».

En juillet, sur les conseils de l'évêque, une pétition des notables de Treillières (conseil municipal et conseil de fabrique) est envoyée au député Bignon¹² accompagnée d'une lettre de recommandation de Mgr de Hercé, pour qu'il intercède auprès du ministre des Cultes. Le curé Rigaud n'en continue pas moins à solliciter régulièrement l'évêque pour qu'il lui envoie un

¹² François Bignon (1789 – 1863) : négociant nantais, président du conseil général de Loire-Inférieure, puis député de 1834 à 1848, vice-président de l'Assemblée nationale à l'époque des faits. Il était très lié à l'évêché pour lequel il intervint souvent.

vicairer qui serait, à titre provisoire, pris en charge localement. Le 26 décembre 1843 Mgr de Hercé nomme Alfred Bruneau vicairer de Treillières.

Le député Bignon relancé par le maire et le curé continue ses démarches à Paris. Il obtient gain de cause le 15 juin 1846 et prévient de suite le curé Rigaud par une note envoyée de l'Assemblée nationale : « *Le Garde des Sceaux Ministre des Cultes a accordé pour 1846 l'indemnité annuelle de 350 F. au titulaire du vicariat de votre paroisse* ».

Jusqu'en 1905, 21 vicaires vont épauler le curé de Treillières dans ses tâches pastorales, soit une moyenne de 3 ans pour chacun (amplitude de 1 à 7 ans). Il s'agit, jusqu'en 1887 de jeunes prêtres (23 à 28 ans) qui tous ont déjà exercé sur une autre paroisse auparavant ou (à partir de 1878) enseigné un an au petit séminaire avant d'arriver sans autre transition à Treillières. Après 1887, l'âge des vicaires est soudainement plus élevé (34 à 41 ans). Ce sont des prêtres aguerris par des vicariats dans plusieurs paroisses du diocèse qui viennent soutenir le curé Ménoret vieillissant et son successeur J-M. Thomas.

A la différence des curés de Treillières, ces vicaires n'ont pas laissé d'écrits capables de nous éclairer sur leurs conditions de vie ou leurs rapports avec le titulaire de la paroisse. Nous ne connaissons que leurs revenus. En 1904 l'abbé Serrandour a perçu 450 francs versés par l'Etat, 780 francs pour des honoraires de messes et 134,20 francs de casuel soit 1 364,20 francs (contre 2 397, 30 francs pour le curé Paquelet). Si on rajoute 600 francs versés par la fabrique au curé pour payer sa pension, on se rend compte que le vicairer pouvait vivre dans une petite aisance en attendant de devenir à son tour curé.

Petit notable quasi fonctionnarisé vivant dans un certain confort matériel, qui devrait lui permettre de se consacrer à sa sanctification et à celle de ses paroissiens, le curé de campagne confronté à la gestion de la fabrique, à des relations parfois difficiles avec les autorités, les notables, son évêque, a bien de la peine à être un modèle de toutes les vertus. Pourtant son statut le place au centre d'une existence communautaire, acteur d'une micro-histoire du salut.

Le pasteur et ses ouailles : la pastorale

*« Je n'ai qu'une âme
Qu'il faut sauver
De l'éternelle flamme
Je veux la préserver »*

Ce cantique résume assez bien la pastorale du 19^e siècle. La grande affaire pour l'homme demeure son salut éternel et le prêtre, qui se croit comptable à sa dernière heure du salut de ses paroissiens, sait qu'il ne doit pas lésiner sur les moyens pour obtenir leur conversion. Catéchisme, prédication, missions, confréries, pèlerinages... vont être des outils de plus en plus nombreux et de mieux en mieux affûtés pour y parvenir.

De communion en confirmation

L'épisode révolutionnaire n'a pas provoqué de phénomène de déchristianisation dans les campagnes nantaises. Avec le retour des prêtres et la restauration des lieux de culte les rites se remettent en place rapidement ; mais l'ignorance doctrinale est grande. Un conformisme religieux sans motivation profonde autre que celle du salut est la règle générale.

Les adultes des années 1820-1830 n'ont reçu, en leur enfance, qu'une formation religieuse précaire du fait des événements révolutionnaires et ils ne peuvent transmettre à leurs enfants qu'une croyance rudimentaire. Avant la Révolution on faisait tous les dimanches

le catéchisme à la messe paroissiale avec interrogation des petits et des grands. La reprise en main doctrinale des adultes va être l'affaire des sermons, confessions, préparation au mariage. Pour les enfants, base de l'Église future, l'enseignement du catéchisme devient une œuvre pastorale spécifique. Ceux qui préparent la première communion, fixée à 10 ans, doivent suivre obligatoirement le catéchisme pendant les 2 années qui précèdent. Il a lieu le jeudi de 8h 30 l'hiver et 8h. l'été, à l'église ou au presbytère, du mois d'octobre à la Trinité (juin). Les séances, qui réunissent garçons et filles, durent de 1h 15 à 1h 30. Au début le curé et le vicaire se chargeaient de l'enseignement. Avec la croissance démographique qui porte les effectifs à plus de 80 enfants, faute de disposer de religieux et religieuses dans les écoles de la commune, « on les confie à des personnes charitables qui veulent bien s'en occuper » (curé Ménoret, 1899).

Généralement, on exige que le catéchisme soit su par cœur, au détriment souvent de la compréhension. La première communion, fixée au dimanche de la Trinité, vient couronner les deux années de catéchisme pendant lesquelles les enfants ont été confessés tous les mois par Mr le curé qui fait aussi passer l'examen final donnant droit à la cérémonie. Celle-ci est précédée, à partir des années 1880, d'une retraite de quatre jours prêchée par un missionnaire de L'Immaculée Conception¹³.



Communiants des années 1910

¹³ Missionnaires diocésains appelés ainsi car leur maison était située près de la chapelle de L'Immaculée Conception à Nantes.

Pour clôturer la cérémonie qui ouvre l'accès à la vie sacramentaire plénière, la première communion « *a été suivie le lendemain d'une petite distribution de pain et de cachets de communion après la messe d'action de grâce. Les enfants se sont ensuite rendus en chantant des cantiques de reconnaissance à la cure où ils ont fait leur offrande accoutumée* » (1851). Les deux années suivantes servent, selon un rituel identique, à préparer la deuxième communion ou communion solennelle. Celle-ci coïncidant avec la fin de l'école obligatoire s'impose peu à peu comme un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte, l'entrée dans le monde du travail et, souvent, l'arrêt d'une pratique religieuse suivie, en particulier chez les garçons. Ceux-ci « décrochent » vers 14-15 ans à Treillières, selon les enquêtes épiscopales, après la confirmation qui, avec ses cinq semaines de catéchisme préparatoires, ses trois confessions obligatoires et ses quatre jours de retraite, constitue le premier mouvement d'une « pastorale de la persévérance » mise en place tout au long du siècle pour garder les brebis dans le troupeau.

Faire ses Pâques

Pour la masse des paroissiens, la suite logique de cette première catéchèse sera le prône de la messe dominicale. Le dimanche est le jour du Seigneur par excellence. Le matin, les Treilliérains ont le choix entre une messe basse matinale et une grand' messe chantée à 11 h 00 (toutes les deux célébrées en latin). Dans les fermes on s'alterne pour s'occuper des animaux : ceux qui sont chargés de la traite des vaches vont à la messe de 11 h 00 ; les autres à celle de 6 h 00 (7 h 00 l'hiver) ce qui oblige à se lever tôt pour parcourir les 5 ou 6 km séparant la ferme de l'église. Malgré cela la pratique de la messe dominicale est quasi générale. Si l'on excepte les habitants des villages les plus éloignés qui suivent l'office dans les paroisses voisines plus accessibles (150 à 200 vers 1900) « *la presque totalité des paroissiens prennent la sainte messe le dimanche et les jours de fête d'obligation* » (curé Thomas, 1903). Le curé Ménoret estime ce « presque » à une vingtaine de non pratiquants ou pratiquants occasionnels (sur 1400 paroissiens potentiels). Par contre les vêpres, l'après-midi, n'ont pas le même succès : « *Les dimanches ordinaires une douzaine d'hommes. Les femmes pour la plupart assistent régulièrement et les enfants de communion* » (curé Ménoret), ce qui fait 250 à 300 fidèles.

Dans l'église, où le prêtre officie à l'autel tournant le dos aux fidèles, « *les hommes sont placés du côté de l'épître, c'est-à-dire du côté du midi et les femmes du côté du nord. Les enfants sont placés dans la tribune où ils sont surveillés par les instituteurs* » (curé Ménoret). Tout le monde est recueilli : « *quelquefois il se fait un peu de bruit en entrant dans l'église pour les messes du matin surtout ; cela provient de ce que les premiers entrants n'ont pas soin d'occuper les places du milieu de l'église* ».

A Treillières la prédication, aux deux messes, dure de 20 à 30 minutes, y compris le temps consacré aux avis et autres informations paroissiales. Il s'agit d'instructions simples, un catéchisme renforcé, pour expliquer la doctrine chrétienne : dogme, sacrements, morale... Le curé Ménoret résume ainsi le partage des tâches de prédication : « *Mr le vicaire (prêche) sur le Credo et Mr le curé sur l'Oraison dominicale¹⁴ et la Salutation angélique¹⁵* ». Les textes liturgiques ne sont pas commentés. On sort de la routine dominicale à l'occasion des grandes fêtes où il faut expliquer le mystère qui en est l'objet ou quand l'évêque envoie à ses ouailles des mandements lus et expliqués par le curé qui dispose ainsi de quelques semaines de sermons bien préparés proposant aux fidèles les recettes du « savoir-vivre » chrétien. En temps ordinaire, quel que soit le thème abordé, la prédication développe une théologie moraliste encore renforcée pendant l'Avent et le Carême.

¹⁴ Oraison dominicale : le Pater

¹⁵ Salutation angélique : Ave Maria

Le Carême (période de 40 jours d'abstinence avant Pâques) et l'Avent (4 semaines avant Noël) sont l'occasion d'exercices particuliers tous les jours (sauf le samedi) : récitation du chapelet, lectures pieuses, prières, salut au Saint-Sacrement. On ne s'y bouscule pas : « *Depuis 1870 très peu d'hommes sur la semaine, les femmes et les enfants du bourg en partie* » (1899). Aussi le dimanche, quand l'église est pleine, la prédication se fait plus insistante sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie en prévision de la grande fête à venir.

Pour beaucoup, la communion apparaît comme un sacrement réservé aux plus fervents, et la plupart ne communient qu'une fois dans l'année : à Pâques. Le curé Paquelet estime à une quarantaine le nombre de paroissiens pratiquant la « communion fréquente » (plusieurs fois par mois). « *Une soixantaine d'hommes communient à la Toussaint et à l'Assomption . A Noël les 2/3 à cause du mois d'Adoration* » (1899). Cette retenue, surtout masculine, vis-à-vis de l'Eucharistie s'explique en partie par l'obligation de la confession avant toute communion. En principe, il faut se confesser deux fois avant d'approcher de la Sainte table, mais le curé se montre tolérant : « *on a peine à leur faire adopter cette pratique* ». Pourtant le confessionnal est grand ouvert : « *tous les jours le matin et les veilles de fête et le samedi soir jusqu'à 8 h.* ». Parfois le curé se désespère : « *les exhortations du haut de la chaire viennent échouer souvent devant la routine et le respect humain* ». Les hommes sont particulièrement rétifs ; les femmes viennent plus facilement au confessionnal, preuve encore de la féminisation grandissante du christianisme. Il n'y a guère que la peur pour convaincre les plus réticents : ne pas faire ses Pâques, mourir en état de péché mortel, condamnent à l'enfer.

Alors, pendant le Carême et pendant l'Avent (mois d'adoration du Saint-Sacrement à Treillières) le prédicateur brandit la menace de l'enfer au lieu de parler de l'amour de Dieu, dépeint un Dieu juge et non un Dieu père, évoque le salut, non pas en Jésus Christ mais dans le respect scrupuleux d'une morale rigoriste. Celui qui tonne en chaire, gronde au confessionnal et plus d'un homme répugne à s'agenouiller dans l'isolement en bois pour s'entendre blâmer sur sa conduite.

Les fautes qu'on leur reproche sont souvent vénielles mais toujours recommencées. A chaque visite épiscopale le curé est questionné sur « Les vices dominants » et « Les coutumes abusives » de sa paroisse. Invariablement le recteur répond : « *Blasphème, amour du jeu et du vin, manque de dévotion de la part des hommes* ». Ces « vices » sont facilités par des formes de sociabilité qui prédisposent à la boisson ou au rapprochement (fautif) des garçons et des filles : « *les réunions de conscrits avant le tirage* », « *le service militaire qui a jeté dans les familles des connaissances pernicieuses qui auront pour conséquence de détruire la famille et la société* », les veillées et autres réunions de jeunes et surtout les danses. « *Les abus principaux sont les danses d'où naissent les conduites nocturnes occasions d'immoralité. A un moment donné il y a déjà quelques 15 à 20 ans, ces désordres avaient presque disparus* » (curé Ménoret, 1899). En dénonçant la danse, le recteur entend préserver la vertu des jeunes gens et en particulier garder le contrôle des jeunes filles bastion du clergé et de sa lutte contre l'impiété. Cela fait plus de 30 ans qu'il est en guerre contre le mal. En 1869 il évoquait dans une lettre à l'évêque : « *Les combats que j'ai eu à soutenir pour l'abolition des danses à Treillières qui y étaient en vigueur et en honneur à mon arrivée* (1861). *A cette époque je vis un moment tout le monde contre moi, hommes et femmes, jeunes et vieux. Dieu vint à mon secours et la victoire resta à mes sueurs et à mes fatigues* ». La méthode fut draconienne : refus de donner la communion aux fautifs ! Elle porta ses fruits... quelque temps, car dès 1878 Ménoret signale « *les danses abolies ont voulu reparaitre* » ; et elles reparurent. En 1899 il constate, dépité : « *c'est une vraie passion* ».

Les vices dénoncés par le curé Ménoret se retrouvent dans toutes les paroisses du diocèse et la sévérité du recteur qui termine un long ministère de 38 ans mérite d'être nuancée

par un observateur extérieur. En 1901, le curé Thomas relate le propos du père franciscain qui vient de prêcher une mission sur la paroisse : « *Bénissez le Bon Dieu, car vous avez encore une jeunesse très bien conservée, sans fautes graves, modeste et pure* ». Eloge de circonstance (une mission) qu'il faut sans doute relativiser mais qui est corroboré par la faiblesse des naissances hors mariage et des conceptions prénuptiales (voir chapitre 1). A l'échelle nationale, les campagnes de l'Ouest sont alors des modèles de vertu.

— 14 —

CHEFS DE VISITE.	RÉPONSES.
Nombre d'enfants admis au catéchisme ?	Dans les 80 paroisses, 11 et 2 communications 16 kilm. à l'ouest et 5 kilm. dans sa plus grande dimension du Sud au Nord
Etendue de la paroisse ?	Non
L'église est-elle centrale ?	44 principales
Nombre des villages :	202 k.m. du côté de Nantes, 1 du côté de Nigonnat
A quelle distance sont les villages les plus éloignés de l'église ?	11 kilm.
Les voies de communication sont-elles faciles ?	St-Félix, Orvault, La Chapelle, M. D. des Landes,
Paroisses limitrophes ?	Grand-Champ, La Chapelle-sur-Loire
Monuments remarquables ?	M. D. des Landes en ruine.
Traditions à recueillir ?	Vénérations des courants, armoiries, quelques vitraux, saints abais.
Coutumes abusives ?	Blasphèmes, érognerie, manque de distinction parmi les hommes.
Vices dominants ?	
Observations et décisions épiscopales.	

Dernière page de l'enquête épiscopale de 1871 (Archives épiscopales)

La Bonne-Mort

Là où les Treilliérains se distinguent, c'est dans l'attention qu'ils portent à leurs défunts. Le curé Thomas s'en étonne en 1903 : « *Le culte des défunts est en grand honneur à Treillières. A chaque décès il y a messe chantée de sépulture, service d'octave, au bout de l'an service encore et cela même pour les moins aisés. Ceux qui sont plus fortunés demandent pour leurs défunts des services religieux au sixième mois, au 18^e mois et même au bout de la deuxième année du décès. Depuis 34 ans que je suis dans le saint ministère je n'ai rencontré cette dévotion aussi persévérante qu'à Campbon où j'ai été vicaire 11 ans* ».

On l'a dit en commençant, la grande affaire pour le chrétien c'est de gagner le paradis. Depuis que le Moyen Age, dans son architecture de l'au-delà, a construit au-dessus de l'enfer une antichambre au paradis, les familles demandent des messes pour les défunts, comptabilisant les indulgences¹⁶, comme d'autres leur épargne, pour arriver au plus vite au solde libérateur.

Les services pour les défunts on l'a vu, alimentent généreusement les caisses de la fabrique et celle du clergé local. Encouragé par ces bonnes dispositions, en 1907, le curé Paquelet institue à Treillières la « Confrérie de la Bonne-Mort ». Le but de la confrérie « *est d'obtenir par l'intercession de la Sainte Vierge et de Saint Joseph, aux associés vivants la grâce de recevoir les derniers sacrements afin de mourir saintement et aux associés défunts une prompte délivrance des flammes du Purgatoire* ». Les contraintes sont légères : il suffit de

¹⁶ Indulgence : c'est la rémission totale ou partielle devant Dieu de la peine de purgatoire encourue en raison d'un péché commis, même s'il a été pardonné par le sacrement de Pénitence (confession).

se faire inscrire sur le registre de la confrérie, de réciter chaque jour un Ave Maria suivi d'une courte invocation à saint Joseph. En retour on bénéficie des grâces d'une messe chantée tous les premiers mercredis du mois.

Pour installer la confrérie, le R .P. Ricordel, directeur des missionnaires diocésains de Nantes vint prêcher à la grand'messe et aux vêpres le 29 avril 1907. Il parla si bien que le jour même on enregistra 200 adhésions. Quelques années plus tard on en était à 600, soit la moitié des paroissiens.

Tous catholiques et respectueux des commandements de l'Eglise, mais pratiquants souvent tièdes, les villageois, en particulier les hommes, sont plus sensibles aux rites d'une religion utilitaire qu'aux croyances qui les fondent. Aussi Treillières n'est pas un terreau fertile pour les vocations sacerdotales. De 1800 à 1865 aucun jeune Treilliérain ne devient prêtre ; la commune fait partie des 23% de paroisses stériles du diocèse. De 1865 à 1910, Treillières va fournir trois prêtres au diocèse, c'est peu comparé à d'autres paroisses et surtout aux vocations religieuses féminines (25 « sœurs » treilliéraines dans les ordres en 1911). L'absence d'école congréganiste n'est d'aucun secours pour expliquer cette dichotomie. Si la piété féminine déjà constatée est plus probante, il ne faut pas écarter dans la décision des jeunes filles (et de leurs familles) des considérations socio-économiques. Pour beaucoup de jeunes d'origine modeste, la vie religieuse est la seule qui permette de quitter la terre et les petits métiers domestiques pour suivre des études, devenir institutrice ou infirmière. La cornette n'apporte pas qu'un supplément d'âme ; elle auréole aussi celle qui la porte d'une réelle considération sociale.

Terre de missions

Paroisse souvent tiède, Treillières a besoin d'être réveillée, excitée par des prédications et des exercices inhabituels. C'est l'objectif des missions (à l'initiative du clergé local) qui reviennent environ tous les dix ans et des jubilés (décidés par le Pape ou l'évêque) intercalés entre deux missions. Jubilé, mission, retraite... le paroissien ne fait pas de différence entre ces trois manifestations de grande ampleur qui se déroulent selon un processus et avec des intervenants identiques.

On les place généralement à la mauvaise saison (fin novembre – début décembre) pour ne pas perturber les travaux agricoles. Elles durent deux semaines : au-delà les prédicateurs seraient gagnés par l'épuisement et les fidèles par la lassitude.

Pour notre bonheur, le curé Eraud a laissé, dans le Livre de paroisse, un compte rendu du jubilé de 1851 (23 novembre - 2 décembre) et de la mission de 1853 (20 novembre – 1^{er} décembre).

Ces temps forts de renouveau spirituel nécessitent une préparation et une organisation d'une certaine ampleur. L'église, théâtre principal des exercices pieux doit être embellie, enrichie : *« L'église a été pourvue de linges, les ornements ont été réparés.. ; on a pu se procurer une chaire neuve et sculptée de près de 1 100 F., un beau marchepied pour le grand autel, un ciboire en argent et d'autres décorations... les pauvres comme les riches ont voulu contribuer à la bonne œuvre... des dames charitables et même des ouvriers de Nantes ».*

Pour donner plus de pompe aux cérémonies et marquer les esprits sensibles au luxe ostentatoire on décore, on illumine : *« Quelques jeunes gens ne voulurent pas que sous ce rapport leur paroisse restât en dessous des paroisses voisines ; ils se mirent en frais et firent de leur propre mouvement une quête... et l'on pût donner de belles illuminations parmi lesquelles figuraient une étoile dans la nef et une grande croix au fond du chœur ».*

Pour assurer le succès de la mission il faut mettre les âmes en appétit : *« Les esprits y ont été disposés longtemps à l'avance par des prières publiques et des bonnes œuvres propres à attirer la bénédiction du ciel. Aussi était-elle généralement attendue avec impatience ».*



L'église décorée pour une fête solennelle (vers 1920)

Dans la préparation, une attention particulière est apportée aux enfants dont le zèle excité doit entraîner les parents : *« Mr le curé s'est occupé spécialement des petits enfants pour les mettre en état de profiter d'une si grande grâce. Il les a réunis dans les plus grands villages, leur a fait réciter quelques mots de prières et de catéchisme et a chargé les personnes de piété et de dévouement de leur apprendre les choses les plus essentielles. Sitôt après la première communion il les a réunis tous ensemble à l'église le dimanche et quelque fois sur la semaine. Ils ont été entendus plusieurs fois en confession après une préparation en commun de quelques minutes pour chaque division ».*

En récompense de leur zèle ce sont les enfants qui mènent la procession solennelle d'ouverture de la mission : *« Nous avons donné le plus de pompe possible à la procession d'ouverture qui eut lieu le dimanche 23 novembre avant les vêpres. Presque tous les enfants des écoles et des catéchismes avaient des bannières et des bouquets et ils marchaient en rang à la tête de la procession qui se fit à la croix du bourg... Les enfants et les jeunes gens avaient été exercés longtemps d'avance au chant des cantiques ».*

A de rares exceptions près, les missions sont prêchées, à Treillières, par deux missionnaires diocésains de L'Immaculée Conception assistés de quelques prêtres des paroisses voisines, car la tâche est lourde. En dehors des dimanches où messes, communion, sermons, processions, vêpres... donnent lieu à un faste inhabituel, chaque journée est bien remplie : messe matinales à 6 h 00 ou 6 h 30 suivie d'une instruction et de confessions ; l'après-midi les confessions reprennent jusqu'à l'instruction suivie d'un salut au Saint Sacrement ou d'une récitation du chapelet.

Si les prédications rappellent les bases élémentaires de la doctrine, elles insistent surtout sur les obligations morales en dénonçant les abus habituels des paroissiens que le missionnaire, averti par le curé, cible avec précision. Le péché, la mort, le jugement dernier, l'enfer ! Dans une progression haletante, effrayante de précision, le prédicateur ne laisse une chance à son auditoire pantelant que dans la fréquentation régulière des sacrements, seule garante du salut.

Les missionnaires, orateurs talentueux, fins connaisseurs de la gestuelle et de la mise en scène savent retourner une population facilement émotive : « *Les cérémonies ont été particulièrement frappantes tant par leur imposante majesté que par l'onction des discours pendant lesquels bien des larmes ont coulé, bien des soupirs se sont fait entendre et aussi par le décor du sanctuaire et la beauté des riches illuminations. Mr l'abbé Raguideau (missionnaire) plein d'un zèle tout apostolique soutenu par les raisonnements les plus invincibles et une éloquence à laquelle il était difficile de résister... aussi dès le commencement les esprits les plus forts ont été ébranlés... A la rénovation des vœux du baptême prêchée par Mr Ollivier, tous les hommes n'ont fait qu'une voix comme ils ne faisaient qu'un cœur pour protester haut et ferme que désormais le blasphème du Saint Nom de Dieu ne sortirait pas de leur bouche* ».

Après les instructions, le public en état de choc se précipite vers les confesseurs installés tout autour de l'église. Ils sont en nombre ; en 1851 on a sollicité les curés et vicaires d'Orvault, Sucé, La Chapelle, Héric, Casson, Saint-Herblain. Le curé et le vicaire de Treillières « *ont jugé à propos de ne point confesser les premiers jours de la retraite et ensuite de n'admettre que quelques personnes* », persuadés que leurs paroissiens avoueraient plus facilement leurs fautes à des prêtres inconnus qu'ils ne croiseraient plus sur leur chemin.

Confessés de frais on peut se présenter aux deux grandes communions organisées pendant la mission. Le but premier de celle-ci étant de ramener à l'église (et encore mieux à la Sainte table) ceux qui en avaient oublié le chemin, Mr le curé se fait comptable pour juger de la réussite : « *La première communion générale eut lieu le premier dimanche de l'Avent et la deuxième le mardi suivant jour mémorable du 2 décembre 1851¹⁷. Elles donnèrent un total de 1300. Il y eut peu de communions doubles, mais la paroisse de Grandchamps fournit peut-être une cinquantaine de communiantes. On voit néanmoins par la comparaison de ce chiffre avec celui de la population qui est de 1700 qu'il est fort peu resté de personnes indifférentes à la grâce... Aussi à peine avons-nous pu en compter une vingtaine et sur ce nombre quelques uns sont venus depuis nous trouver, d'autres ont fait leur jubilé à Orvault, d'autres se sont enfin déterminés à remplir le devoir pascal* ».

Après la communion on clôture la mission par la consécration de la paroisse à la Vierge Marie et le chant du Te Deum, puis : « *Les fidèles qui remplissaient l'église quoique venus pour la plupart dès le matin ne pouvaient qu'à peine consentir à s'en retourner et à quitter l'église où ils avaient reçu tant de consolations* ». La mission, temps de renouveau spirituel est aussi une fête où les villageois, ordinairement dispersés sur la commune par les obligations quotidiennes se retrouvent, plusieurs jours durant, dans un grand bain d'émotions teinté d'angélisme.

Et après ? Que deviennent les bonnes résolutions prises dans l'enthousiasme de la mission ? « *La suite a fait voir que dans cette grande circonstance ils n'avaient pas agi en enfants mais avaient pris au sérieux l'affaire de leur salut. Presque tous sont revenus faire leur mois d'Adoration et depuis on voit les hommes et les femmes du bourg fidèles, venir adorer Notre Seigneur le dimanche soir après vêpres. Plusieurs font sur la semaine leur visite au Saint-Sacrement. Les offices paraissent aussi plus fréquentés, les vains et dangereux plaisirs n'ont plus le même attrait et la communion du premier dimanche du mois paraît bien établie surtout parmi les confrères du Rosaire* ».

« *L'esprit est prompt mais la chair est faible* » est-il écrit dans l'Évangile. Le temps et les passions viennent à bout des meilleures résolutions. En 1899, à l'occasion de la visite épiscopale, le curé Ménoret doit répondre à deux questions concernant la dernière mission qui s'est tenue sur sa paroisse en décembre 1890 : « *Les fruits ont-ils été durables ?* » Réponse : « *Malheureusement non ; la jeunesse ne peut oublier la dissipation* ». « *Cause des*

¹⁷ 2 décembre 1851 : coup d'Etat du Président de la République : Louis Napoléon Bonaparte.

défections ? » Réponse : « *Danses, conduites à la sortie des danses, jeux et conduites le soir* ».

Deux ans plus tard, en décembre 1901, les paroissiens dissipés eurent droit à une vigoureuse mission qui, selon le curé Thomas, portait toujours ses fruits en 1903.

Les œuvres de persévérance

Pour lutter contre le relâchement coupable de leurs paroissiens après la mission, le clergé met en place progressivement des associations et confréries chargées de prolonger l'esprit de la mission et, si possible, d'entraîner le reste du troupeau : ce sont les « œuvres de persévérance ».

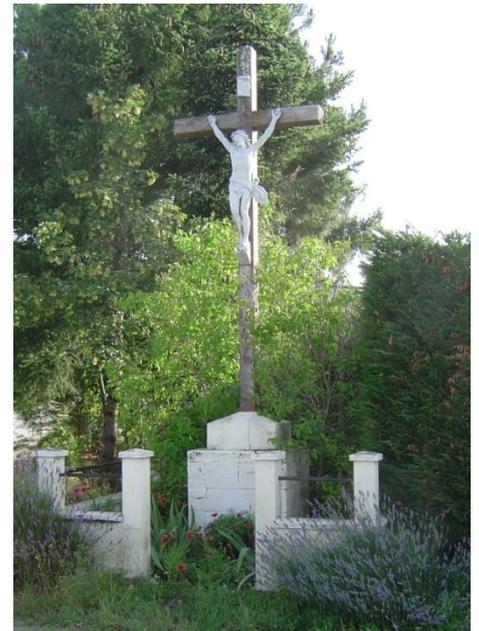
Souvent elles sont installées sur la paroisse à l'occasion d'une mission quand un prédicateur a su orienter la ferveur populaire vers une cause qui lui tient à cœur. Ainsi à Treillières en 1851 : « *Mr le curé de Saint Herblain a indulgencié beaucoup d'objets de piété et reçu dans la confrérie du Saint-Scapulaire grand nombre de personnes auxquelles il a fait comprendre qu'elles devaient désormais édifier la paroisse par leur piété et leur fidélité à fréquenter les sacrements* » ; et en 1853 : « *Le dimanche avant la clôture, une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul a été installée par Mr Auguste Thébaud président du Conseil central de Nantes et a réuni 20 associés. La Confrérie du Saint-Rosaire a été aussi inaugurée solennellement à vêpres par Mr le supérieur de la retraite et le jour de la clôture on pouvait déjà compter plus de 200 confrères* ».

Les plus populaires des confréries sont celles qui ont une orientation mariale. Elles trouvent à Treillières un terreau favorable avec la dévotion très ancienne à Notre-Dame des Dons relayée tous les ans par le mois de Marie (mai) avec ses récitations du chapelet. Aussi la Confrérie du Saint-Scapulaire (1851) et celle du Saint-Rosaire (1853) connaissent-elles un grand succès (232 confrères du Rosaire en 1853, 245 en 1854, 289 en 1861). Les associés récitent tous les jours une dizaine de chapelet en méditant sur les mystères du Rosaire et, tous les premiers dimanches du mois, ils processionnent en chantant des litanies mariales. Le mois d'octobre (mois du Rosaire) voit se multiplier les exercices de piété dans l'église. Malheureusement les travaux des champs, à cette époque de l'année, en détournent une partie de la population ; alors le curé obtient de l'évêque le transfert des exercices du Rosaire en décembre (mois consacré au Saint-Sacrement) tout en conservant aux pratiquants les indulgences attachées aux exercices des deux dévotions.

Ces indulgences, motivations importantes de l'adhésion à une confrérie, poussent aussi chaque année une quarantaine de Treilliérains à participer aux pèlerinages diocésains organisés à Notre-Dame de Toutes-Aides (Doulon), Saint-Donatien (Nantes) et au calvaire de Pontchâteau.

Les dévotions christologiques ont aussi beaucoup de succès. Régulièrement les curés renouvellent les stations du chemin de croix dans l'église paroissiale ou, à la fin d'une mission, érige un calvaire sur une place ou dans un carrefour dans le but « *d'exciter vivement dans le cœur des fidèles le regret de leurs péchés et l'amour de Notre Seigneur Jésus Christ* » (abbé Ménoret, 1861). L'Eucharistie est vénérée tous les ans en décembre, déclaré « mois d'adoration du Saint-Sacrement » ; dévotion accrue en 1881 avec la mise en place des « Quarante heures ». Le Saint-Sacrement est exposé pendant « *les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres* » ; prières, adorations, exhortations se succèdent « *aux pieds des saints autels pour faire amende honorable et implorer des grâces de conversion pour les pécheurs* » (Abbé Ménoret).

A côté de ces œuvres de piété, le clergé cherche à sensibiliser les fidèles d'une paroisse repliée sur elle-même à la dimension d'un catholicisme qui s'universalise dans les pas des colonisateurs. En 1840, le curé Rigaud crée à Treillières l'œuvre de la « Propagation de la Foi » (62 membres en 1850) qui récolte des fonds pour les missions étrangères. En 1852 son successeur, Maxime Eraud, fonde « L'œuvre de la Sainte-Enfance » qui se propose de racheter les enfants promis à la mort dans les pays païens et particulièrement en Chine. Pour forcer la générosité de ses 180 associées, le curé n'hésite pas à utiliser le poids des mots et le choc des images mentales quand il évoque le sort des enfants dans les pays sans-Dieu et forcément barbares : « *Lorsque Mr le curé parla du malheur des enfants infidèles exposés, tués, vendus par leurs mères dénaturées plus d'une de ces mères chrétiennes serrèrent dans leurs bras l'enfant qui se tenait sur leurs genoux... la quête faite par un petit garçon et une petite fille fut abondante et prouva combien cette œuvre avait été accueillie avec bonheur par les enfants et les parents chrétiens qui tous, en faisant leur offrande pour les enfants de la Chine, on voulut se ménager de puissants intercesseurs auprès de Dieu* » (Livre de paroisse, 1852).



Croix dressée à la Rinçais à l'occasion d'une mission

La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul « *vient compléter dans cette paroisse les œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance dont les aumônes vont faire le bien par delà les mers tandis que celles de la présente Conférence soulageront les misères spirituelles et temporelles des chrétiens pauvres qui sont parmi nous... et toutes ces œuvres qui sont sœurs, en contribuant à la sanctification de leurs membres, feront bénir au loin et de près le nom du Seigneur et augmenteront le nombre des élus* ». Ainsi le curé Eraud présente-t-il en décembre 1853 l'œuvre charitable qu'il met en place sur sa paroisse en présence des responsables du conseil central de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul venus de Nantes à Treillières pour la circonstance.

Le curé et son vicaire ont réuni « *les paroissiens les plus capables d'en faire partie* », soit 20 membres dans un premier temps, qui élisent au bureau de la nouvelle association, dans l'ordre : le maire, le curé, le premier adjoint, le vicaire, le deuxième adjoint... Ces notables « *conférenciers* » se réunissent tous les 15 jours au presbytère : « *Le but de nos séances est avant tout de former entre les membres des relations chrétiennes et de les fortifier dans la piété par le bon exemple matériel... à étudier les besoins des pauvres pour nous rapprocher le plus possible de la pratique primitive* » (M. Eraud). Cotisations, quêtes, permettent de venir en aide aux familles nécessiteuses (en 1861 une famille pauvre du bourg reçoit 6 kg de pain). A côté des secours matériels on n'oublie pas le soutien moral en aidant par exemple les enfants pauvres à fréquenter le catéchisme.

Pour attirer de nouveaux adhérents, le curé n'oublie jamais de rappeler à ses paroissiens qu'en devenant membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul on peut gagner une indulgence plénière et diminuer ainsi considérablement son temps de purgatoire !

A travers toutes ces « *œuvres de persévérances* » les âmes pieuses, soucieuses de leur salut, trouvent dans une dévotion plus intime à la Vierge, au Christ, dans un zèle missionnaire qui excite leur charité, « *à épancher un sentimentalisme qu'une morale rigoriste risquait d'étouffer* » (Marcel Launay¹⁸). Elles fournissent aussi au clergé local des cadres solides sur lesquels il peut s'appuyer dans sa pastorale pour entraîner des paroissiens pour la plupart apathiques et quelque fois égarés.

¹⁸ Marcel Launay : Le diocèse de Nantes sous le Second Empire

La religion populaire

Les catholiques de Treillières respectent de façon quasi unanime les pratiques religieuses obligatoires, le repos dominical, les rites de passage. Si leur foi est bien réelle les bases doctrinales en sont souvent fragiles et leur religion quotidienne intègre des croyances qui ne relèvent pas toujours de l'orthodoxie ; avec la religion savante des prêtres cohabite une religion populaire, subalterne.

Du berceau à la tombe, la vie du villageois est entourée de signes, de rites, d'interdits hérités des temps païens qu'il sait reconnaître, utiliser, respecter pour s'éviter le malheur ou le conjurer quand il est là ; en voici quelques exemples.

La jeune fille qui souhaite trouver un bon mari doit aller à la chapelle de Notre-Dame de Bon Garant, à Sautron, où elle plantera une épingle dans le tableau placé sous la statue de la Vierge qui représente la Visitation. Si elle veut mettre tous les atouts de son côté, il lui est conseillé de participer aux trois processions des Rogations. Quand deux sœurs se marient le même jour, elles doivent entrer ensemble dans l'église pour la cérémonie sinon celle dont le pied pénètre en premier emporte toute la chance. Pendant la messe de mariage si l'un des cierges situés de chaque côté des époux se consume plus vite que l'autre il indique qui de la femme ou de l'homme mourra en premier.

Ce dernier exemple nous fait pénétrer dans le monde des présages, royaume du malheur annoncé. Quand dans le ciel, résultat des jeux hasardeux des astres et des nuages, apparaît un cierge c'est l'annonce du décès d'un proche. C'est la mort aussi qu'annoncent le hululement anormal ou répétitif de la chouette, le hurlement désespéré d'un chien. Dans le bestiaire des mauvais présages sévissent le chat noir, la pie, la belette... qu'il vaut mieux ne pas croiser sur son chemin. Dans le ciel nocturne, l'aurore boréale a parfois les éclats de la guerre qui va embraser le monde.

Si le malheur s'annonce dans les présages, on peut aussi le provoquer par des actions maladroites voire mal intentionnées. C'est provoquer le sort que d'acheter un berceau avant la naissance ; il risque de rester vide. Qui lave ses draps pendant la Semaine sainte lave son linceul. Une bonne ménagère sait cela, tout comme elle n'ignore pas qu'en jetant dehors, le soir, les « bourriers » (poussières) de son logis elle jette sa « boursée » (son argent), ou qu'en laissant dans la cheminée le trépied vide sur le feu elle fait tarir les vaches et souffrir les âmes du purgatoire. Elle prend garde aussi à ne pas poser le pain renversé sur la table car c'est introduire le diable dans sa maison.

Cette culture magique se fonde sur un ensemble de croyances à des forces positives ou négatives susceptibles d'être manipulées. Beaucoup de villageois de Treillières cachent chez eux le « Petit Albert » ou le « Grand Albert » sortes d'almanachs réalisés à partir de textes divers, dont certains attribués à saint Albert Le Grand, où l'on trouve des recettes de cuisine, des conseils pour la culture, des potions pour se soigner ou faire du savon... et des rites « magiques ». On le consulte quand on soupçonne un voisin, un rival, un jaloux... d'être jeteur de sorts. Le remède le plus utilisé est alors le gros sel béni que l'on jette sur les pas du visiteur suspect. On en répand aussi autour de la maison pour se prémunir et dans l'étable pour protéger le troupeau au cas où le rameau béni qu'on y place avant Pâques perdrait de son pouvoir prophylactique. Si malgré tout le lait des vaches « tourne », si les veaux dépérissent on aura recours, pour chasser le mauvais sort diabolique aux Capucins de la rue Noire, à Nantes, qui viendront exorciser les lieux. Le prêtre se trouve alors dans la situation paradoxale de « super-sorcier » grand désensorceleur alors qu'il condamne par ailleurs magiciens, jeteurs de sorts, « Petit Albert », « Grand Albert »...

Souvent mal à l'aise face à ces pratiques le clergé ferme les yeux, fait semblant d'ignorer (comme les enquêtes épiscopales muettes sur le sujet) sauf quand la morale est en jeu. Que pour se délivrer d'un sort qui noue on fasse appel à un « désorceleur », que l'on se passe l'image du saint qualifié sur la partie du corps concernée... va encore, mais que les

femmes stériles aillent nuitamment se frotter aux menhirs de la commune, il n'en faut pas plus pour que le curé se fâche et livre la « galoche de Gargantua »¹⁹ au pic du carrier (1831) ou que l'on plante une croix sur la pierre impie (borne des Brillats).

Leur passage au séminaire, et parfois leur origine sociale, ne prédisposent pas les curés à saisir la culture des populations dont ils ont la charge et ils voient dans ces pratiques le témoignage d'une nature dérégulée que, par un moralisme excessif, ils vont tenter de juguler.

Cependant ils se retrouvent eux-mêmes entraînés sur ce terrain instable de la religion populaire en cautionnant le culte des saints et de la Vierge Marie. Si la procession des Rogations, où pendant trois jours à travers la campagne tous les saints sont invoqués pour protéger bétail et cultures et favoriser les récoltes, est encadrée par le clergé selon des rites très officiels, il n'en demeure pas moins que cette liturgie agraire possède pour les villageois une part de magie comme la croix qui crucifie le carrefour ou celle que l'on met au-dessus de son lit ornée d'un rameau béni.



Autrefois dans le chœur de l'église, aujourd'hui dans la sacristie, vitraux de la fin du 19^e siècle contant le martyre de saint Symphorien (détail)

A gauche, la fontaine Saint-Symphorien lieu de rencontre du culte officiel et de la religion populaire. En 1938 on la surmonta d'une grotte abritant une statue de Saint-Symphorien disparue en 2015.

Le culte de saint Symphorien relève de la même ambiguïté. Symphorien, jeune gallo-romain d'Autun martyrisé au 2^e siècle, est le patron de la paroisse de Treillières. On plaça aussi sous son patronage une fontaine située au village de La Baclais objet de culte dans l'antiquité ; en la christianisant les vertus supposées de l'eau s'en trouvèrent sanctifiées. Plutôt que de condamner, l'Église essaya d'encadrer cette dévotion en eaux troubles. Chaque année l'ostension des reliques de saint Symphorien ramène les paroissiens et leur clergé à la fontaine.

¹⁹ Voir tome 1 « Un village au Pays nantais... »



**Le reliquaire de saint Symphorien
date de 1856**

C'est le curé Eraud qui, en 1856, à l'occasion de l'ouverture à Autun de la châsse de Symphorien, demande à l'évêque du lieu le transfert à Treillières des pieux restes du saint. Il reçoit trois petits os et d'autres reliques plus ou moins douteuses (celles des parents de Symphorien, un bout du suaire de Lazare !) Tout cela est placé dans un reliquaire conservé à l'église. La fête de saint Symphorien (22 août) célébrée le dimanche le plus proche de la date connaît dès lors un faste particulier : grand messe chantée, panégyrique du saint fait par un prédicateur de renom, vêpres, salut au Saint-Sacrement, Te Deum, sans oublier, clou de la journée, la procession jusqu'à la fontaine avec le reliquaire du saint porté sur un brancard par quatre hommes. Alors s'opère le transfert des pouvoirs miraculeux du saint, à travers ses reliques, dans l'eau de la claire fontaine.

Les villageois prirent l'habitude de venir tremper le pied de la croix de procession dans la fontaine pour obtenir la pluie. En 1933, l'abbé Aumaître, vicaire de Treillières, note dans le livre de paroisse : « *Le 15 août de cette même année la procession se fit à la fontaine Saint Symphorien au village de La Basclais afin de demander la pluie. Le Seigneur daigna exaucer les prières et dans la nuit une pluie abondante mit fin à la sécheresse qui menaçait de devenir un fléau* ».

Que le culte des saints puisse être utilisé à des fins météorologiques, vétérinaires ou magiques montre que, entre christianisme et culte hérité du paganisme, la frontière est poreuse. Le clergé qui veut inciter les paroissiens à la connaissance de leur foi et à la pratique de leur religion a bien de la peine à lutter contre une religiosité autonomisée, faite de rites et de croyances dévoyées, avec laquelle il se compromet parfois. Ce n'est pas le moindre paradoxe de ces prêtres passionnés prêchant une religion austère basée sur la crainte et un moralisme excessif, mais friands de missions à la mise en scène baroque, de processions pompeuses bannières au vent dans les rues jonchées de pétales de fleurs derrière des statues en plâtre ou quelques osselets en châsse.

Sous l'influence des confréries, piliers de la religion savante, et des dévotions de la religion populaire le clergé va peu à peu adapter sa pastorale : le Dieu-juge lointain et redoutable va céder la place au Bon-Dieu compatissant. C'est que les temps ont changé. En cette fin du 19^e siècle, si le catholicisme est toujours triomphant à Treillières et dans les campagnes de l'Ouest il ne l'est plus dans le reste du pays et l'Eglise va entrer en zone de turbulences.



1958 : procession de la Saint-Symphorien à l'époque de la guerre d'Algérie avec le reliquaire porté par deux soldats du contingent.

De la « Séparation » à la « Grande guerre » (1905 – 1914)

La constitution d'un réseau routier vicinal et départemental, les foires, les migrations, les marchands plus nombreux, l'école, la diffusion du journal, la bicyclette bientôt, arrachent peu à peu les villageois à l'isolement, à la tradition, les soumettent progressivement à l'empire mental du monde urbain. Le catholicisme confronté à cette évolution des mentalités peut choisir de s'adapter ou, au contraire, de résister aux assauts du siècle. La conjoncture politique va le pousser à la deuxième solution.

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat

A partir de 1879, quand les républicains contrôlent enfin la République ils font voter une série de lois qui inscrivent les principales libertés dans la vie quotidienne mais qui renforcent aussi la laïcisation de la société française : lois Ferry instituant l'école laïque, suppression des prières publiques au Parlement et rétablissement du divorce (1884) instauration des funérailles civiles (1887)... Cependant les gouvernements successifs renoncent à la séparation des Eglises et de l'Etat afin de ne pas heurter les catholiques qui se rallient peu à peu à la République après 1892, mais surtout parce que le Concordat offre à l'Etat un moyen de contrôle sur l'Eglise. L'affaire Dreyfus (1894 – 1906) en exacerbant les passions, en resserrant les liens entre une partie des catholiques et les adversaires de la République, renforce l'anticléricalisme qui devient le ciment du « bloc des gauches » (coalition au pouvoir qui rassemble républicains modérés, radicaux et socialistes) très divisé en particulier sur la question sociale.

En 1901, la loi sur les associations, qui vise les congrégations religieuses n'est que le prélude à celle de 1904 interdisant aux congrégations religieuses d'enseigner et de diriger un établissement d'enseignement. Cette même année 1904, les relations diplomatiques sont rompues avec le Vatican. Enfin en 1905, la Chambre des députés et le Sénat votent la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (dont le rapporteur est le Nantais Aristide Briand) qui, dans les campagnes de l'Ouest, va avoir de fortes incidences puisqu'il s'agit du prêtre et donc de la religion quotidienne. De ce fait les villages y atteignent à cette époque un degré inégal de « politisation ».

La vie politique treilliéraine s'est jusque là déroulée dans le calme. L'absence d'école congréganiste et les très bonnes relations entre l'instituteur et le curé lui ont évité une guerre scolaire entre républicains (minoritaires) et cléricaux. Pour autant la question religieuse n'est pas absente des conversations publiques depuis 1880 ; c'est même l'un des thèmes favoris des candidats conservateurs à chaque élection législative ou cantonale. Aux élections municipales de 1904, un comité de vigilance républicain présente une liste d'opposition²⁰.

Si le conseil général, depuis 1902, multiplie les motions contre les mesures anticléricales du gouvernement, le conseil municipal de Treillières reste muet... jusqu'au 11 juin 1905. Alors que les députés débattent de la loi de Séparation, le maire Olivier de La Brosse (de Fayau) fait voter à l'unanimité par son conseil : « *Un vœu relatif au maintien du Concordat* ». Même si celui-ci n'est fait « *qu'au point de vue des intérêts (financiers) locaux* » sans autres considérations philosophiques ou politiques, le geste est posé et le préfet ne s'y trompe pas qui aussitôt « *déclare nulle de plein droit la délibération* ». Désormais le conseil municipal ne se prononcera plus (officiellement) sur la question, mais le maire apportera tout au long du conflit qui commence son soutien sans faille au curé de la paroisse engagé en première ligne.

²⁰ Il n'aura aucun candidat d'élus mais Rogatien Vincent (petit fils d'Alexandre) tête de liste, recueille 46% des voix)

Ne pas coopérer à l'application de la loi

La Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, promulguée le 9 décembre 1905, stipule : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Les biens des paroisses iront, après inventaire, à des associations de fidèles dites « associations cultuelles ». Eglises et presbytères demeureront propriété publique.

A Treillières, c'est le curé Albert Paquelet qui va brandir l'étendard de la révolte contre ce qu'il estime être une spoliation, pire, une déclaration de guerre aux catholiques de France. Lecteur assidu de la presse conservatrice, qu'il diffuse dans la paroisse, ainsi que du bulletin épiscopal *La semaine religieuse*, il suit de près les débats nationaux et locaux entre cléricaux et anticléricaux.

Son inquiétude, partagée par tous ses confrères, est augmentée à l'été 1905 par une longue enquête de l'évêché demandant au clergé de chaque paroisse s'il pourra faire face, grâce à la générosité des fidèles et de familles notables, à la suppression de la rémunération versée aux prêtres par l'Etat. Certaines questions laissent envisager que le pouvoir pourrait, contrairement au projet débattu au Parlement, confisquer églises et presbytères puis les revendre comme ce fut le cas en 1791 pour les biens du clergé / biens nationaux. A la question de savoir s'il pourrait disposer d'un local pour célébrer le culte dans ce cas-là le curé Paquelet répond, entre humeur et humour désespéré : « *L'unique ressource sera de faire une église en planche, en paille, en genêt* ».



Le curé Albert Paquelet

La loi de Séparation votée par le Sénat le 6 décembre est promulguée le 9. Le 10 décembre, le curé convoque le conseil de fabrique en séance extraordinaire. Tous les fabriciens sont là sous la houlette du curé qui mène les débats en présence du maire O. de La Brosse. L'extrait du compte rendu de cette séance que nous reproduisons résume l'argumentaire et la tactique qui seront utilisés par le curé (en lien permanent avec l'évêché) tout au long du conflit qu'il engage pour plusieurs années avec l'Etat et ses représentants locaux : condamnations théologique et juridique ; guérilla administrative.

« Le conseil considérant que la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat qui vient d'être votée par le Sénat abolit le Concordat conclu en 1801 par le Pape Pie VII et le premier Consul Napoléon Bonaparte sans que le Souverain Pontife ait été consulté.

Que cette loi faite dans le but à peine déguisé de vexer surtout les catholiques de France est attentatoire aux droits de la véritable Eglise de Jésus Christ.

Qu'elle est une négation formelle des devoirs de la société vis-à-vis de Dieu, une méconnaissance de l'autorité du Pape chef suprême de l'Eglise catholique.

Qu'elle est une spoliation injuste du clergé...

Proteste contre la promulgation de cette loi... et déclare qu'il ne se soumettra à aucun des articles de la dite loi sans y être autorisé explicitement par le Pape ou l'Evêque de Nantes.

En outre voulant se conformer au communiqué officiel de la « Semaine religieuse » du diocèse datée du 9 de ce mois qui prescrit aux conseils de fabrique « de ne pas coopérer à l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers des fabriques... mais de députer plusieurs de leurs membres pour demander aux agents de l'administration des Domaines justification de leur mandat pour contrôler les opérations » le conseil de la fabrique de Treillières a délégué à cet effet Messieurs Albert Paquelet, curé de la paroisse, Pierre Marie Violin trésorier de la fabrique et Jean Baptiste Deniaud... ».

La guerre est déclarée. L'encyclique de Pie X « Vehementer nos » (février 1906) condamnant explicitement la loi de Séparation encourage le développement dans l'Ouest d'une sorte de chouannerie. Le curé de Treillières a le sentiment de revivre, à un siècle de

distance, la Révolution. Il y fait de fréquentes allusions dans le long mémorandum (51 pages) qu'il consacre à la loi de Séparation dans le livre de paroisse.

Dans une première partie de 16 pages intitulée « *Historique de la loi de Séparation...* » il rappelle les étapes de la législation anticléricale depuis 1880, détaille la loi de 1905 (articles, décrets d'application) et les réactions qu'elle suscite en France, au Vatican. Le ton est donné dès la première phrase : « *Depuis de longues années le gouvernement français obéissant seulement aux ordres de la franc-maçonnerie préparait la rupture de l'Etat avec l'Eglise* ». La vieille théorie du complot judéo-maçonnique remise au goût du jour par l'affaire Dreyfus fonctionne aussi au presbytère de Treillières.

La deuxième partie (35 pages) est un récit des modalités d'application de la loi de Séparation à Treillières avec les conséquences pour l'église, le presbytère, les biens de la fabrique... Document précieux pour l'historien, mais vision unilatérale. Heureusement les agents de l'Etat (percepteur, gendarmes, Domaines) ont aussi laissé des rapports qui permettent une plus juste appréciation de ce conflit lourd de conséquences sur les comportements religieux et politiques locaux.

Les inventaires

C'est l'opération de l'inventaire du mobilier de l'église et des biens possédés par la fabrique, rendu nécessaire du fait de la transformation juridique, qui met le feu aux poudres. Le mercredi 28 février 1906, le brigadier de gendarmerie de Sautron vient notifier au curé Paquelet et à Jean Baptiste Deniaud, président du conseil de fabrique, que l'inventaire prévu par la loi de Séparation aura lieu le mardi 6 mars à 13 h 00. Suivant la politique de non-coopération avec les agents de l'Administration décidée par l'évêché, l'un et l'autre refusent de prendre connaissance de l'acte de notification. Mais, aussitôt les gendarmes partis, le curé se précipite dans son église, prend la statue de Notre-Dame des Dons et, comme pendant la Révolution, il la cache, non pas dans un tronc d'if comme alors, mais sous le comptoir de

l'épicerie de la « Mère » Rabeil où aucun agent de l'Etat n'aura l'idée d'aller la chercher.

Deux jours après, pour désamorcer la crise, le percepteur du canton de La Chapelle-sur-Erdre, Mr Guillon, chargé de réaliser l'inventaire à Treillières, vient rencontrer le curé Paquelet l'assurant que c'était à son corps défendant qu'il avait accepté cette mission. Il demande au curé ce qu'il compte faire. Celui-ci refuse de répondre et l'éconduit poliment.

« *Le dimanche 4 mars, aux deux messes, Mr le curé annonça à son peuple la date de l'inventaire et l'invita à venir protester contre l'intrusion sacrilège d'un gouvernement aux ordres de la franc-maçonnerie dans la maison de Dieu* » (curé Paquelet). Aussitôt après il réunit son conseil de fabrique pour préparer la journée décisive.

Le mardi 6 mars à midi le tocsin sonne au clocher de Treillières ; la population afflue « *les hommes aussi nombreux que les femmes* » et se masse devant la grande porte de l'église. Certains sont munis de gourdins ; d'autres ont apporté des cartouches de dynamite qui servent à déraciner les châtaigniers.

A 13 h 00 le percepteur arrive au bourg avec des gendarmes : « *Le brigadier de gendarmerie de Sautron et le gendarme Le Dressa se tenaient à proximité pour assurer le*



La statue de N-D. des Dons cachée à l'épicerie Rabeil

service d'ordre et prêter main forte en cas de besoin. Les autres gendarmes se tenaient également prêts à marcher à la première alerte mais postés à faible distance de l'église » (percepteur Guillon).

Le percepteur s'avance seul vers le curé revêtu du surplis et de l'étole. Il lui fait connaître son « *intention de procéder à l'instant même à l'inventaire des biens dépendants de la fabrique et de l'église paroissiale... conformément à l'article 3 de la loi...* » (Guillon). Le curé Paquelet lui répondant se lance dans un long discours qui est d'abord une diatribe contre la loi impie : « *inique vis-à-vis de Dieu, un attentat aux droits de l'Eglise et du Saint-Siège, une violation du droit de propriété et du droit des gens* ». Ensuite, s'adressant autant à ses paroissiens qu'au représentant de l'Etat, il trouve les mots pour justifier et amplifier l'émoi de la population : « *Nous ne trahisons pas non plus la confiance des habitants de cette paroisse. Cette église, si modeste qu'elle soit, leur est chère ; elle leur rappelle leur baptême, leur première communion, leur mariage, le souvenir de leurs défunts qu'ils ont apporté au pied de l'autel avant de les conduire au cimetière. Ils n'ont reculé devant aucun sacrifice pour la restaurer ; ils ont donné leur temps, leur travail, leur argent. Jamais ils ne souffriront qu'elle soit profanée. Ils veulent aussi que les biens de la fabrique, achetés de leurs deniers, restent à la jouissance de leurs pasteurs... Pour tous ces motifs nous nous opposons à l'inventaire avec l'énergie de toute notre volonté. Nous ne nous faisons aucune illusion, cet inventaire n'est pas seulement comme on veut bien le dire un acte conservatoire ou une simple formalité mais le prélude d'une confiscation. Retirez-vous. Si vous employez la violence nous protesterons devant Dieu contre un acte qui est en réalité une profanation sacrilège* ».

« Le percepteur s'adressant au curé lui dit : « *Mr le curé j'ai écouté respectueusement votre protestation, voulez-vous me laissez entrer dans l'église ?* » « *Non Monsieur, ni aujourd'hui ni demain ni un autre jour répond le curé ; vous n'entrerez que par la force ; les portes sont désormais fermées* » (Journal *L'espérance du peuple*, 8 mars 1906).

Alors « *en présence de l'obstacle matériel que nous avons rencontré, de la présence d'une foule nombreuse et hostile, nous nous sommes retirés* » (Percepteur Guillon).

Le curé par manœuvre, ou trompé par la propagande du parti clérical, continue à persuader ses paroissiens que l'église, devenue propriété municipale, sera confisquée rappelant les douloureux épisodes de la Révolution. Cette prophétie alarmiste ne résistera pas à l'épreuve du temps et des faits ; l'émoi populaire retombera aussi vite qu'il sera monté.

Dans les jours qui suivirent le 6 mars les portes de l'église restèrent fermées toute la journée et on demanda aux habitants du bourg d'être vigilants à tout mouvement suspect. Mais peu à peu le calme revenant partout, le culte continuant comme avant, on abandonna toute précaution.

C'est dans un climat relativement apaisé que les inventaires reprennent dans le diocèse à l'automne sous la protection de l'armée et sans provoquer de troubles majeurs. Le 19 novembre 1906 le curé Paquelet est informé de mouvements de troupes et de bruits d'inventaires dans les environs. A la nuit tombée il enlève de la sacristie les plus beaux ornements et les cache dans des maisons amies.

Le lendemain, mardi 20 novembre, à 5 h 30 alors que le jour n'est pas encore levé le percepteur Guillon accompagné d'un commissaire de police, de la 10^e compagnie du 65^e de ligne, de 5 sapeurs du génie, de 5 gendarmes à cheval et de 5 gendarmes à pied pénètrent dans le bourg. Pendant que les soldats barrent les rues le percepteur se présente au presbytère où le curé, comme le 6 mars, proteste et refuse d'ouvrir les portes de l'église qui ont été soigneusement fermées la veille... sauf une ! ce qui permet au percepteur et au commissaire de procéder à l'inventaire.²¹

²¹ Plus tard le curé chercha le coupable de cet oubli ; après avoir accusé le sacristain qui venait de sonner l'Angélus, ses soupçons se portèrent sur un artisan du bourg qui avait le tort d'être membre du comité de vigilance républicain et faisait un meilleur Judas.

Ils mettent une heure à recenser, estimer, objets et mobilier de l'église puis de la sacristie. Ils commencent par les fonts baptismaux, effectuent le tour de l'église sans oublier aucune statue, aucune chaise, aucun vase ou cache-pot... montent à la tribune, dans le clocher et terminent par la sacristie. Le curé qui avait tout à l'heure refusé de coopérer avec eux fait une apparition dans le chœur de l'église quand ils arrivent à « un coffre-fort sous le maître autel (qui) sert actuellement de tabernacle ainsi que nous l'a formellement déclaré Mr le curé de Treillières qui s'est présenté à nous en ce moment tout en protestant énergiquement contre l'opération que nous poursuivions » (Guillon). Dans un souci d'apaisement ils ne tentent pas d'ouvrir le tabernacle même quand le curé refuse de leur dire ce qu'il contient.

DEPARTEMENT de la Loire Inférieure DIRECTION GÉNÉRALE DES DOMAINES

DIRECTION de Nantes

INVENTAIRE

Des Biens dépendant d^{le} la Fabrique de l'église paroissiale de Treillières

Dressé en exécution de l'art. 3 de la loi du 9 décembre 1905.

L'an mil neuf cent six, le vingt novembre, à six heures du matin

En présence de MM. *Léonard, Robineau, Dupuis le paroissonnier, Lefebvre et Barthélemy Lemblé, curé, et de M. Mais le maire*

Nous soussigné (nom) *Carpeaux*, faisant fonctions d'agent des Domaines, spécialement délégué par le Directeur des Domaines, à

Avez procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la fabrique de l'église paroissiale de Treillières

(1) La fabrique paroissiale de..... ou la messe curiale de..... ou le conseil presbytéral de.....
 (2) Indiquer les noms, qualités et demeures des comparants. S'il y a des défilants, on ajoutera 2 et en l'absence de M. l'écuyer et qualité de défilant qui ne comparait pas bien qu'il ait été dûment convoqué ainsi qu'il résulte de (le procès-verbal de notification) annexé au présent inventaire.
 Si l'inventaire est dressé en présence de femmes, on dira : En présence de MM. (nom, profession et demeure), femmes requis en l'absence de MM..... qui ne comparait pas bien que.....
 (3) Inspecteur, Sous-Inspecteur ou Receveur Domaines à.....

La première page de l'inventaire et une page intérieure (Archives départementales)

CHAPITRE I^{er}. - BIENS d^{le} la Fabrique de Treillières

N ^o D'ORDRE	DÉSIGNATION DES BIENS.	ESTIMATION.
23	Desse au milieu de l'église une armature en bois recouverte de ses draperies noires - Catafalque ou mausolée évalué	50
	Cette église est éclairée par huit petites laines latérales à droite comme à gauche - quatre dans la hauteur droite des murs et quatre plus petites dans la partie des vitres.	
	Trois vitraux éclairent le chœur dans la sacristie	
24	Deux bancs meubles sont l'un en chêne et l'autre en bois blanc (L'un a 5 bancs) et ils contiennent deux petits lustres et deux chandeliers estimés ensemble	35
25	Un meuble contenant six chapes et quatre petits missels, évalués ensemble à	200
26	Un meuble comprenant onze bancs plats tant à droite qu'à gauche et contenant six vêtements sacerdotaux puis deux petites bannières le tout évalué	380
	Cinq petites cases nées, au dessus, le tout surmonté d'un petit christ évalué	5
27	Un petit bureau incliné, en sapin, évalué	5

(1) La fabrique, la messe, le conseil presbytéral, etc.

A 7h. tout est fini. Percepteur et soldats s'en vont aussi discrètement qu'ils sont venus. Les fidèles qui attendent pour la messe entrent dans l'église où le curé leur raconte ce qui vient de se passer ; on chante alors un cantique de réparation des offenses. Le maire prévenu arrive enfin, avec son épouse, dire « à Mr le curé toute sa douleur de cette profanation et joindre sa protestation à la sienne » (A. Paquelet).

Si le curé en veut aux agents de l'Etat, il est aussi très remonté contre ses paroissiens et le dimanche suivant, 25 novembre, aux deux messes, il le leur fait savoir. C'est lui qui raconte : « *Mr le curé monta en chaire... Après avoir fait entendre une nouvelle protestation contre ce qui s'était passé, il reprocha aux habitants du bourg d'avoir gardé le silence pendant qu'on profanait l'église et de n'avoir pas joint leur protestation à celle de leur curé. Il demanda aux 63 électeurs²² qui avaient donné leur voix au candidat anticatholique le 6 mai précédent, aux élections législatives, ainsi qu'aux membres du comité de vigilance, autrement dit « comité blocard »²³, fondé à Treillières, comme dans les autres communes du département par le Préfet de la Loire-Inférieure, Roger, pour surveiller les honnêtes gens et aider le gouvernement sectaire et franc-maçon dans son œuvre de déchristianisation, il demanda aux uns et aux autres ce qu'ils avaient fait de l'église de leur baptême, de leur première communion, de leur mariage, de l'église témoin de toutes leurs joies et de tous leurs deuils car si la franc-maçonnerie n'avait pas trouvé dans nos meilleures paroisses des auxiliaires naïfs plutôt que méchants pour la renseigner et propager ses mensonges, elle n'aurait pas osé porter une main sacrilège sur nos églises. Il protesta également contre la conduite de deux aubergistes de La Ménardais qui avaient accueilli les profanateurs de l'église au retour de leurs exploits sacrilèges. Enfin il réfuta les objections spécieuses formulées par la mauvaise presse et acceptées trop facilement par des chrétiens peureux... Le soir, au Salut du Saint-Sacrement, Mr le curé, les yeux baignés de larmes et la voix entrecoupée par les sanglots, fit amende honorable à Notre Seigneur pour tous ceux qui n'avaient pas fait leur devoir au moment de l'inventaire ».*

Mais le prédicateur accusateur n'a-t-il rien à se reprocher ? Alors que les inventaires avaient repris dans le diocèse et qu'il en était informé pourquoi ne pas avoir mobilisé ses troupes comme le 6 mars ? A-t-il craint de ne pas être aussi bien suivi ?

La guérilla du curé

Dans les jours, les mois, les années qui suivirent, la guérilla contre l'Administration continua. Le 10 et le 11 décembre 1906, les gendarmes de Sautron se présentent chez le président du conseil de fabrique, J-B. Deniaud, et chez le curé pour leur soumettre une copie de l'inventaire du mobilier de l'église et des biens de la fabrique. J-B. Deniaud refuse de recevoir tout document ; quant au curé : « *Nous nous sommes présentés au presbytère. Une bonne est venue à nous et sans connaître les causes de notre visite nous a dit que Mr Paquelet Albert, desservant de la commune, était sorti ; sachant pertinemment par des habitants du bourg... que le curé s'y trouvait nous n'avons pas cru devoir insister voyant que la bonne avait mission de nous éconduire* » (P. Pogu, brigadier de gendarmerie).

Le maire refuse également de recevoir les documents disant « *qu'il ne voulait en rien s'occuper des biens de l'église* » ; le gendarme envoya les copies des inventaires au préfet.

Par la suite, jusqu'en 1910, le curé n'eut de cesse de tracasser l'Administration à propos de tout ce qui touchait à la dévolution des biens de la paroisse. Comme le clergé et les fabriciens avaient refusé de coopérer avec les agents des Domaines ceux-ci établirent l'état des biens immobiliers de la fabrique à partir du (peu fiable) cadastre et commirent des erreurs. Quand, en 1907, le curé put récupérer ces biens, à condition de les louer à l'Etat (à un prix fixé dérisoirement bas dans un souci de conciliation) il cria au vol : on lui faisait payer un loyer pour des biens qu'il estimait lui appartenir et qui plus est amputés d'une partie de leur superficie. Mais comment rétablir la vérité des chiffres si on refuse de collaborer avec le fisc ?

²² Aux élections législatives du 6 mai 1906, le marquis de Dion, pourfendeur de la loi de Séparation à l'Assemblée Nationale obtint 417 voix à Treillières (87%) et le candidat républicain, Moreau, 63 voix (13%).

²³ Comité blocard : expression péjorative pour désigner le comité de vigilance républicain soutien du « Bloc des gauches » au pouvoir ; à Treillières il est mené par Rogatien Vincent.

Le curé Paquelet, dans une situation intenable, s'agita beaucoup, tempêta, en vain, jusqu'à ce que les anciens biens de la fabrique soient remis au bureau de bienfaisance de la commune. Là où certains chrétiens auraient pu voir un acte charitable lui ne perçut qu'une spoliation supplémentaire ce qui le fâcha fort.

Format : 315/295
 Marge de 0 07 centimètres

7^e LÉGION
 —
 COMPAGNIE
de la Loire-Inférieure
 —
 ARRONDISSEMENT
de Nantes.
 —
 BRIGADE
de Sautron.
 —
 N^{os} de la brigade... 332
 de l'arrondiss...
 Du 11 décembre 1906.

PROCÈS-VERBAL
 CONSTATANT

Refus d'accepter la notification et la copie de l'inventaire des biens de la Mairie et de la Fabrique de l'Eglise paroissiale de Creillères, opposé par M. M. 1^{er} Deniaud (Jean), 42 ans, Président du bureau des Marguilliers et 2^e Paquelet (Albert-Félix-Marie), 45 ans, docteur, et de la Brosse (Marie-Auguste) 43 ans, maire de cette commune.

1^{er} EXPÉDITION

68

GENDARMERIE
 NATIONALE

Modèle n° 16
 Art. 292
 du décret du 20 mai 1903.

13 DECEMBRE 1906

Ce jour d'hui Onze décembre mil neuf cent
Six à Onze heures du matin.

Nous, soussignés, Pogu, Auguste-Victor Brigadier
Le Dressay, Julien et Denielou, Yves
 gendarmes à cheval à la résidence de Sautron,
 département de la Loire-Inférieure revêtu de notre uniforme, et
 conformément aux ordres de nos chefs, le 10 décembre, à deux
 heures du soir, conformément aux instructions
 de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, et en exécution
 de la note n° 388, de notre Commandant d'arron-
 dissement, en date du 8 courant, nous sommes
 présentés au domicile de M. Deniaud, Jean,
42 ans, propriétaire au village de Garambeau, en
Creillères, et Président du bureau des Marguilliers
 de cette commune, pour lui notifier et remettre
 une copie de l'inventaire des biens dépendant de
 la Fabrique de l'Eglise paroissiale de Creillères,
Loire-Inférieure, inventaire dressé le 30 novembre
dernier à 5 heures du matin.
M. Deniaud nous a répondu qu'il

Le gendarme dresse procès-verbal du refus de recevoir copie de l'inventaire

Le comble de l'absurde fut atteint avec la liquidation de l'encaisse de la fabrique. La loi de Séparation prévoyait la dissolution de toutes les fabriques de France le 11 décembre 1906. Il fallut avant cela, dans chaque paroisse, mettre à jour la comptabilité et l'envoyer avec les pièces justificatives à la préfecture. L'évêché conseilla aux trésoriers d'établir un résultat nul en diminuant les recettes et augmentant les dépenses afin que le gouvernement ne puisse tirer aucun profit de l'argent paroissial. A Treillières, l'excédent de 1905 s'élevait à 1 498 francs et celui de 1906 s'annonçait de même valeur. Le curé diminua les recettes et augmenta les dépenses justifiant de travaux à la cure, de réparations au ciboire et aux ornements sacerdotaux et il s'attribua 500 francs supplémentaires d'indemnités pour faire face à la pension de son vicaire. En fait il plaça 1 000 francs à la banque Rousselot de Nantes en prévision des jours difficiles à venir. Mais plutôt que d'arriver à un résultat comptable nul, pour ne pas éveiller les soupçons, il laissa figurer un excédent de recettes de 435, 80 francs. Le conseil de fabrique se réunit une dernière fois le 9 décembre 1906, approuva les comptes, les clôtura et se sépara.

Lorsque la préfecture enjoignit au trésorier de la fabrique, P-M. Violin, d'apporter au receveur de l'Enregistrement et des Domaines de La Chapelle-sur-Erdre, Mr Delord, les pièces comptables et le reliquat de 435,80 francs, conformément aux consignes de l'évêque et du curé il ne broncha pas. On le relança, la situation s'éternisa, l'Administration s'impatienta. Quand elle menaça d'hypothéquer les biens propres de P-M. Violin pour récupérer le reliquat de la fabrique, l'évêque de Nantes consulté par le curé de Treillières conseilla la conciliation ; A. Paquelet regretta le manque de fermeté de son supérieur et enjoignit à son trésorier de ne point céder. Le 17 avril 1910, un exploit (ultimatum) fut adressé à P-M. Violin : il avait 15 jours pour payer, sinon ses biens seraient hypothéqués et de plus il devrait payer 21, 70 francs pour coût de l'exploit. Bien que soutenu depuis quelque temps dans son combat par un avocat gracieusement fourni par le « comite de la Droite » de Nantes, le curé ne voulut pas compromettre davantage son fidèle trésorier mais n'entendit pas non plus aller à Canossa (en l'occurrence La Chapelle-sur-Erdre). Par un intermédiaire on fit savoir à Mr Delord, receveur de l'Enregistrement, que le 3 mai les sommes réclamées seraient déposées dans le coffre à trois clefs de la fabrique situé dans la sacristie de l'église de Treillières ouverte. Arrivé par le train de midi, Mr Delord se dirigea immédiatement vers l'église où l'attendait le vicaire (représentant le curé absent !) qui protesta de cette spoliation avant de se retirer. Il pénétra dans l'église se dirigea vers la sacristie ouvrit le coffre avec les clefs qui étaient posées dessus récupéra l'argent et laissa en échange un récépissé pour le reliquat et un autre pour le coût de l'exploit. Ainsi personne n'avait remis le reliquat de la fabrique à l'Etat ; celui-ci était venu s'en emparer, dans l'église même ! Pour le curé l'honneur était sauf. Le jour de l'Ascension, 5 mai 1910, aux deux messes il « *protesta solennellement devant sa paroisse contre la spoliation dont souffrait son église et qu'il n'avait pu empêcher* ». Le curé Paquelet avait commencé la grande scène de la Séparation devant son église en 1906 sur le ton de la tragédie ; il terminait quatre ans plus tard dans le rôle du Tartuffe.

Le coffre à 3 clefs de la fabrique



Pendant les années que dura le conflit, la prédication dominicale oublia souvent le catéchisme, le dogme, la pastorale traditionnelle pour des sermons très offensifs contre le pouvoir en place, ses agents dans le département et ses partisans locaux. Le curé écrit dans le livre de paroisse que dans les mois qui suivirent l'inventaire de mars 1906 « *il fit connaître à ses paroissiens d'après les indications de la « Semaine religieuse » du diocèse les communiqués officiels, les lettres de l'autorité épiscopale* » condamnant la loi de Séparation et son application. « *Il les instruisit des peines canoniques encourues par les spoliateurs et les détenteurs de biens d'église* ». Il fit imprimer et distribuer l'encyclique pontificale « *Vehementer nos* ». « *Par ses instructions au prône du dimanche, par des tracts et des brochures distribués à domicile ou encartés dans les bons journaux, il fit en sorte qu'aucun de ses paroissiens n'ignorât le bon droit de l'Eglise catholique et l'iniquité des spoliations dont elle était victime et les avertit de leurs devoirs* ».

La « bonne presse » que Mr le curé diffuse à la porte de son église le dimanche, à raison de 200 à 250 exemplaires par semaine n'est composée que de journaux conservateurs et antidreyfusards : *L'Ami de la vérité, La Croix nantaise, La Croix de Paris, L'Express de l'Ouest, Le Nationaliste, Le Patriote, Le Pèlerin*.

Le bulletin paroissial de Treillières

La politique anticléricale du gouvernement provoque un changement important dans l'attitude du clergé français. Pour résister à ce qu'il considère comme un retour de la Révolution, de la persécution et, plus largement, aux assauts du siècle, au modernisme briseur de la tradition, il engage vis-à-vis des fidèles qui s'accommodent de la République, en s'appuyant sur les milieux politiques les plus conservateurs, une reconquête idéologique porteuse, on le verra surtout après la Première Guerre mondiale, d'un projet de contre-société, d'une France idéale objet de surenchère patriotique.

Aux premiers rangs de cette reconquête il y a la prédication, la « bonne presse » et un nouveau venu promis à un bel avenir : le *Bulletin paroissial*. Dans le livre de paroisse le curé Paquelet explique pourquoi et comment il lança cette publication : « *Afin d'inciter les paroissiens de Treillières à lire davantage les bons journaux Mr le curé résolut de fonder un bulletin hebdomadaire à qui il donna le nom de « Bulletin paroissial de Treillières » et de l'offrir gratuitement chaque semaine à tout acheteur d'un bon journal. Il se procura une machine à polycopier et après avoir fait la déclaration au Procureur de la République... il put grâce à la collaboration de Mr l'abbé Serrandour son vicaire qui se chargea de l'exécution matérielle de ce bulletin publier le premier numéro le dimanche des Rameaux 12 avril 1908* ».

En voici l'éditorial :

« *A mes chers paroissiens.*

Je suis heureux de vous offrir grâce à la collaboration de Mr le vicaire ce « Bulletin paroissial de Treillières ». Il vous fera connaître les annonces du prône, les offices, messes baptêmes, mariages, sépultures, services célébrés dans notre église, le succès des enfants au catéchisme, les avis appropriés aux fêtes et aux diverses époques de l'année liturgique et aussi lorsque l'occasion s'en présentera les nouvelles locales qui pourraient vous intéresser. Bulletin religieux avant tout il ne fera pas de politique et n'aura rien d'offensant pour personne. Il permettra à votre curé de se mettre en rapport plus intime avec vous et de vous donner ainsi des avis utiles au salut de vos âmes. Je ne doute pas que vous l'accueilliez volontiers comme un témoignage de l'ardente affection et du dévouement absolu de vos prêtres. Puissent Notre Dame des Dons et Saint Symphorien notre patron en accepter la dédicace et appeler la bénédiction divine sur toutes les personnes qui le liront et sur leurs familles. Ce bulletin paroissial vous sera donné gratuitement tous les dimanches. Vous le trouverez encarté dans les journaux catholiques qui sont vendus dans notre paroisse ».

Ensuite le curé décrit l'en-tête de cette première feuille qui par ses invocations l'ancre dans la tradition locale et définit ses visées missionnaires paroissiales et nationales : « *Tout d'abord la croix qui le surmonte symbole et juge de la victoire que remportera l'Eglise Catholique sur la franc-maçonnerie qui la persécute actuellement dans notre pays de France, puis l'invocation « Loué soit à jamais Notre Seigneur Jésus Christ » placée là en réparation des blasphèmes commis dans la paroisse par des hommes trop oublieux de leur caractère chrétien et du respect qu'ils doivent au Très Saint Nom de Dieu ; à droite le monogramme de la Très Sainte Vierge vénérée à Treillières sous le titre plein de promesses de Notre Dame des Dons ; à gauche de la croix, le monogramme de Saint Symphorien le glorieux martyr auquel est dédiée l'église paroissiale* ».

L'initiative du curé se révéla un succès puisqu'il note : « *Les bons journaux furent demandés davantage. La vente en huit jours monta de 245 à 300* » (en 1911 on recensait 469 ménages sur la commune).

Loué soit à jamais



S

1^{re} année

Notre Seigneur Jésus Christ

1908

Dimanche 12 Avril 1908

Bulletin paroissial 1^{re} Année N° 1
de
Creillières

À mes chers Paroissiens.

Je suis heureux de vous offrir, grâce à la collaboration dévouée de M. le Vicaire, ce « Bulletin Paroissial de Creillières ». Il vous fera connaître les annonces du Pône, les offices, messes, baptêmes, mariages, sépultures, sermons, célébrés dans notre église, les succès des enfants du catéchisme, les avis appropriés aux fêtes ou aux diverses époques de l'année liturgique, et aussi, lorsque l'occasion s'en présentera, les nouvelles locales qui pourraient vous intéresser. Bulletin religieux avant tout, il ne fera pas de politique et n'aura rien d'offensant pour personne. Il permettra à votre égard de se mettre en rapport plus intime avec vous et de vous donner ainsi des avis utiles au salut de vos âmes. Je n'ai doute pas que vous ne l'accueilliez volontiers comme un témoignage de l'ardente affection et du dévouement absolu de vos prêtres. — Puissent Notre Dame des Dons et St Symphorien, notre Patron, en acceptant la dédicace et appeler la bénédiction divine sur toutes les personnes qui le liront et sur leurs familles! — Ce « Bulletin paroissial » vous sera donné gratuitement tous les dimanches. Vous le trouverez encarté dans les journaux catholiques qui sont vendus dans notre paroisse:

l'Ami de la Vérité — Le Croix Vantaise — L'Express de l'Ouest — Le Nationaliste — Le Patriote — Le Pèlerin

A. Pagnolet, curé

Annouces de la Semaine

Dimanche des Rameaux 12 Avril Anniversaire de l'entrée triomphale de Notre Seigneur Jésus Christ à Jérusalem — à 6^h messe chantée pour les défunts de la paroisse — à 10^h Bénédiction solennelle et distribution des Rameaux, procession et grand'messe pour les paroissiens.

Lundi saint 13 Avril à 6^h 30', 8^e messe chantée pour Louis Niel et sa grand'mère de Viréloup — à 7^h service Anniversaire de Louis Niel de Viréloup, 3^e et Hardist. 14 Avril à 6^h m. ch. pour Rose Vallée, 1^{re} dimanche de la Pentecôte

Le premier bulletin paroissial (12 avril 1908) encore artisanal dans sa réalisation mais déjà une arme dans le combat idéologique engagé. (Archives paroissiales)

Les pécheurs publics

Dans son éditorial le curé s'engageait à ne pas faire de politique et à n'offenser personne. Promesse difficile à tenir pour un prêtre passionné, impétueux, très engagé dans le combat idéologique. Lors des élections municipales de 1908 il soutient la liste du maire sortant et ne trouve pas incongru d'en célébrer la victoire dans le livre de paroisse réservé aux affaires religieuses : « *La lutte si vive entre la franc-maçonnerie et l'Église catholique donnait à ces élections une importance particulière... A Treillières tous les conseillers sortants, excellents chrétiens, furent réélus avec Mr Olivier de La Brosse, de Fayau, maire. Le comité de vigilance républicain dit comité blocard à la solde de la Préfecture et du gouvernement sectaire qui déshonore la France n'osa pas faire de liste d'opposition*²⁴ ».

Politiquement vaincus, les républicains de Treillières allaient encore subir les foudres du bulletin paroissial et de son véhément éditorialiste à chaque nouvelle décision prise par le gouvernement en matière religieuse. Ainsi quand un décret présidentiel du 5 janvier 1910 attribua aux bureaux de bienfaisance des communes les biens immobiliers des anciennes fabriques (hormis presbytère et église) ; mesure habile apte à en favoriser l'acceptation par les populations. A Treillières, ces terrains, qui étaient loués depuis 1907 au curé par l'administration des Domaines, furent transmis au bureau de bienfaisance qui dût se réunir pour en accuser réception.

Dans le numéro du bulletin paroissial du 20 février 1910, le curé Paquelet fustige par un très long éditorial (4 pages) qui est aussi son sermon de ce dimanche, le décret présidentiel, fulmine contre la franc-maçonnerie, crie à la spoliation, décrète que « *la justice prime la charité* » puis, développant une décision de l'évêque de Nantes il explique que si le bureau de bienfaisance ne peut pas refuser la dévolution qui lui est faite, ses membres ont le devoir d'élever une protestation (en 3 points) adressée à qui de droit. Celui qui refuserait de s'associer à cette protestation serait privé des sacrements même à l'heure de la mort.

Ce dimanche 20 février, à 13 h 00, les oreilles encore bourdonnantes de cette philippique les membres du bureau de bienfaisance se réunissent à la mairie sous la présidence d'Olivier de La Brosse. Le bureau est au complet ; il y a là 3 membres désignés par le Conseil municipal et 3 autres nommés par le préfet à savoir : Rogatien Vincent, aubergiste à Gesvres, Alexandre Ménard, menuisier et buraliste au bourg, Jules Grelier, laboureur au Pigeon Blanc, tous membres du comité de vigilance. Les trois républicains refusent de se joindre à la protestation signée par leurs collègues du bureau. Le dimanche 6 mars, le curé les foudroie du haut de la chaire : « *Mr le curé fut obligé de faire allusion aux deux messes à ce qui s'était passé à la séance du bureau de bienfaisance ; de blâmer l'abstention de ces trois membres et de prévenir ceux-ci qu'il les traiterait désormais comme des pécheurs publics c'est-à-dire qu'il leur refuserait les sacrements, même à l'heure de la mort tant qu'il n'auraient pas fait une réparation publique du scandale qu'ils avaient donné et qu'il leur refuserait la sépulture religieuse* » (curé Paquelet).

Sollicités jusqu'à l'été pour signer la protestation, les trois « pécheurs publics » s'obstinèrent dans leur refus quitte à risquer l'enfer !²⁵

C'est là le dernier coup d'éclat du curé Paquelet à propos de la loi de Séparation votée 5 ans plus tôt (sauf à découvrir de nouvelles archives). Depuis 1905, en dehors de ces turbulences, la vie paroissiale connut un fonctionnement banal : offices, catéchisme, missions, processions, pèlerinages... Les transformations juridiques apportées par la loi de Séparation ne bouleversèrent pas le quotidien du paroissien. Les craintes soulevées au moment des

²⁴ Bien que non candidats, les membres du comité de vigilance obtinrent de 4 à 34 voix contre une moyenne de 370 voix pour ceux de la liste du maire.

²⁵ Deux d'entre eux, R. Vincent et J. Grelier, firent amende honorable en 1913. Ils durent signer une lettre de pardon rédigée par le curé et envoyée à l'évêque.

inventaires de mars étaient retombées ; l'église n'avait pas été fermée, ni vendue ; on n'y avait rien volé et le curé logeait toujours au presbytère.

En effet la loi du 2 janvier 1907 sur l'exercice du culte ordonna le retour aux communes des églises paroissiales et des presbytères. Elle précisait que les curés avaient la jouissance gratuite des églises (entretenues maintenant par les communes) de leurs meubles et ornements. Le curé Paquelet remit en place les objets qu'il avait enlevés de la sacristie et du tabernacle la veille de l'inventaire, à l'exception de la statue de Notre-Dame des Dons qui continua à prodiguer clandestinement ses grâces à l'épicerie du coin jusqu'en 1912.

Quant aux presbytères et à leurs dépendances, la préfecture dans un souci d'apaisement accepta qu'on les louât aux curés au quart de leur valeur locative réelle. Le conseil municipal de Treillières « *composé exclusivement de bons catholiques* » (A. Paquelet) proposa de le laisser au clergé paroissial gratuitement. Le préfet exigea un loyer, même symbolique. Le 30 novembre 1907 un bail de location passé entre la municipalité et le curé pour une durée de 3 à 18 ans au gré du locataire fixa un loyer de 87,50 francs et précisa que les assurances et impôts pesant sur le bâtiment seraient pris en charge par la commune.

Evoquant cette question de l'église et du presbytère dans le livre de paroisse, le curé Paquelet reconnaît : « *En pratique il n'y eut rien de changé* ». Il aurait pu en dire autant de la fabrique.

Copie de bail Presbytère Treillières
4 DECEMBRE 1907

Entre les Soussignés.

Monsieur le Maire de la Bresse, agissant en
qualité de Maire de la Commune de Treillières et
Président au besoin des habitants, suivant
délibération du Conseil Municipal de la
Commune de Treillières, en date du vingt
quatre novembre mil neuf cent sept.

d'une part et

Monsieur l'abbé Albert Paquelet, Curé
de la paroisse de Treillières

d'autre part : a

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur le Maire de la Bresse, Maire
de Treillières et habitants, loue à Monsieur
l'abbé Albert Paquelet avec toutes ses
conséquences de droit, l'immeuble sis
à Treillières, ayant eu jusqu'à ce jour
la destination de presbytère de la
paroisse de Treillières, et le jardin y attenant,
tel que le dit
immeuble se comporte avec la terre qui
en dépend et dont il a joui jusqu'à
ce jour et que le preneur s'il lui en arrive

Le bail du presbytère (Archives départementales)

Le Conseil paroissial

Supprimées en décembre 1906, les fabriques devaient être remplacées par des « associations cultuelles ». L'épiscopat refusa cette structure proposée par l'Etat et mit en place dans chaque paroisse un « conseil paroissial » ayant les mêmes attributions que les anciennes fabriques à ceci près que n'étant plus propriétaires des églises et des presbytères leurs charges s'en trouvèrent allégées. Dans les paroisses de moins de 2 000 h. on réduisit le nombre de membres du nouveau conseil à 5 (au lieu de 7 avant) : le curé, le vicaire et 3 laïques. Mais à Treillières, le curé avec l'autorisation de l'évêque reprit les 6 membres de l'ancienne fabrique dont le maire. Le conseil paroissial se réunit pour la première fois le 23 février 1908. Il prit l'habitude de se retrouver deux fois par an pour vérifier les comptes et établir le budget. Les recettes restèrent les mêmes qu'autrefois quant aux dépenses, si les gros travaux d'entretien à l'église disparurent pris en charge par la commune propriétaire des bâtiments, les allocations destinées au clergé augmentèrent pendant quelques années, le temps que les paroissiens se familiarisent avec le nouveau système de rémunération des prêtres.

Le Denier de la Foi ou Denier du Culte

N'eut été l'agitation très idéologique et politicienne du curé bien des habitants de Treillières n'auraient, dans leur vie quotidienne, rien perçu des transformations apportées par la loi de Séparation si ce n'est qu'on vint les solliciter chez eux pour entretenir le clergé ; or le porte-monnaie est un organe très sensible.

La loi de Séparation supprima la rémunération versée par l'Etat au clergé. Celui-ci ne pût désormais compter que sur la générosité des fidèles. Pour parer au plus pressé avant de mettre en place un nouveau système de rémunération, l'épiscopat recommanda aux curés d'organiser des quêtes. Celui de Treillières choisit le jour de Pâques (15 avril 1906) où l'assistance est la plus forte aux messes dominicales pour l'effectuer. En chaire il insista sur l'importance vitale de cette quête et le devoir de donner. Le résultat fut décevant : 45 francs. Le curé Paquelet tonna contre la pingrerie de ses paroissiens qu'il décrit ainsi dans le livre de paroisse à cette occasion : « *Ils sont très attachés à leurs biens, quoique en général à l'aise et même riches. Au dire des hommes d'affaires du pays, c'est à Treillières que se trouve le plus d'argent. Cela s'explique par l'économie, nous devrions dire la parcimonie des habitants qui font peu de dépenses pour la nourriture, leur logement et leurs vêtements, travaillent beaucoup et trouvent dans la ville de Nantes un écoulement avantageux pour leur denrées* ».

Le 3 décembre 1906, l'évêque de Nantes, Mgr Rouard, émit un mandement qui fut lu dans toutes les paroisses du diocèse : « *Nous établissons par les présentes l'œuvre du Denier de la Foi... Tous les fidèles sont obligés par la loi de Dieu et de l'Eglise d'y contribuer selon leurs ressources à partir du 1^{er} janvier prochain* ». Suivaient les modalités pratiques : chaque année le curé ferait la visite de ses paroissiens et leur demanderait leur souscription. On estima pour chaque paroisse ce que pourrait rapporter le Denier du culte ou Denier de la Foi à partir des revenus de la fabrique : pour Treillières on tabla sur 1400 francs ce qui revenait à demander 0,77 franc par habitant selon les calculs du curé.

L'abbé Paquelet visita toutes les familles de la paroisse, marquant dans un cahier qui court de 1907 à 1924, village par village, les noms des gens, les sommes versées et quelques appréciations. En 1907, 301 familles (sur 422 ménages décomptés au recensement de 1906) cotisèrent pour un total de 866,50 francs. Les dons vont de 0,25 à 5 francs sauf un don exceptionnel de 23 francs (le maire). Le curé dépité fit part de son désarroi à l'évêque qui conseilla une quête. A la fin de l'année il n'avait recueilli que 900 francs, loin des 1400 francs espérés.

Commentant ce piteux résultat le curé Paquelet écrit dans le livre de paroisse : « *Il y eut beaucoup de clabauderie et de plaintes de la part des hommes en particulier... Néanmoins Mr le curé fut reçu respectueusement partout sauf dans une ou deux maisons... Quelques*

familles à l'aise refusèrent de donner sous prétexte qu'elles étaient pauvres... Le président de la fabrique lui-même qui jouissait d'un revenu considérable, il acheta à l'époque plus de 50 000 francs de biens, ne put se décider à donner sa cotisation en 1907. Il fallut que l'évêque l'évincât du conseil paroissial pour lui faire comprendre son devoir et l'engager à souscrire en 1908 ».

Pour améliorer la recette du Denier de la Foi en 1908, le curé lut à ses paroissiens une lettre où l'évêque permettait de refuser certains honneurs dans les cérémonies (mariage, sépulture) à toutes les familles qui refuseraient leur cotisation. Puis il leur demanda d'apporter leurs dons au presbytère ou à la sacristie « afin de lui épargner l'odieuse d'aller leur tendre la main ». Il ne récolta que 600 francs. Alors, à l'automne, il entreprit une tournée générale des villages pour visiter chaque famille et tendre la main ; à la fin de l'an il n'avait même pas les 900 francs de l'année précédente.

Ces réticences à soutenir financièrement le clergé paroissial, même de la part du président de la fabrique, conseiller municipal le mieux élu (392 voix sur 421 suffrages exprimés), s'expliquent-elles seulement par l'avarice ? On peut se demander si certains paroissiens ne manifestent pas ainsi leur désaccord, au moins leur agacement, envers un curé engagé dans des combats idéologiques et politiques éloignés de leur religion quotidienne.



Chapiteaux du chœur réalisés en 1909 : un petit air « d'art moderne »

Trains de pèlerins

Le curé Paquelet estima que ses paroissiens avaient besoin d'être repris en main. La dernière mission avait été prêchée en 1901 : « *La perturbation causée dans les âmes par la séparation violente de l'Etat et de l'Eglise, par les inventaires et l'établissement du denier de la Foi qui en furent les conséquences détermina le curé de Treillières à ne pas attendre 10 ans avant de procurer à ses paroissiens les bienfaits d'une mission* » (A. Paquelet, livre de paroisse). Elle eut lieu en décembre 1909.

Pour lui donner plus de lustre, il entreprit une restauration de l'église qui dura de juin à novembre 1909. On repeignit les murs, refit le carrelage de la nef et des bas-côtés ainsi que le plancher de la tribune, on déplaça la chaire... Les travaux s'élevèrent à 3397,80 francs. La municipalité en paya la moitié et le curé tint – alors qu'il n'y était pas obligé – à ce que le conseil paroissial prit à sa charge l'autre moitié pour éviter « *toute récrimination de la part de quelques paroissiens trop ignorants des dispositions du Droit Civil pour ne pas reprocher*

au curé toute lésinerie » (A. Paquelet). La somme fut prise sur « *les économies secrètes de l'église* » (A. Paquelet).

On s'en souvient, au moment de la dissolution de la fabrique, l'excédent budgétaire fut dissimulé. Combien renfermait la « caisse noire » du curé ? Mystère ! Il déposa 1 000 francs à la banque Rousselot ; il paya les travaux de restauration à l'église et, de 1910 à 1913, il plaça 10387,5 francs en titres à 4% d'intérêt. Autrefois la fabrique achetait, quand elle était en fonds, des Bons du Trésor sur l'Etat français. Après la loi de Séparation, il n'est plus envisageable d'apporter son soutien financier à un gouvernement impie. On choisit donc des placements « exotiques » (Crédit Foncier de Stockholm, Crédit Foncier de Hongrie, République d'Argentine) mais pas toujours très judicieux : les emprunts russes !



Le pèlerinage commence à la gare

Une fois l'église remise en état pour la mission, le curé Paquelet se préoccupa d'y préparer les âmes. Il décida d'emmener ses paroissiens en pèlerinage au calvaire de Pontchâteau, le 11 mai 1909, pour demander au bienheureux Père de Montfort, fondateur du lieu : « *la grâce d'une sainte mission à la fin de l'année* ».

Avec l'arrivée du train à Treillières, le curé s'était improvisé organisateur de pèlerinages de masse. Finis les maigres effectifs de Treilliérains dans les pèlerinages diocésains aux portes de Nantes. Le curé voit loin et grand. Il négocie avec les compagnies de chemin de fer pour affréter des trains spéciaux à tarifs réduits : « *Le mardi 11 mai, grâce à l'obligeance de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest / Etat qui avait mis un train spécial à sa disposition et qui avait accordé une réduction de 50% sur le prix du billet d'aller et retour fixé à 2,70 francs pour la 3^e classe Mr le curé Paquelet conduisit au Calvaire de Pontchâteau 420 habitants de Treillières auxquels s'étaient joints une vingtaine de personnes habitant les paroisses voisines. Les hommes étaient au nombre d'une centaine* » (livre de paroisse, 1909). Trois ans plus tôt, le 28 août 1906, il avait agi de même pour emmener 329 paroissiens et une soixantaine d'habitants des paroisses voisines à Sainte-Anne d'Auray.

Un pèlerinage c'est d'abord, et uniquement, un exercice de piété ; on est encore loin du tourisme paroissial de l'entre-deux-guerres. Avant le départ, parfois très tôt (4 h du matin en 1906) le curé célèbre une messe pour les pèlerins les plus courageux. Ensuite rendez-vous est donné dans la cour de la gare où chacun reçoit sa médaille de pèlerin attachée par un ruban

de soie qu'il épingle sur sa poitrine. C'est Mme de La Brosse, l'épouse du maire qui fait la distribution ; son mari est aussi de chaque pèlerinage.

« *Le train se mit en marche à l'heure fixée, salué par les cloches de l'église paroissiale. En passant près du bourg les pèlerins saluèrent le Très Saint-Sacrement par le chant du motet « O salutaris hostia » et implorèrent la protection de N.D. des Dons par celui de « Ave maris stella ».* Tout le long du parcours (4h 30 pour aller à Auray ; 2h 30 pour Pontchâteau) les pèlerins alternent cantiques et récitation du chapelet.

Arrivés à destination il faut rejoindre le sanctuaire situé à 3 ou 4 km de la gare. On y va en procession, suivant la croix de la paroisse portée par le trésorier de la fabrique. Les hommes suivent sur deux rangs et les femmes, derrière, en groupes. Sur le trajet on chante, soutenu par deux pistons, le cantique de la paroisse :



« *Enfants de Treillières
Nous venons vers toi
Rends nos âmes fières
Garde notre foi
Que nos prières
Montent vers toi
Garde à Treillières
Son amour et sa foi* ».

Les paroissiens de Treillières en pèlerinage à Auray en 1955. On reconnaît la croix de procession et la bannière de la paroisse.

Au sermon de la grand'messe solennelle dans le sanctuaire, le prédicateur n'oublie pas de reprendre l'antienne du moment : « *Il termina en exhortant les pèlerins à garder leur foi bretonne malgré la persécution que le gouvernement, poussé par la franc-maçonnerie, semblait vouloir déchaîner contre la France catholique* ». L'après-midi est occupée par un chemin de croix terminé par un salut au Saint-Sacrement. Pui on reprend le chemin vers la gare ; quand les lieux s'y prêtent, le curé Paquelet rajoute quelques dévotions à des hauts lieux de la mémoire blanche (royaliste) et du légitimisme qui s'en nourrit : « *En passant ils visitèrent le monument du Comte de Chambord... le Champ des Martyrs et la Chartreuse avec le tombeau des émigrés de Quiberon fusillés en 1795 au Champ des Martyrs* » (Auray, 1906).

Dans le train du retour, malgré la fatigue, on reprend chapelet et cantiques afin que « *Dieu bénisse ce pèlerinage et que la mission qui sera donnée en décembre sera fructueuse pour convertir les pécheurs et donnera aux âmes chrétiennes de progresser dans le bien et la vertu* ».

A Sainte-Anne-d'Auray, haut lieu de la foi bretonne et de la mémoire royaliste, le mémorial du Comte de Chambord récupère l'une et l'autre dans le camp monarchiste sans oublier Jeanne d'Arc.



La mission de Jeanne d'Arc

La mission se déroula du 5 au 19 décembre avec les mêmes acteurs (missionnaires de l'Immaculée Conception, prêtres du voisinage) et le même rituel que d'habitude : messes, prédications, confessions, processions, cérémonies « grandioses », communions de masse... Mr le curé compta 1 400 communiants mais regretta qu'une cinquantaine de paroissiens n'aient toujours pas fait leurs Pâques cette année 1909 (ils n'étaient qu'une vingtaine en 1901). Les temps forts de la mission furent : la journée pour les défunts (grand'messe, procession au cimetière) ; la consécration de la paroisse à la Vierge Marie ; la fête du Saint-Sacrement où, lors de la procession, « *les notables de la paroisse c'est-à-dire Mr Olivier de La Brosse, maire de la commune, et ses conseillers municipaux ainsi que les conseillers paroissiaux suivirent le Très-Saint-Sacrement en portant des cierges* ».

Dans le déroulement routinier de la mission le curé introduisit une nouveauté remarquable : la dernière journée, dimanche 19 décembre, fut entièrement consacrée à Jeanne d'Arc béatifiée par le Pape Pie X, quelques mois plus tôt (18 avril 1909)²⁶. Lors de la grand'messe de 10 h 00, où un missionnaire fit le panégyrique de la nouvelle « bienheureuse », les paroissiens portaient « *des drapeaux bleus et blancs avec les armes de Jeanne d'Arc, des lanternes vénitiennes et des lampions* » que leur avait remis le vicaire de Treillières, l'abbé Ecomard. « *L'autel avait été orné de drapeaux bleus et blancs, du drapeau papal et du drapeau tricolore de la France. Au dessus de l'autel une toile représentant Jeanne d'Arc était suspendue à la voûte entre deux fleurs de lys et des lampions* ». Après les vêpres on processonna dans le bourg ; les maisons étaient pavoisées et illuminées ; les paroissiens portaient des lanternes vénitiennes et tout le long du parcours brûlaient des feux de joie. On alla jusqu'à la Belle-Etoile et de là à la Poste de Gesvres et l'on revint à l'église en passant devant la mairie « *qui était illuminée et que surmontait le drapeau tricolore de la France* ».

²⁶ Jeanne d'Arc, proclamée « Bienheureuse » en 1909 sera canonisée le 16 mai 1920 (sainte Jeanne d'Arc)

seulement ceux de 1870. Il énumère alors dans le livre de paroisse les conflits auxquels ont participé des Treilliérains encore vivants à l'époque, ce qui nous vaut une vaste rétrospective de combats souvent oubliés aujourd'hui : « *Non seulement les vétérans de la guerre de 1870-71 mais encore tous les médaillés des guerres du Second Empire (guerre de Crimée 1854-56, de Chine en 1857-60, de Cochinchine en 1859-62, d'Italie en 1859, du Mexique en 1862) et guerres coloniales qui ont suivi la guerre de Prusse (campagne de Tunisie en 1881, du Dahomey en 1893-94, du Soudan en 1894, du Tonkin, du Cambodge et de Madagascar en 1895, de Chine en 1900, du Sud-Oranais en 1901, du Maroc non encore terminé* ».

Il invite aussi à la fête les conscrits des classes 1912 et 1913 qui vont partir dans les mois suivants au service militaire (et, ils ne le savent pas, à la guerre) organisant ainsi un symbolique relais de la flamme patriotique entre anciens et futurs combattants.

Pour donner plus de sens à la cérémonie, il la place sous le signe du sacrifice suprême, celui du Christ qui donne sa vie sur la croix pour sauver les hommes : « *La fête fut fixée au dimanche 14 septembre, fête de l'exaltation de la Sainte Croix* ».

Le cortège se met en place à 9 h 45 devant la mairie et se dirige vers l'église « *dans l'ordre suivant : un tambour et trois cornets à piston jouant des marches militaires ; le drapeau tricolore porté par Pierre Bernard, de La Gréhandière, médaillé de la guerre de Crimée ; les conscrits de 1912 et de 1913 ; les vétérans ; le maire entouré du Conseil municipal ; Mr le curé assisté de Mr l'abbé Ecomard, vicaire.... Toutes les maisons situées sur le parcours étaient pavoisées comme à la fête de Jeanne d'Arc* ».

Jeanne d'Arc, héroïne vertueuse célébrée désormais tous les ans dans la paroisse, patronne la cérémonie religieuse qui se déroule dans l'église où le drapeau du Pape et le drapeau tricolore sont unis dans un même faisceau, symbole de la France rêvée du curé : « *Des deux côtés du grand autel il y avait les faisceaux de drapeaux, composés de drapeaux du Pape, jaunes et blancs, et de drapeaux tricolores encadrant la bannière de la Bienheureuse Jeanne d'Arc la vaillante guerrière, patronne de l'armée française, qui a bouté les Anglais hors de France au XV^e siècle. Un troisième faisceau composé des mêmes drapeaux ornait le frontispice extérieur de la grande porte... Dès que les membres du cortège eurent pris les places qui leur étaient réservées dans le chœur Mr l'abbé Henri David, de La Belle-Etoile, qui jouait de l'orgue exécuta la cantate composée par Gounod en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne d'Arc* ».

A la fin de l'office religieux le curé Paquelet proclama les noms des 43 soldats de Treillières « *morts au service de la Patrie* » pendant les guerres du Second Empire, celle de 1870-71 et les guerres coloniales de la III^e République. On pria pour eux et le cortège retourna à la mairie où l'on remit le drapeau à Mr de La Brosse, maire, qui prononça un discours où « *il fit acclamer la France et son armée* ». Puis « *Mme et Mlles de La Brosse, femme et filles de Mr le maire, épinglèrent à la boutonnière des membres du cortège une petite croix attachée à un ruban de soie jaune. Les croix avaient été bénites par Mr le curé. On acclama de nouveau la France et l'armée et la foule se dispersa contente de cette manifestation patriotique et religieuse* ».

Un an plus tard, jour pour jour 10 jeunes hommes de Treillières étaient déjà tombés « *au champ d'honneur* » premiers d'une longue liste que l'on graverait plus tard sur un monument « *aux morts pour la Patrie* » où l'on viendrait en cortèges pleins de clairons, de drapeaux et d'oraisons ranimer la flamme patriotique d'autres jeunes hommes pour d'autres guerres, d'autres conflits, d'autres victimes.



L'église ornée de drapeaux tricolores : catholiques et Français !